

SOMMAIRE

Pages

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	13
1. « Football féminin » ou football ?	13
2. Footballeurs et footballeuses : deux « écosystèmes séparés »	14
I. UN CONTEXTE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT FÉMININ DANS LEQUEL LE FOOTBALL DOIT S'INSCRIRE.....	19
A. LA PLACE DES FEMMES DANS LE SPORT : UNE STRATÉGIE NATIONALE ENCOURAGÉE PAR LA LOI.....	19
1. <i>Une démarche globale pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le sport</i>	19
2. <i>Un outil qui s'inscrit dans cette dynamique : la Conférence permanente du sport féminin</i>	21
B. UNE ÉVOLUTION À SALUER : LA MOBILISATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL (FFF) EN FAVEUR DE LA PRATIQUE FÉMININE	22
1. <i>Le plan de féminisation conduit par la FFF</i>	22
a) Le « tournant de 2011 » et le premier plan de féminisation	22
b) Le plan « Ambition 2020 » de 2017	23
2. <i>La stratégie de la FFF en vue du Mondial 2019</i>	26
a) Le plan « Impact et territoires »	26
b) Les enjeux territoriaux de la Coupe du monde	27
3. <i>La pratique féminine du football : un essor rapide qui reste à confirmer</i>	28
C. UN CONTEXTE POSITIF : L'ÉMERGENCE D'UN PUBLIC AMATEUR DE FOOTBALL FÉMININ	29
1. <i>Des qualités techniques reconnues</i>	29
2. <i>Des valeurs inspirantes et un capital de sympathie certain</i>	30
II. LES INÉGALITÉS ENTRE FOOTBALLEURS ET FOOTBALLEUSES, REFLET DES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES À L'ŒUVRE DANS LA SOCIÉTÉ.....	32
A. JOEUSES DE HAUT NIVEAU : DES RÉMUNÉRATIONS ET UN STATUT TRÈS EN RETRAIT	33
1. <i>Les revenus des footballeuses sans commune mesure avec ceux des joueurs</i>	33
a) La question des salaires.....	33
b) Des primes dix fois moins élevées en moyenne que celles des joueurs.....	35
c) Des joueuses en situation de précarité ?.....	36
2. <i>Le statut des joueuses en question</i>	38
a) Une réelle diversité de profils.....	38
b) Des joueuses qui doivent s'effacer devant leurs homologues masculins	39
c) Vers la professionnalisation du football féminin ?	40
3. <i>La difficile conciliation de la pratique sportive et des engagements scolaires et professionnels</i>	43
a) Le « double projet » et la reconversion des joueuses : une exigence	43
b) L'importance des sections sport-études dans la construction du parcours des footballeuses	45

B. LA PRATIQUE AMATEURE : UN ACCÈS MOINS AISÉ AUX CLUBS, DES CONDITIONS D'ENTRAÎNEMENT MOINS FAVORABLES.....	46
1. <i>Une évolution souhaitable : augmenter l'offre de sections féminines dans les clubs</i>	46
2. <i>Un maillage territorial à dynamiser, a fortiori dans les territoires ruraux.....</i>	48
3. <i>Des infrastructures à repenser pour les adapter à la pratique féminine</i>	49
a) <i>Une priorité : la structuration des clubs.....</i>	50
b) <i>Une difficulté à surmonter : la question des vestiaires.....</i>	51
c) <i>Des difficultés pratiques non négligeables : horaires d'entraînement, accès aux terrains et matériel.....</i>	52
C. QUEL ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS POUR LES FEMMES DANS LE FOOTBALL ? L'ENJEU DE L'ARBITRAGE.....	53
1. <i>La féminisation de la fonction d'arbitre et ses difficultés</i>	54
2. <i>La féminisation de l'arbitrage, un enjeu de mixité</i>	55
III. UN IMPÉRATIF : SAISIR L'OPPORTUNITÉ DU MONDIAL POUR RENFORCER LA VISIBILITÉ DES FOOTBALLEUSES.....	56
A. UNE NÉCESSITÉ : METTRE EN VALEUR LES JOUEUSES.....	56
1. <i>Un déficit de notoriété persistant</i>	57
2. <i>Le poids des stéréotypes</i>	58
a) <i>Des préjugés récurrents contre la pratique féminine du football</i>	58
b) <i>Le football, un milieu sexiste ?</i>	59
c) <i>Une question non anecdotique : la tenue vestimentaire.....</i>	60
d) <i>L'attrait du football auprès des jeunes filles : une tendance relativement récente à encourager dès l'école</i>	60
3. <i>L'importance des modèles pour encourager la pratique féminine et renforcer l'intérêt du public</i>	61
B. UNE DIMENSION ESSENTIELLE : LA MÉDIATISATION.....	64
1. <i>Une exigence : renforcer les droits télévisuels.....</i>	64
a) <i>La mise en place d'un cercle vertueux sur le plan économique</i>	64
b) <i>Les attentes liées à la Coupe du monde de 2019</i>	65
c) <i>L'importance de la performance</i>	68
d) <i>Une piste à envisager pour favoriser la médiatisation du football féminin : l'harmonisation des calendriers des compétitions masculines et féminines</i>	69
2. <i>Un levier à mobiliser : la présence des femmes dans les programmes sportifs.....</i>	70
3. <i>La question décisive de la communication des clubs sur leurs équipes féminines</i>	71
C. LA COUPE DU MONDE 2019 : UNE OCCASION INÉDITE D'INSCRIRE LA PROMOTION DU FOOTBALL FÉMININ DANS LA DURÉE ET DANS LES TERRITOIRES	73
1. <i>Un dispositif médiatique sans précédent pour mettre en valeur une compétition méconnue</i>	73
a) <i>La télévision</i>	74
b) <i>La radio</i>	75
c) <i>La presse écrite, nationale et régionale.....</i>	76
2. <i>Les collectivités territoriales, des partenaires essentiels pour accompagner la montée en puissance de la pratique féminine dans les territoires après le Mondial.....</i>	77

IV. LES CONCLUSIONS DE LA DÉLÉGATION POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ DU FOOTBALL À LA FAVEUR DU MONDIAL DE 2019	79
A. LE SOUTIEN DE LA DÉLÉGATION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, QUI S'ENGAGENT POUR LA FÉMINISATION DU FOOTBALL ET LA MISE EN VALEUR DE LA COUPE DU MONDE	79
B. DES PERSPECTIVES SOUHAITABLES EN VUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FOOTBALLEUSES ET FOOTBALLEURS : LA PROFESSIONNALISATION DES JOEUSES ET L'HARMONISATION DES CALENDRIERS DES COMPÉTITIONS MASCULINES ET FÉMININES	80
C. LA NÉCESSITÉ D'UN NOMBRE ACCRU DE CLUBS ACCUEILLANT DES FOOTBALLEUSES, NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX, ET DE L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES À LA PRATIQUE FÉMININE.....	81
D. UNE CONVICTON DE LA DÉLÉGATION : L'INTÉRÊT DE L'INITIATION AU FOOTBALL DANS LE CADRE SCOLAIRE, VECTEUR D'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE.....	82
E. L'APPEL DE LA DÉLÉGATION AUX MÉDIAS, POUR QUE LA MISE EN VALEUR DU FOOTBALL FÉMININ SE POURSUIVE APRÈS LA COUPE DU MONDE DE 2019	82
EXAMEN EN DÉLÉGATION.....	83

AVANT-PROPOS

Dès la fin de la session 2017-2018, la délégation a décidé, à l'unanimité, d'inscrire à son programme de travail, pour 2018-2019, une réflexion sur la place des femmes dans le football.

Elle a souhaité saisir l'occasion de la **Coupe du monde féminine, que notre pays accueille pour la première fois en 2019, pour mettre en valeur les footballeuses** et montrer que les femmes peuvent aujourd'hui **s'engager dans tous les domaines**, même dans ceux que l'on pourrait spontanément, encore maintenant, considérer comme masculins, dont le football fait partie.

Comme le faisait observer Annick Billon, co-rapporteuse et présidente de la délégation, lors de l'audition de Roxana Maracineanu, ministre des Sports, le 13 décembre 2018 : *« Nous avons pensé que cette thématique s'inscrivait dans le cadre général de l'égalité entre femmes et hommes et illustre notre souci constant de promouvoir une meilleure visibilité des femmes, quel que soit le domaine où elles exercent leur talent »*.

Dans cet esprit, ce rapport évoque à certains égards d'autres travaux de la délégation, comme par exemple ceux qu'elle a consacrés aux femmes militaires en 2015¹ puis aux agricultrices en 2017².

La délégation a eu à cœur, en définissant le périmètre de ce rapport, de ne pas limiter sa réflexion à la **pratique de haut niveau**. Elle a tenu à envisager tous les aspects d'un sport qui, dans un **registre amateur**, doit concerner tous nos territoires et intéresser de très nombreuses femmes.

En effet, la délégation est convaincue que les **valeurs très positives** véhiculées par le sport (et par le football en particulier) – effort, dépassement de soi, engagement collectif, solidarité, respect des règles et de l'adversaire... – sans oublier son importance sur le plan de la **santé** et du **bien-être**, **ne doivent pas exclure les femmes**, quel que soit leur âge et quel que soit le territoire où elles vivent.

Ces valeurs, dont la **portée éducative et citoyenne** est évidente, sont bien évidemment présentes dans le football et il serait **dommage que les petites filles soient privées de l'opportunité de les découvrir** du fait

¹ Des femmes engagées au service de la défense de notre pays, *rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes par Corinne Bouchoux, Hélène Conway-Mouret, Brigitte Gonthier-Maurin, Chantal Jouanno, Françoise Laborde et Vivette Lopez, n° 373, 2014-2015.*

² Être agricultrice en 2017, *actes du colloque organisé le 22 février 2017 par la délégation aux droits des femmes, n° 579, 2016-2017 ; et Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires, rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes par Annick Billon, Corinne Bouchoux, Brigitte Gonthier-Maurin, Françoise Laborde, Didier Mandelli et Marie-Pierre Monier, n° 615, 2016-2017.*

de préjugés défavorables au football féminin ou en raison de l'éloignement des équipements sportifs qui leur sont ouverts. Comme l'a rappelé la présidente de la Ligue de football professionnel, Nathalie Boy de la Tour, entendue le 4 avril 2019, « *le football est le troisième lieu éducatif en France après la famille et l'école* ». **Pourquoi les filles en seraient-elles exclues ?**

Force est de constater que dans le sport, **beaucoup reste à faire pour progresser en matière d'égalité**. La ministre des Sports l'a elle-même relevé lors de son audition : « *L'égalité hommes-femmes passe par le sport et par l'accès de toutes et tous à la pratique sportive, sans discriminations, sans préjugés et sans stéréotypes d'aucune sorte. La tâche est immense dans le domaine du sport, comme dans les autres domaines de la société, ce n'est pas la délégation qui me contredira sur ce point !* ».

À ce titre, ce travail prend la suite d'un précédent rapport de la délégation publié en 2011, dont de nombreux constats sont encore d'actualité et dont l'intitulé est particulièrement éloquent : *Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles*¹.

Notoriété des athlètes, visibilité médiatique, revenus et financement sont les principaux aspects des inégalités entre le sport féminin et masculin, plus particulièrement dans le sport de haut niveau qui, comme le relevaient nos collègues en 2011, « *reste le plus souvent considéré comme un "parent pauvre" par rapport aux compétitions masculines qui retiennent l'essentiel de l'attention médiatique et des flux financiers qui l'accompagnent* »². À cet égard, **le football ne fait pas exception**. Or il s'agit d'inégalités que l'on retrouve dans la **plupart des domaines de la société** – dans le **registre professionnel**, dans l'**accès aux responsabilités**, notamment **politiques**, dans les **médias**... – où **la légitimité des femmes est encore questionnée**.

Ce rapprochement entre les inégalités à l'œuvre dans la société et celles que l'on observe dans le sport était souligné par le rapport précité de 2011 : « *le sport constitue le révélateur, le miroir grossissant des inégalités auxquelles sont confrontées les femmes en France et dans le monde* »³.

L'analyse historique, à cet égard, est révélatrice. En effet, l'histoire nous rappelle que le sport a été l'objet d'une **conquête progressive par les femmes**. Comme la médecine, la politique, l'Université et les grandes écoles, le Barreau, la conduite automobile ou l'aviation, il a ses **pionnières** – cyclistes, alpinistes, aéronautes, escrimeuses, skieuses... – et ses **héroïnes**.

¹ Rapport fait au nom de la délégation aux droits des femmes par Michèle André, n° 650, 2010-2011.

² Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles, op. cit., page 87.

³ Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles, op. cit., page 87.

Il a eu aussi ses **adversaires**, car l'histoire du sport féminin, comme beaucoup d'autres conquêtes féminines, s'est écrite contre un **discours officiel opposé à toute émancipation des femmes par le sport**, considéré comme un **obstacle à leur vocation maternelle**¹.

Ces considérations valent pour le football, si l'on se réfère à l'**interdiction** dont il a fait l'objet à l'époque de **Vichy**, comme l'a rappelé Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, lors de son audition, le 7 mai 2019.

Aujourd'hui, l'engagement, le parcours et les exploits de pionnières telles qu'Alice Milliat, Violette Morris ou des joueuses du *British Ladies football club*² font écho à ceux, entre autres exemples, de Corinne Diacre, Marie-Christine Terroni, Laura Georges, Amandine Henry, Laure Boulleau, Mélissa Plaza, Alex Morgan ou Ada Hegerberg³. La délégation constate cependant que la **notoriété de ces personnalités ne saurait à ce jour être comparée à celle des légendes masculines du football**.

Toutefois, les inégalités entre femmes et hommes qui s'expriment dans le sport ne sont pas irréversibles. Le sport est en effet un **outil remarquable** « *pour faire évoluer l'image que la société se fait des femmes* » et « *repousser les limites que le préjugé commun leur assigne* »⁴.

La délégation **mise donc sur la Coupe du monde de 2019 pour progresser en matière d'égalité entre femmes et hommes dans le football**.

En vue de l'élaboration de ce rapport, une équipe de co-rapporteuses représentant diverses sensibilités politiques présentes au Sénat a été désignée, conformément aux usages de la délégation :

- Annick Billon (groupe Union centriste), présidente de la délégation ;
- Céline Boulay-Espéronnier (groupe Les Républicains) ;
- Victoire Jasmin (groupe Socialiste et républicain) ;
- et Christine Prunaud (groupe Communiste républicain citoyen et écologiste).

Cette équipe émane par ailleurs de **territoires très différents : Côtes-d'Armor, Guadeloupe, Paris et Vendée**.

¹ Le rapport de 2011 précité renvoie, page 93, à cette citation éclairante du Règlement général d'éducation physique de 1925 : « Les femmes ne sont point faites pour lutter, mais pour procréer ».

² Voir l'encadré ci-après sur l'histoire du football féminin et l'intervention d'Élisabeth Bougeard-Tournon au sujet du musée « Il était une fois les Bleues », lors de la table ronde du 16 mai 2019.

³ Première footballeuse à avoir reçu le Ballon d'or, trophée décerné pour la première fois à une femme en 2018.

⁴ Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles, op. cit., page 87.

La délégation a procédé à **sept auditions** qui se sont échelonnées entre le 13 décembre 2018 et le 7 mai 2019. Ce cycle de réunions a commencé par l'audition de Roxana Maracineanu, ministre des Sports, que la délégation remercie pour sa disponibilité.

Puis, le 16 mai 2019, une **table ronde sur le rayonnement de la Coupe du monde féminine**¹, organisée **en partenariat avec la FFF**, dont la délégation **salue l'implication**, a réuni, aux côtés de représentants de la fédération, des acteurs des médias – représentants des principaux diffuseurs du Mondial, commentatrices et journalistes sportifs –, ainsi que la présidente du *Club athlétique Paris 14*.

La délégation a également organisé **deux déplacements** :

- le 21 février 2019, à Orly, dans les nouveaux locaux du **Paris Football Club** ;

- le 18 mars 2019, en **Vendée**, où elle est allée à la rencontre de deux clubs engagés dans la pratique féminine : l'ESOF (*Étoile sportive ornaysienne football*) et le club de Nieul-le-Dolent.

Au total, la délégation a entendu quelque **38 personnalités** – cadres dirigeants de la FFF, responsables de clubs, représentants des médias, joueuses et entraîneurs, commentatrices et journalistes sportifs, auxquels s'ajoutent la ministre des Sports et la présidente de la Ligue de football professionnel.

Elle adresse tous ses remerciements à toutes celles et ceux qui, par leur expertise et leurs témoignages, l'ont accompagnée dans cette réflexion, plus particulièrement à la Fédération française de football.

Pendant ces travaux, **l'actualité, Coupe du monde oblige, a fait une place importante au football féminin**, avec par exemple la remise du premier *Ballon d'or* décerné à une joueuse, en décembre 2018², aux côtés du trophée masculin.

Le football féminin a également été **présent dans l'actualité sénatoriale** : un colloque au titre inspirant (« *Les semeuses de la République* »), organisé en partenariat avec la Ligue Paris Ile-de-France de la FFF, a eu lieu au Palais du Luxembourg, le 26 janvier 2019, à l'initiative de Rachid Temal, sénateur du Val-d'Oise qui, en ouvrant cet événement, a rappelé que « *le football, sport universel par essence, ne pouvait continuer à laisser de côté la moitié de l'humanité* », plaidant ainsi pour une féminisation accrue du football.

D'autres institutions ont consacré des réunions et des colloques au thème du football féminin à l'occasion de la Coupe du monde. La délégation

¹ Cette table ronde était organisée en trois séquences successives : l'héritage de la Coupe du monde pour les territoires, sa médiatisation, la place des femmes dans le football à travers le commentaire sportif.

² La délégation note aussi que l'actualité a mis à l'honneur, entre autres exemples, le **rugby féminin**, dont le Tournoi des Six Nations a été largement relayé par les médias.

souhaite plus particulièrement signaler une **étude menée conjointement par l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) et l'Unesco**, avec le soutien de l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP), **sur la promotion du football féminin au niveau international**¹, dont les trois principaux objectifs sont de dresser un état des lieux précis de la place des femmes dans le football, de répertorier les freins empêchant le développement de cette discipline et de formuler des recommandations concrètes².

Néanmoins, force est de constater que **ces avancées sont dans une certaine mesure ternies**, à quelques jours de l'ouverture de la Coupe du monde, par la manifestation d'un certain **manque de considération** à l'égard des joueuses qui, le 30 mai 2019, ont été priées de céder aux Bleus leurs chambres de Clairefontaine, lieu d'entraînement mythique, sous prétexte que ces derniers devaient préparer un match amical. Ce rapport reviendra sur cet incident regrettable, dont plusieurs médias se sont fait l'écho et qui montre la priorité dont continuent à bénéficier les hommes, en dépit de l'enjeu important de la Coupe du monde.

À l'ensemble des réunions et déplacements qui ont rythmé la préparation de ce rapport, la délégation a associé le **groupe d'études du Sénat « Pratiques sportives et grands événements sportifs », présidé par Michel Savin**. Elle a beaucoup apprécié la **disponibilité et l'expertise de ces collègues, particulièrement investis dans les thématiques liées à la féminisation du sport**.

Au terme de ses travaux, qui prennent fin le 6 juin 2019, quelques heures avant le coup d'envoi de la Coupe du monde féminine 2019, la délégation espère que celle-ci confirmera la **dynamique récente observée dans le football féminin** et encouragera un véritable **engouement** en faveur de ce sport, **dans tous les territoires**.

Elle souhaite que l'**énergie du Mondial** ne s'interrompe pas en juillet 2019, mais qu'elle **se poursuive dans la durée pour continuer à accompagner la féminisation du football**.

Elle forme le vœu que la Coupe du Monde féminine de 2019 soit l'occasion de **nouveaux progrès en matière d'égalité et de mixité**, à la fois dans le **traitement médiatique** de cette compétition et dans le **quotidien des clubs et des joueuses**.

Elle espère que cet événement majeur laissera un **héritage pérenne** dans les **territoires**.

¹ Cette étude a été lancée au mois de mars 2018. Elle a mobilisé des experts internationaux, des chercheurs et des associations du monde entier.

² La publication du rapport, à quelques jours de l'ouverture du Mondial, a donné lieu, le 23 mai 2019, à une conférence-débat à l'IRIS sur le thème : « Quand le football s'accorde au féminin : les enjeux de la féminisation du football ».

INTRODUCTION

1. « Football féminin » ou football ?

Peut-on parler de « *football féminin* » ? Cette question n'est pas anodine.

Le terme de « football féminin » est utilisé par la Fédération française de football (FFF), qui comporte une **direction du football féminin et de la féminisation**, dont la titulaire a été reçue à deux reprises dans le cadre de la préparation de ce rapport¹.

La délégation a toutefois fréquemment entendu, en préparant ce rapport, des remarques contestant la pertinence de la notion de football féminin, car « *il n'y a qu'un football* », comme l'ont fait observer des participantes à la table ronde du 16 mai 2019 sur le rayonnement du Mondial.

Notre collègue Jean-Jacques Lozach, vice-président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », est intervenu dans ce sens, lors de l'audition de la ministre des Sports, le 13 décembre 2018 : « *la reconnaissance passe par le vocabulaire. Vous avez remarqué que nous parlons de football "féminin", alors que l'expression de football "masculin" n'est pas utilisée lorsque nous évoquons la Coupe du monde, par exemple... Cette observation nous montre l'étendue des progrès qui restent à réaliser...* ».

Dans le même esprit, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a fait valoir, le 7 mai 2019, qu'« *il n'y a pas un football féminin et un football masculin, mais un football tout court !* ».

Ces remarques rejoignent ces propos prononcés par Lilian Thuram en 2014, lors de l'inauguration du stade Charléty : « *Le football, féminin ou masculin, c'est exactement la même chose. Lorsqu'on regarde un match, c'est avant tout les émotions qui nous traversent qui sont importantes* »².

La délégation est consciente que la notion de « football féminin » risque de cantonner la pratique féminine du football dans une sorte de sous-catégorie et de pérenniser un déficit de prestige dont cette discipline a trop longtemps pâti.

¹ Il s'agit de Frédérique Jossinet (voir les comptes rendus des 21 mars et 16 mai 2019).

² Cité par le média en ligne Foot d'Elles, le 6 novembre 2018, à propos de l'inauguration de l'exposition itinérante « Mêmes rêves de foot ».

Ce rapport se référera cependant, **par commodité**, au terme de « football féminin », comme l'ont d'ailleurs fait les expertes auditionnées en vue de la préparation de celui-ci.

Ce choix ne signifie pas que le football puisse être considéré comme une discipline sportive « naturellement » masculine. **Les femmes y ont désormais toute leur place et la Coupe du monde de 2019 en constituera l'éclatante démonstration : la délégation en est convaincue.**

2. Footballeurs et footballeuses : deux « écosystèmes séparés »

La réalité observée en amont de ce rapport suggère que footballeurs et footballeuses évoluent actuellement dans des **univers très différents**, en termes de statut, de reconnaissance médiatique ou d'environnement financier.

À certains égards, le football féminin et le football masculin relèvent de « *deux écosystèmes séparés* », selon l'expression de l'une des personnalités entendues par la délégation¹.

Cette séparation fait d'abord écho au fait que **les joueuses sont exclues du statut professionnel**. Même quand elles consacrent leur vie au football et qu'elles évoluent au plus haut niveau, les footballeuses sont associées au milieu amateur, à la différence de leurs homologues masculins. Dans cette logique, on distingue « *le monde amateur d'un côté avec les footballeuses et le monde professionnel de l'autre avec les footballeurs* »².

Cette spécificité juridique et statutaire a fortement interpellé la délégation. En effet, les joueuses dites professionnelles sont liées à la FFF par des « *contrats fédéraux* », qui constituent des contrats de travail homologués par la fédération et peuvent être souscrits dès le niveau du Championnat de France amateur. Ces sportives ne relèvent donc pas de la Ligue de football professionnel, contrairement aux footballeurs.

En termes de statut juridique, il n'existe donc pas de footballeuses de haut niveau qui soient des professionnelles par leur statut, même si dans certains clubs comme l'*Olympique Lyonnais* (OL), les footballeuses s'entraînent à temps complet et perçoivent grâce à ces contrats des revenus suffisants pour vivre.

Contactée le 2 avril 2019 par Christine Prunaud, co-rapporteuse, Mélissa Piazza, ancienne joueuse internationale, titulaire d'un doctorat en psychologie sociale, très engagée contre les discriminations faites aux femmes, a estimé en ce sens que le statut professionnel des joueuses

¹ Il s'agit de Marianne Gazeau, présidente de Foot d'Elles, entendue le 11 avril 2019.

² Voir le compte rendu de l'audition de Marianne Gazeau, présidente de Foot d'Elles, le 11 avril 2019.

n'existait pas en tant que tel, les contrats signés par les joueuses étant des contrats fédéraux ou semi-professionnels, souvent cumulés avec un emploi.

Cette séparation entre l'univers des footballeurs et celui des footballeuses renvoie aussi à des **considérations financières et médiatiques très différentes**.

Sur le plan des **revenus**, tout d'abord : les ordres de grandeur sont sans commune mesure entre des stars masculines très fortunées et les difficultés des joueuses qui, pour la plupart, sont contraintes de travailler parallèlement à leur entraînement et dont des témoins entendus par la délégation ont souligné les conditions de vie particulièrement modestes, voire précaires pour certaines.

Sur le plan de la **notoriété** et de la **médiatisation** ensuite, car l'affluence dans les stades est sans comparaison entre les matchs du championnat féminin et ceux du championnat masculin, de même que le nombre de téléspectateurs.

Il en résulte, sur le plan des **moyens**, des différences considérables, liées pour l'essentiel aux **droits télévisuels**, nettement plus importants pour le football masculin que pour le football féminin.

Ce rapport reviendra plus en détails sur ces différents constats.

UNE BRÈVE HISTOIRE DU FOOTBALL FÉMININ

Les pionnières

La pratique du football féminin débute au Royaume-Uni à la fin du XIX^e siècle (le 9 mai 1881 était disputé le premier match opposant deux équipes féminines, une anglaise et une écossaise). Elle y est favorisée par la Première Guerre mondiale, période pendant laquelle se manifeste en Angleterre un engouement certain pour le football féminin. Dans un registre caritatif, un match joué le 25 décembre 1917 par des équipes féminines rassemble 10 000 spectateurs et permet de lever des fonds en faveur des soldats britanniques.

En France, le football féminin apparaît en 1912 au sein de *Femina Sport*, club permettant aux femmes la pratique de diverses disciplines sportives, qui organise le 30 septembre 1917 le premier match officiel opposant deux équipes de l'association. Faute d'équipes féminines en nombre suffisant, d'autres matchs, mixtes, sont ensuite organisés contre des équipes scolaires masculines ou des équipes de grands clubs sportifs de la capitale. Toutefois, aucune équipe mixte n'est constituée.

Alice Milliat, engagée en faveur de Jeux olympiques féminins, fonde la *Fédération des Sociétés Féminines et Sportives de France* (FSFSF). Cette dernière crée, selon le modèle masculin, un championnat de football, initialement restreint aux équipes parisiennes et qui deviendra réellement national dans les années 1920. Des règles du jeu spécifiques par rapport au football masculin limitent toutefois, entre autres particularités, les temps de jeu et les dimensions du terrain.

Le 29 avril 1920, une sélection des meilleures joueuses françaises l'emporte à Manchester face aux *Dick Kerr Ladies* devant 25 000 spectateurs. Quelques mois plus tard, la revanche organisée au *Stade Pershing de Paris* se conclut par un match nul devant un public de 12 000 personnes, affluence témoignant de l'intérêt pour cette nouvelle activité sportive qui suscite des vocations et permet la création de clubs féminins en France, à l'instar du Royaume-Uni.

Vers l'interdiction du football féminin

Si la pratique du football féminin se développe en France et en Grande-Bretagne, où les matchs rencontrent du succès, elle y reste controversée en France et fait l'objet de nombreuses critiques au nom des convenances et de la décence. « *Que les jeunes filles fassent du sport entre elles, dans un terrain rigoureusement clos, inaccessible au public : oui, d'accord. Mais qu'elles se donnent en spectacle, à certains jours de fête, où sera convoié le public, qu'elles osent même courir après un ballon dans une prairie qui n'est pas entourée de murs épais, voilà qui est intolérable !* »¹. Ces propos du cycliste et journaliste Henri Desgrange, tenus en 1925, illustrent ce climat hostile au football féminin. D'autres réticences tiennent au risque de stérilité que certains associent à la pratique du football.

Dans ce contexte, le football féminin décline au fil des saisons. En 1926, le décès en plein match d'une joueuse accrédite la thèse de la nocivité du football pour les femmes. Puis la décision de la FSFSF, en 1932, de ne plus soutenir le football féminin condamne *de facto* celui-ci et l'on assiste à une quasi-disparition de l'activité.

Par un arrêté publié le 27 mars 1941, le gouvernement de Vichy, au nom de la protection de la maternité, interdit aux femmes la pratique d'un certain nombre de sports : le football, les sports de combat, le rugby et le cyclisme de compétition.

Le renouveau

Après presque trois décennies d'éclipse, le renouveau du football féminin débute en 1968, lorsque les joueuses du FCF Reims disputent un « lever de rideau » du match Reims - Valenciennes.

Alors que le football féminin n'est pas encore reconnu par les instances dirigeantes ni par les structures internationales (FIFA et UEFA), les Françaises participent en 1969 en Italie à un championnat d'Europe de football féminin, remporté par l'Italie. Une Coupe du monde féminine se déroule également en Italie en 1970. Ces deux compétitions ne sont toutefois pas officielles². Le 29 mars 1970, le conseil fédéral de la FFF reconnaît enfin le football féminin : le premier match international féminin se tient le 17 avril 1971 ; un championnat de France est organisé en 1974.

¹ Cité par Ghislain Corr a, « Aux origines du football féminin », Sofootblog, 8 mars 2016.

² Institut de relations internationales et strat giques - Observatoire g ostrat gique du Sport - « Le football féminin : l'autre histoire du football » - Emerick Dumas - avril 2019, p.7.

En 1982, l'UEFA crée la première compétition européenne féminine¹ dont la finale se déroule en 1984 et qui deviendra le Championnat d'Europe féminin de l'UEFA² en 1989 ; la Coupe du monde féminine de la FIFA est créée en 1991³⁴.

Malgré quelques succès lors de compétitions internationales, le football féminin fait néanmoins l'objet d'une attention discrète en France. Son réel essor ne débute qu'avec la création du premier pôle « espoir féminin » en 1998 à l'Institut national du football de Clairefontaine, où les joueuses sont formées à la pratique du sport de haut niveau. Les résultats sont rapidement positifs, avec des qualifications régulières aux championnats d'Europe depuis 1997, ainsi qu'à quatre coupes du monde en 2003, 2011, 2015 et 2019. Six autres pôles « espoirs féminins » ont aussi été créés dans les régions.

La Coupe du monde qui s'est déroulée en Allemagne en 2011, pays d'élection du football féminin où ce sport est traditionnellement très apprécié et attire un public nombreux, a constitué un véritable tournant en permettant de mettre en valeur le jeu et la technique des joueuses grâce à une couverture médiatique satisfaisante.

On peut donc espérer que la Coupe du monde de 2019 permettra au football féminin, au terme d'un peu plus d'un siècle d'existence, de progresser encore, tant en nombre de licenciées qu'en audience.

¹ <https://fr.uefa.com/womenseuro/history>

² <https://fr.uefa.com/insideuefa/about-uefa/history>

³ Voir l'intervention d'Élisabeth Bougeard-Tournon, responsable du service Communication et promotion du football amateur de la FFF, à propos du musée « Il était une fois les Bleues », reproduite dans le compte rendu de la table ronde du 16 mai 2019.

⁴ Institut de relations internationales et stratégiques – Observatoire géostratégique du Sport – « Le football féminin : l'autre histoire du football » - Emerick Dumas - avril 2019, p.8-9.

I. UN CONTEXTE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT FÉMININ DANS LEQUEL LE FOOTBALL DOIT S'INSCRIRE

A. LA PLACE DES FEMMES DANS LE SPORT : UNE STRATÉGIE NATIONALE ENCOURAGÉE PAR LA LOI

1. Une démarche globale pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le sport

Au cours de son audition par la délégation, le 13 décembre 2018, la ministre des Sports Roxana Maracineanu a rappelé les **principales inégalités entre hommes et femmes à surmonter dans le domaine du sport**, relevant entre autres manifestations de cette situation la lente progression de la **retransmission télévisée du sport féminin**, qui représente seulement 16 à 20 % du volume horaire (14 % en 2014 et 7 % en 2012). Elle a également noté la **sous-représentation des femmes** :

- parmi les **sportifs de haut niveau** (environ 38 %) ;

- et dans les **instances dirigeantes des fédérations**, où elles constituent pourtant 38 % des licenciés : on ne compte en effet que **16 présidentes pour 117 fédérations**.

À cet égard, notre collègue Jean-Jacques Lozach, vice-président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », a observé le 13 décembre 2018 que les fédérations « *doivent impulser ce mouvement de féminisation du sport dans son ensemble* », notant que « *seule une femme préside à ce jour une fédération sportive olympique* » (il s'agit d'Isabelle Lamour, à la tête de la Fédération française d'escrime). Jean-Raymond Hugonet, membre du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », a pour sa part estimé, le 13 décembre 2018, que « *le football [constituait] un exemple à suivre* » en matière de féminisation, mentionnant l'« *opportunité à saisir* » que constitue la **présence de femmes à des postes éminents de la gouvernance du football**. Témoignent en effet de cette conjoncture favorable Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue professionnelle de football et, à la FFF, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Laura Georges, secrétaire générale et Florence Hardouin, directrice générale, par ailleurs classée par le magazine *Forbes* troisième femme la plus importante du monde dans le domaine du sport, comme l'a rappelé Jean-Raymond Hugonet. À cette liste, Annick Billon, présidente de la délégation et co-rapporteuse, a ajouté le nom de Fatma Samoura, secrétaire générale de la FIFA, et s'est félicitée de la « *féminisation progressive de certains postes clé dans le domaine footballistique* ».

S'agissant de la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives, la ministre des Sports a insisté sur l'« *avancée majeure* » liée à la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui a introduit le principe de **parité dans les instances de gouvernance des fédérations sportives agréées**, au lieu du principe de féminisation au *prorata* du nombre de licenciées qui prévalait auparavant.

En ce qui concerne la dynamique de féminisation des fédérations sportives encouragée par le ministère, Roxana Maracineanu a commenté la mise en place de **plans de féminisation** par les fédérations, liées par des conventions d'objectifs conclues avec le ministère, **89 fédérations** étant dotées d'un plan de ce type en 2017. Ce rapport précisera ci-après le plan de féminisation de la FFF, qui s'inscrit dans cette stratégie globale.

Quant à la féminisation de l'encadrement technique des fédérations (cadres dirigeants de Directions techniques nationales ou DTN), la ministre a insisté sur l'attention dont fait l'objet la constitution d'un « **vivier de hauts potentiels féminins** » par la généralisation de **formations**.

Roxana Maracineanu a également évoqué les initiatives destinées à « *accompagner la prise de responsabilité par les femmes* » et à « *enraciner la mixité* », citant les réseaux de sportives qui se sont constitués et l'aide apportée par des structures telles que l'association *Femix'Sports* et les modules de formation dispensés par celle-ci (« Réussir au féminin », « Demain, réussir en mixité »).

S'agissant de la pratique sportive, la ministre a noté que le taux de féminisation des licences délivrées par les fédérations faisait partie des indicateurs de performance retenus dans le cadre du budget de son ministère.

En dépit de ces initiatives, que salue la délégation, force est de constater, avec la ministre des Sports, que si « *la place des femmes évolue* » dans notre société et plus particulièrement dans le sport, en revanche « *la dernière marche reste difficile à franchir* ». En effet, on ne compte encore à ce jour qu'une dizaine de femmes parmi les cadres dirigeants des DTN des fédérations, tandis qu'un tiers des femmes cadres « *occupent en réalité un poste d'adjointe* ». **Un effort reste à donc à promouvoir, selon Roxana Maracineanu, pour créer les conditions de l'égalité pour l'accès aux postes de haut niveau.**

Parmi les chantiers à dynamiser pour renforcer la féminisation du sport en général, la ministre a évoqué le **statut des sportives professionnelles** et la nécessaire **féminisation du métier d'entraîneur**, aspects que l'on retrouve dans le football et sur lequel ce rapport reviendra ultérieurement.

La délégation salue la féminisation récente de fonctions décisives de la gouvernance du football et espère que cette situation exercera une influence positive sur d'autres sports réputés non féminins *a priori*.

Elle forme le vœu que cette dynamique favorable sorte renforcée du Mondial 2019.

2. Un outil qui s'inscrit dans cette dynamique : la Conférence permanente du sport féminin

Créée par la loi n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017¹, la Conférence permanente du sport féminin a vocation à **suivre l'évolution des pratiques sportives des femmes**, à faciliter la professionnalisation du sport féminin et à favoriser sa médiatisation.

Cette structure, dans laquelle siègent des représentants du monde sportif et des médias ainsi que des élus locaux, a été installée en septembre 2017 et a tenu sa **deuxième réunion plénière en janvier 2019**. Il faut espérer qu'elle contribue de manière décisive à la féminisation du sport.

Selon la ministre des Sports, **quatre thématiques** structurent les politiques publiques dans lesquelles intervient la conférence :

- développement des pratiques sportives ;
- accès aux responsabilités ;
- médiatisation ;
- économie du sport féminin.

Entre autres pistes de travail, Roxana Maracineanu s'est déclarée sensible à l'idée de « *développer la pratique sportive de loisir en l'adaptant aux besoins des femmes* ». Elle a également commenté l'intérêt d'un **partenariat avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour renforcer la diffusion du sport féminin**, car « *l'exposition médiatique du sport, et notamment du féminin, a un effet positif sur la pratique* ».

Ce rapport montre que le football féminin illustre ce constat.

¹ Loi n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité du sport.

B. UNE ÉVOLUTION À SALUER : LA MOBILISATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL (FFF) EN FAVEUR DE LA PRATIQUE FÉMININE

1. Le plan de féminisation conduit par la FFF

Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la Fédération française de football (FFF), auditionnée par la délégation le 21 mars 2019, a exposé les initiatives mises en œuvre par la fédération pour favoriser la féminisation du football.

a) Le « tournant de 2011 » et le premier plan de féminisation

La directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF a commenté le **tournant décisif qu'a constitué l'année 2011** dans l'élaboration de la stratégie de la fédération :

- élection à la tête de la fédération nationale de Noël le Graët, convaincu de la nécessité de promouvoir le football féminin¹ ;

- et accession de l'équipe de France, pour la première fois, à la demi-finale lors de la Coupe du monde féminine qui s'est déroulée en Allemagne.

Selon Frédérique Jossinet, « *Les Français ont découvert à cette occasion la qualité de jeu ainsi que le bon esprit du football féminin* », a fortiori après que « *l'attitude de l'équipe de France masculine en Afrique du sud a donné du football une image dégradée lors du Mondial de football de 2010* ».

Un **premier plan fédéral** a donc, en 2011, érigé la féminisation de la pratique du football en « *priorité sur l'ensemble des territoires* », à une époque où le nombre de licenciées se limitait à 51 000, l'objectif étant d'atteindre vers 2016 un effectif de 100 000 licenciées, largement dépassé depuis. Parallèlement, la fédération fléchait la nécessité de renforcer la place des femmes dans l'encadrement (dirigeantes, éducatrices et arbitres).

En 2014, le dépôt auprès de la FIFA de la **candidature de la France pour accueillir le Mondial 2019** s'inscrivait dans la volonté de **dynamiser la pratique féminine du football**, car la FFF tenait à susciter, en faveur du football féminin, un **élan populaire** inspiré de celui qui était résulté du Mondial 1998.

¹ La délégation a entendu sur ce sujet diverses responsables de la FFF (vice-présidente déléguée et secrétaire générale notamment, outre Frédérique Jossinet) mais pas son président lui-même.

b) Le plan « *Ambition 2020* » de 2017

L'année 2017 a constitué la **deuxième étape** de la stratégie de féminisation mise en place par la fédération, qui s'est matérialisée par l'élaboration du plan « *Ambition 2020* », parallèlement au plan « *Impact et héritage* » centré sur la Coupe du monde féminine.

Le plan « *Ambition 2020* » renforce donc les objectifs en matière de féminisation précédemment évoqués et définit à l'échéance de 2020 les **cibles suivantes** :

- **200 000 licenciées** ;
- **8 000 équipes intégralement féminines** ;
- **4 000 clubs dotés d'au moins une équipe féminine** ;
- **1 500 arbitres** ;
- **1 500 écoles féminines de football** ;
- **8 000 éducatrices et animatrices**, dont 100 disposeront d'un diplôme supérieur, des bourses devant être attribuées à cet effet.

Deux ans après le lancement du plan « *Ambition 2020* », le bilan présenté par Frédérique Jossinet le 21 mars 2019, puis lors de la table ronde du 16 mai 2019, montre à la fois les **progrès accomplis** (sur lesquels a également insisté Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, le 7 mai 2019) et le **chemin qui reste à parcourir** :

- **180 000 licenciées en avril 2019** (on en comptait 51 000 en 2011) ;
- **8 500 clubs** accueillant des joueuses, dont **plus de 3 000** sont dotés **d'au moins une équipe féminine** ;
- **905 écoles féminines de football** ;
- **1 550 éducatrices et animatrices**, dont **85 diplômées du supérieur** ;
- **1 000 arbitres**.

Ce rapport reviendra ultérieurement sur le défi que constitue le renforcement des effectifs de femmes arbitres, dont Frédérique Jossinet n'a pas occulté les difficultés.

S'agissant des implications du plan « *Ambition 2020* » en matière d'**accès aux responsabilités** pour les femmes, Frédérique Jossinet a, lors de ses interventions devant la délégation, commenté l'initiative consistant à accompagner le « **club des 100 femmes** », un groupe de femmes sélectionnées parmi les encadrantes des instances de football. L'objectif est de faire monter ces femmes en compétences afin de les préparer à exercer de hautes responsabilités notamment grâce à des exercices de *mentoring* et de prise de parole et à des formations à la gestion financière des clubs. À ce jour, **70 femmes à haut potentiel** ont ainsi été accompagnées.

De fait, le rapport précité de la délégation publié en 2011 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport a montré les « *pesanteurs sociologiques propres au monde du sport* » affectant la **mixité de l'encadrement**. Or les auditions menées en 2011 ont souligné l'**influence du sexe des personnels encadrants sur le recrutement des pratiquants** : les encadrants étant en majorité des hommes, et particulièrement dans le football, ils **perpétuent la présence massive des hommes au sein des clubs sportifs**. « *La mixité des personnels qui encadrent les activités physiques et sportives constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de la pratique féminine* », faisait donc observer ce précédent rapport.

La **mixité** est donc un réel enjeu de l'évolution du football. Or Audrey Keysers, co-auteure de l'ouvrage *Football féminin : la femme est l'avenir du foot*, a insisté, au cours de son audition, le 5 février 2019, sur l'**absence de mixité dans le football** : « *il n'y a que des hommes dans le football masculin, et que des femmes dans le football féminin* », si l'on fait toutefois exception de parcours encore hors normes comme celui de Corinne Diacre, première femme à avoir entraîné des joueurs du championnat professionnel.

Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, entendue le 7 mai 2019, a pour sa part plaidé en faveur d'un renforcement de la mixité du football, qui selon elle **apporte aux clubs « harmonie » et « équilibre »**. Cette aspiration à la mixité du football rejoint les propos de notre collègue Rachid Temal qui, lors du colloque dont il a pris l'initiative au Sénat le 26 janvier 2019, a fait observer que « *le football doit être un sport qui rassemble* » et qu'il importait que la mixité soit la « *pierre angulaire des politiques publiques* ».

En définitive, Brigitte Henriques a qualifié le Mondial 2019 de « *rendez-vous de la mixité* ».

La délégation salue l'engagement de la FFF en faveur du football féminin et de la mise en valeur de la première Coupe du monde féminine organisée dans notre pays.

Elle ne peut que souscrire à l'ambition affichée de renforcer la mixité dans le football, qu'il s'agisse de l'encadrement ou de la pratique.

LES CHIFFRES CLÉ DU FOOTBALL FÉMININ EN FRANCE¹

2011 :

- 51 000 licenciées
- 26 000 dirigeantes
- 750 éducatrices et animatrices
- 670 arbitres

2019 :

- 180 000 licenciées
- 35 000 « dirigeantes »
- 1 550 éducatrices et animatrices
- 867 arbitres
- **Plus de 3 000 clubs** dotés d'au moins une équipe féminine
- 905 écoles féminines de Football

Objectifs 2020 :

- 200 000 licenciées
- 8 000 éducatrices et animatrices
- 1 500 arbitres
- 1 500 écoles féminines de football
- 8 000 équipes intégralement féminines
- 4 000 clubs dotés d'au moins une équipe féminine

LA COUPE DU MONDE FÉMININE DE FOOTBALL : CHIFFRES CLÉS

Du 7 juin au 7 juillet 2019

8^{ème} Coupe du monde féminine de la FIFA (première édition en 1991)

1^{ère} Coupe du monde féminine organisée en France

Match d'ouverture au Parc des Princes

Demi-finales et finales au Parc *Olympique Lyonnais*

31 jours de compétition

52 matchs

24 équipes

9 villes hôtes : Grenoble, Le Havre, Lyon, Montpellier, Nice, Paris, Reims, Rennes, Valenciennes

Plus de 80 actions de promotion dans les territoires pour accompagner la compétition.

¹ Source : FFF : voir les comptes rendus des 21 mars et 16 mai 2019.

2. La stratégie de la FFF en vue du Mondial 2019

a) Le plan « Impact et territoires »

Parallèlement au plan « Ambition 2020 » évoqué ci-dessus, la FFF a mis en place un plan dénommé « *Impact et héritage* », dont l'ambition partagée par la délégation est que l'effet d'entraînement attendu de la Coupe du monde de 2019 sur la pratique féminine se prolonge dans la durée.

Cet objectif implique de fidéliser les nouvelles licenciées qui s'inscriront après le Mondial, ce qui suppose de les accueillir dans de bonnes conditions (cf. *infra*).

Le souhait de la FFF est de faire en sorte que l'accueil de la Coupe du monde permette à la France de devenir une **nation de référence en termes de football féminin**.

Le plan « *Impact et héritage* » vise à « *créer une adhésion en amont* » de la Coupe du monde et à **mobiliser autour de cet événement les acteurs du football** : les 13 ligues, les 90 districts et les 16 000 clubs.

Les priorités définies par la FFF concernent, comme l'a relevé Frédérique Jossinet le 21 mars 2019, puis le 16 mai 2019 :

- le **rayonnement sur l'ensemble du territoire**, « *aussi bien ceux qui accueillent des matchs que les autres territoires métropolitains et ultramarins* »¹ ;

- le fait de devenir « *la référence de l'élite mondiale du football féminin* » ;

- la volonté de « *permettre aux femmes d'accéder à des postes d'encadrement pour davantage de mixité dans les instances dirigeantes du football* » ;

- l'accueil et la fidélisation des licenciées et futures licenciées attendues de la Coupe du monde de 2019.

Il s'agit aussi, ainsi que l'a fait observer Frédérique Jossinet lors de la table ronde du 16 mai 2019, de susciter un « *véritable engouement populaire autour de l'Équipe de France* ».

Ces différents points montrent l'imbrication et la cohérence des objectifs définis par les plans « Ambition 2020 » et « Impact et héritage ».

En résumé, la directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF a ainsi défini les quatre ambitions de la fédération à l'égard du Mondial 2019 : « *célébrer une fête familiale et un succès populaire, laisser un héritage fort pour le sport féminin, faire preuve d'excellence organisationnelle et assurer une performance sportive* ».

¹ Voir les comptes rendus du 21 mars et du 16 mai 2019.

b) Les enjeux territoriaux de la Coupe du monde

Les **enjeux territoriaux de la Coupe du monde** ont été évoqués par Frédérique Jossinet le 21 mars 2019, puis lors de la table ronde du 16 mai 2019.

La sélection des neuf villes hôtes s'est ainsi appuyée non seulement sur la qualité des infrastructures sportives, mais aussi sur « *l'héritage espéré dans les territoires* ». **Cette préoccupation a donc été un fil conducteur de l'organisation du Mondial.**

Chaque sélection a mis en valeur une « *politique publique phare* » :

- le « mieux vivre par la mixité » pour **Lyon** ;
- l'« alliance du sport et de la culture » à **Rennes** ;
- la « santé par le sport » au **Havre** ;
- la « mixité des quartiers » à **Grenoble** ;
- la « fierté d'accueillir » pour **Valenciennes**, « *avec une vraie attention envers la jeunesse* »¹ ;
- l'« excellence » à **Reims** ;
- « la ville du sport » à **Montpellier** ;
- « changer les mentalités par le sport » à **Nice** : l'objectif est d'« *installer davantage de cohésion sociale, notamment par les liens intergénérationnels* »² ;
- « capitale mondiale des grands événements » pour **Paris**.

La FFF a également pour perspective de **faire rayonner la Coupe du monde sur l'ensemble du territoire** à travers un **programme varié d'animations et d'événements**. Le 21 mars 2019, la directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF a évoqué les quelque **80 actions menées depuis le mois de septembre 2018 autour de la Coupe du Monde de 2019** sous forme de plateaux de jeux, d'accueil de nouvelles dirigeantes, d'animations autour de l'arbitrage ou de développement de nouvelles pratiques.

« *Il ne s'agit pas seulement de remplir les stades, il faut laisser un héritage tangible* », a fait observer le 7 mai 2019 Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA.

La mise en valeur des territoires se combine avec la promotion du football féminin, puisque les villes hôtes ont été sélectionnées en fonction de leur implication dans ce domaine. Les dossiers de candidature ont donc été appréciés en fonction de la **place faite par les villes candidates aux femmes**

¹ Voir le compte rendu de la table ronde du 16 mai 2019.

² Voir le compte rendu de la table ronde du 16 mai 2019.

dans la pratique sportive, dans les entreprises et dans les universités, et de leur engagement en faveur d'une **évaluation de la situation après l'évènement**, afin que la Coupe du monde permette la mobilisation d'un vaste public dans les stades et contribue à encourager le football féminin.

3. La pratique féminine du football : un essor rapide qui reste à confirmer

Il faut rappeler que la pratique féminine du football, au plus haut niveau comme en amateur, demeure **récente**, même si son histoire remonte en France au début du XX^e siècle.

Comme le montre l'encadré ci-dessus sur l'histoire du football féminin, la pratique du football par les femmes n'est reconnue par la fédération que depuis 1970. Signe de l'antériorité du football masculin, le *Ballon d'or*, trophée particulièrement prestigieux attribué au meilleur joueur de football de l'année, a été créé par la FIFA en 1956 mais n'a été étendu aux femmes qu'en décembre 2018, soit un retard de 62 ans.

La récente et rapide progression du nombre de joueuses doit donc être appréciée à l'aune de la relative jeunesse du football féminin. **Les efforts mis en œuvre par la fédération, pour prometteurs qu'ils soient, n'en restent pas moins à confirmer.**

La directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF a ainsi identifié, le 21 mars 2019, un **obstacle majeur à surmonter pour parvenir à l'objectif de 200 000 licenciées défini dans le cadre du plan « Ambition 2020 » : l'adaptation des infrastructures**. Ce sujet primordial passe par la mise à disposition de vestiaires féminins dans les clubs, question loin d'être anodine. Elle a estimé que les efforts en la matière devaient être poursuivis pour que les filles qui souhaiteront s'inscrire dans un club après le Mondial puissent être effectivement accueillies : « *Il y a là un véritable enjeu* », a-t-elle souligné.

Les faiblesses du football féminin, sur lesquelles ce rapport reviendra ci-après, ont été ainsi résumées par la présidente de la Ligue de football professionnel, entendue le 4 avril 2019 :

- faible proportion de femmes parmi les licenciés : malgré des progrès récents, « *les femmes représentent moins de 8 % des licenciés dans le football en France, contre 35 % dans le basket ou 48 % dans le volley* » ;

- quasi absence des femmes du personnel encadrant : sur ce point, le faible nombre de « *femmes qui forment, qui entraînent ou qui arbitrent* » a été présenté comme un « *enjeu fédéral* » ;

- « *déficit d'attractivité* » d'une discipline sportive qui peine encore à attirer un public nombreux dans les stades et à la télévision, même si, comme ce rapport le relèvera ci-après, le football féminin a désormais un

public qui apprécie ses qualités techniques et les valeurs incarnées par les joueuses ;

- **faiblesse des droits télévisuels** qui en résultent et, en général, des **ressources** disponibles, avec des conséquences évidentes sur la **rémunération** des joueuses. À cet égard, le président du *Paris Football Club* (PFC) avait estimé le 26 janvier 2019, lors du colloque « *Les semeuses de la république* » organisé au Sénat, que « *le modèle économique du football féminin demeure imparfait* ».

Ce rapport reviendra par la suite sur les différentes difficultés auxquelles est confronté le football féminin malgré ses atouts certains et sur les avancées constatées depuis quelques années.

C. UN CONTEXTE POSITIF : L'ÉMERGENCE D'UN PUBLIC AMATEUR DE FOOTBALL FÉMININ

Malgré les contrastes persistants entre la **notoriété du football masculin** et le **rayonnement encore en devenir du football féminin**, les auditions auxquelles la délégation a procédé ont montré que le football féminin suscitait aujourd'hui un véritable **intérêt** et une réelle **adhésion** auprès d'un certain public.

1. Des qualités techniques reconnues

Notre collègue Claude Kern, vice-président du groupe d'étude « Pratiques sportives et grands événements sportifs » a salué, lors de l'audition du 28 mars 2019, la « *pratique pure, sans triche et d'un beau jeu* » que constitue le football féminin. Marianne Gazeau, présidente de *Foot d'Elles*, média en ligne qui promeut le football féminin, entendue le 11 avril 2019, estime pour sa part que « *Le jeu est très technique chez les femmes, qui font moins d'arrêts et moins de "cinéma" que les hommes* », même si, selon elle, les amateurs de football masculin attendent des matchs un **spectacle** qu'ils estiment ne pas trouver dans le football féminin, en raison d'un jeu qu'ils perçoivent comme « *plus lent* ». Pourtant, selon Jean-Jacques Lozach, vice-président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », « *Le football féminin est devenu un sport de très haut niveau qui sait se montrer spectaculaire* »¹.

Dans le même esprit, Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, a quant à elle insisté sur la « *qualité de jeu* » et « *le bon état d'esprit du football féminin* » lors de son audition, le 21 mars 2019.

¹ Voir le compte rendu du 13 décembre 2018.

Cette reconnaissance s'inscrit, de manière générale, dans celle du **sport féminin dans son ensemble**. Mentionnant « *les performances de l'équipe féminines de handball* » dans le cadre de l'Euro et le « *spectacle fabuleux* » constitué par le match France-Nouvelle-Zélande lors du Tournoi des Six Nations de rugby féminin, notre collègue Michel Savin, président du groupe d'études « *Pratiques sportives et grands événements sportifs* » faisait observer, lors de l'audition de la ministre des Sports, le 13 décembre 2018 : « *Le sport féminin a franchi un cap en termes de qualité technique, ce qui donne envie au spectateur d'aller au stade ou de regarder les retransmissions à la télévision* ».

2. Des valeurs inspirantes et un capital de sympathie certain

Outre ses qualités techniques, le football féminin séduit un public croissant par les **valeurs positives et inspirantes** que véhiculent les joueuses : des « *valeurs de rigueur, d'humilité, de plaisir* », comme les a définies à propos des Bleues la directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF lors de son audition, le 21 mars 2019.

« *Amour du jeu sans esbroufe ni nombrilisme excessif, respect de l'adversaire et du public* » : c'est ainsi que le média en ligne *Foot d'Elles*, auquel ce rapport se réfère à plusieurs reprises et dont la responsable a été auditionnée, résume les atouts que présentent les footballeuses auprès du public qui leur est acquis.

Dans le même registre, Frédérique Puissat faisait observer, au cours de la réunion du 11 avril 2019, que « *Le football masculin semble orienté vers la promotion et l'individualité tandis que le football féminin est tourné vers la passion et le collectif* ». Notre collègue estime donc à raison que « *La Coupe du monde féminine de la FIFA [...] nous donne une occasion de réfléchir à des valeurs communes, au moment où la France traverse une crise importante* ». Cette remarque renvoie à la **dimension citoyenne et sociale** du football en particulier, et du sport en général.

Les valeurs incarnées par le football féminin s'opposent aux ambitions de notoriété personnelle, à l'enrichissement disproportionné et à une implication parfois limitée lors des entraînements, attitudes qui semblent caractériser dans certaines circonstances leurs homologues masculins. Le titre de l'ouvrage d'Audrey Keysers, entendue le 5 février 2019 : *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, illustre ce décalage.

Les dérives évoquées ci-dessus n'empêchent pas le football, **qu'il soit pratiqué par des hommes ou par des femmes**, d'être un **lieu privilégié d'apprentissage de la citoyenneté**, comme l'illustrent les **cinq valeurs** dénommées **PRETS**, présentées par Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel le 4 avril 2019 :

- P comme passion ou plaisir ;

- R comme respect ;
- E comme engagement ;
- T comme tolérance ;
- S comme solidarité.

Ces notions ne sont en effet ni féminines ni masculines, mais plaident pour l'**universalité des valeurs du football**. Ainsi que l'a relevé Nathalie Boy de la Tour, « *Le PRETS est dispensé aux jeunes garçons et aux jeunes filles* ».

Dans cet esprit, le caractère populaire et universel du football peut contribuer à faire de la féminisation de sa pratique, encouragée par la Coupe du monde de 2019, un **vecteur d'égalité**, comme l'a fait observer notre collègue Jean-Raymond Hugonet, membre du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », lors de la réunion du 28 mars 2019 : « *Au moment où nous voyons de nombreuses manifestations dans notre pays, je pense que le football peut jouer un rôle de modèle. En 1998, nous avons parlé de Black, Blanc, Beur. Il ne s'agissait que d'un slogan de communication qui n'a rien apporté à notre pays en termes de cohésion. J'aimerais que le football puisse être utile à notre pays en illustrant des thématiques fondatrices de notre société* ».

La délégation a donc retenu des auditions auxquelles elle a procédé que le football féminin disposait d'un « **capital de sympathie énorme** »¹ auprès d'un **public qui n'est pas nécessairement celui du football masculin**.

Il est donc compréhensible que la Coupe du monde suscite un **réel intérêt** auprès du grand public : le 7 mai 2019, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, notait que sept matchs allaient se jouer « **à guichets fermés** ». Lors de la table ronde du 16 mai 2019, Frédérique Jossinet faisait observer que **720 000 billets** avaient déjà été vendus, soit **50 %**. Ces chiffres encourageants semblent donc le signe d'une « **ferveur populaire** », selon la directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF², et confirment que le pari français de la Coupe du monde peut être gagné.

Ce succès doit cependant être relativisé :

- s'agissant du **prix des billets**, tout d'abord : certains se vendent à 9 euros, à rapprocher des montants élevés atteints en 2018 (90 euros, voire pour certains matchs plus de 900 euros) ;

¹ Voir le compte rendu du 11 avril 2019.

² Voir le compte rendu de la table ronde du 16 mai 2019.

- s'agissant aussi du **choix du Parc des Princes** pour le premier match, lieu certes prestigieux mais sans commune mesure avec le mythique Stade de France. Lors du colloque précité du 26 janvier 2019, le choix du Parc des Princes a été considéré par les représentants de la fédération comme un « *bon compromis* » au regard du public attendu.

De plus, comme l'a noté Brigitte Henriques le 7 mai 2019, le succès de la billetterie n'est pas dû au seul public français : plus de 30 % des achats viennent des États-Unis, et de nombreux spectateurs feront le voyage depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

La délégation souhaite que l'intérêt suscité par la Coupe du monde féminine auprès du public français ne s'interrompe pas après le Mondial et que le public de notre pays soit fidélisé dans la durée.

La délégation exprime par ailleurs son attachement aux valeurs universelles de rigueur, de solidarité, d'effort et d'humilité qu'incarnent le sport en général et le football en particulier.

Elle estime que la portée éducative et citoyenne de ces valeurs ne saurait exclure la moitié de l'humanité.

Malgré ces signaux positifs en faveur de la pratique féminine du football, dans un contexte global favorable au sport féminin en général, force est de constater que les footballeuses ne sont pas, à ce jour du moins, les égales des footballeurs.

II. LES INÉGALITÉS ENTRE FOOTBALLEURS ET FOOTBALLEUSES, REFLET DES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES À L'ŒUVRE DANS LA SOCIÉTÉ

Les témoignages recueillis par la délégation pour conduire ce travail illustrent et confortent le constat établi par Mélissa Plaza, ancienne joueuse professionnelle internationale : « *Le football n'est que le miroir grossissant de toutes les inégalités et discriminations qu'on observe dans la société* »¹.

Qu'il s'agisse des inégalités de revenu et de statut, des préjugés qui persistent à reléguer les joueuses derrière leurs homologues masculins ou de la gouvernance de ce sport, la délégation a retrouvé, en préparant ce rapport, des thèmes dont elle est familière.

¹ Ségolène Forgar, « *Le football, un sport sexiste ? L'ancienne joueuse professionnelle Mélissa Plaza raconte* », Madame Figaro, 15 mai 2019.

Le football ne saurait d'ailleurs être à l'abri des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans d'autres activités – inégalités professionnelles, freins à l'accès aux responsabilités ou stéréotypes sexistes contribuant à mettre en cause leur légitimité.

Les inégalités à l'œuvre dans le sport, et plus particulièrement dans le football, reflètent donc celles que la délégation observe et dénonce dans notre société.

A. JOUEUSES DE HAUT NIVEAU : DES RÉMUNÉRATIONS ET UN STATUT TRÈS EN RETRAIT

1. Les revenus des footballeuses sans commune mesure avec ceux des joueurs

Les inégalités de revenus entre femmes et hommes dans le sport avaient été relevées, qu'il s'agisse des salaires ou des primes, par le précédent rapport de la délégation *Égalité des femmes et des hommes dans le sport*, qui faisait observer en 2011 combien « les rémunérations des sportives de haut niveau se [situaient], à de rares exceptions près, très en dessous de celles que peuvent espérer leurs homologues masculins »¹. Le football ne fait pas exception à ce constat, qui demeure valable huit ans après la publication de ce travail.

a) La question des salaires

Selon Audrey Keyzers, co-auteure de *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, auditionnée par la délégation le 5 février 2019, l'écart entre les rémunérations des joueuses et celles des footballeurs s'élèverait à 96 %, soit une différence beaucoup plus sensible que celle qui caractérise les inégalités de salaire en France².

Dans son ouvrage, Audrey Keyzers s'interroge : « Si les stars du football gagnent tant, n'est-ce pas à l'image des autres hommes qui, dans le monde professionnel, gagnent plus que leurs homologues féminines ? ».

Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, auditionnée le 4 avril 2019, indique que « la joueuse la mieux payée en D1 gagne environ cent fois moins que son homologue masculin ». Elle fait observer que « Le salaire moyen des joueuses oscille entre 1 500 et 3 000 euros, contre en moyenne 75 000 euros par an pour les joueurs qui évoluent en Ligue 1 ».

Or les écarts constatés en France dans le domaine du football affectent la **disponibilité quotidienne des sportives** pour leur entraînement.

¹ Page 147.

² À poste et à compétences égales, le différentiel de salaire considéré comme « inexplicable » est de 9 à 10 %.

En effet, à l'exception de clubs comme le Paris-Saint Germain ou l'OL, qui comprennent des équipes féminines importantes et où les footballeuses de haut niveau perçoivent un salaire leur permettant de vivre de leur pratique sportive, la plupart des joueuses **ne peuvent se consacrer à plein temps à leur entraînement** et, contrairement à la plupart de leurs homologues masculins, sont contraintes d'exercer un **emploi pour assurer leur subsistance**. Ce constat n'est pas sans conséquence sur les difficultés à reconnaître aux joueuses un statut professionnel : ce rapport reviendra ultérieurement sur ce point.

Par ailleurs, l'écart entre footballeurs et footballeuses se creuse si l'on considère les rémunérations des champions les plus reconnus. En 2018, la joueuse la mieux payée était Ada Hegerberg, de l'*Olympique Lyonnais*. Jusqu'en 2021, elle disposera d'un salaire annuel compris entre 400 000 et 500 000 euros. Il s'agit là, certes, de montants considérables, qui toutefois restent sans commune mesure avec les revenus d'un footballeur comme Lionel Messi, joueur au FC Barcelone, dont le revenu annuel – particulièrement élevé – atteint 126 millions d'euros.

La délégation observe par ailleurs que, même dans des pays où le football féminin est particulièrement bien ancré et jouit d'une grande visibilité, il existe de réelles inégalités de rémunération entre les joueurs et les joueuses. Ainsi, les **footballeuses américaines**, parmi les meilleures au monde, ont récemment **attaqué leur fédération pour discrimination** en matière de salaires et de condition de travail par rapport à leurs homologues masculins¹.

LES ÉTATS-UNIS, UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE FOOTBALL FÉMININ ?

Le football (*Soccer*) est à ce jour considéré aux États-Unis comme un **sport féminin**, les garçons étant davantage attirés vers le basket ou le football américain.

Il a connu une **très forte croissance** au cours des trente dernières années, à la faveur d'une intense mobilisation qui, après l'adoption en 1972 d'une loi fédérale prohibant toute « discrimination basée sur le sexe » dans les programmes ou activités éducatives, a contraint les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur à proposer du *soccer* en plus du football américain. Le football ou *soccer* est aujourd'hui le **quatrième sport le plus pratiqué par les lycéennes**, le **troisième par les étudiantes**.

L'équipe de **football féminin des États-Unis** est considérée comme une référence. Elle cumule les titres : **triple championne du monde** et **première au classement de la FIFA**.

Le **système du sport universitaire américain**, qui permet de sélectionner les talents et de bénéficier d'infrastructures de qualité, contribue à ces succès.

¹ Source : application Le Monde, rubrique sport, article publié le 9 mars 2019 à 8h15.

Malgré des atouts incontestables et une avance évidente, le football féminin n'est pas à l'abri d'**inégalités** comparables à celles que l'on constate encore dans le football français. Ainsi, le 8 mars 2019, 28 joueuses américaines ont déposé, à l'encontre de leur fédération, une **plainte pour discrimination liée au genre**.

Elles contestent non seulement des écarts salariaux importants - une footballeuse de haut niveau toucherait au mieux 38 % de ce que gagne son homologue masculin, pourtant moins bien placés dans le classement de la FIFA -, mais aussi des différences de traitement concernant notamment les lieux des matchs et des entraînements.

Source : ambassade de France en Argentine

Ces différences sensibles de rémunération contrastent avec la situation en **Nouvelle-Zélande** et en **Norvège**, où footballeurs et footballeuses des équipes nationales perçoivent la même rémunération¹.

b) Des primes dix fois moins élevées en moyenne que celles des joueurs

S'agissant des primes, qui dans le football sont importantes au même titre que les salaires, on observe là encore de très fortes disparités entre footballeurs et footballeuses, puisque **les primes des femmes sont environ dix fois moins élevées que celles des hommes**.

En 2018, **la France, championne du monde, a perçu 38 millions de dollars** (environ 31,6 millions d'euros) **au total** ; en 2019, **la fédération gagnante recevra 4 millions de dollars** (environ 3,5 millions d'euros)². **Ce décalage, reflet des dotations attribuées par la FIFA aux coupes du monde masculines et féminines, se passe de commentaire** même si la Coupe du monde féminine de 2019 semble avoir fait l'objet d'un effort sensible par rapport à la précédente compétition de 2015 (1,7 million d'euros pour l'équipe américaine, gagnante de ce tournoi).

En conséquence, la **prime** reçue par chacun des Bleus (ainsi que par les membres de l'équipe technique) en 2018 s'est élevée à 350 000 euros³. Les joueuses de l'équipe qui remportera la Coupe du monde féminine de 2019 percevront quant à elles une prime de 38 000 euros⁴.

Ces différences avaient déjà été observées lors des précédentes coupes du monde. Audrey Keyzers, co-auteure de *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, a fait valoir lors de son audition par la délégation,

¹ Philippe Jallon, « La sportive de haut niveau peut-elle devenir une femme-sandwich plus nourrissante ? », Foot d'elles, 22 novembre 2018.

² https://www.lepoint.fr/sport/mondial-2019-quelle-prime-pour-les-bleues-en-cas-de-victoire-04-06-2019-2316930_26.php

³ Ces primes sont calculées sur la base de 30 % du montant perçu par la fédération du pays gagnant à partir du budget alloué à la compétition par la FIFA.

⁴ https://www.lepoint.fr/sport/mondial-2019-quelle-prime-pour-les-bleues-en-cas-de-victoire-04-06-2019-2316930_26.php

le 5 février 2019, que si l'équipe de France féminine avait remporté la Coupe du Monde de 2015, chaque joueuse aurait perçu une prime de 30 000 euros de la part de la fédération, chiffre à rapprocher des récompenses de 300 000 à 400 000 euros qui auraient été attribuées aux joueurs de l'équipe de France masculine en cas de victoire à la Coupe du monde de 2014.

Un tel écart n'est pas spécifique aux coupes du monde : 19 millions d'euros pour la **Ligue des Champions**¹, 250 000 euros pour la « **Ligue des championnes** » ou *Women's champion League*², comme cela a été précédemment relevé. La récompense attribuée aux équipes masculines dans ce cadre est donc **76 fois plus importante**.

Ces différences sensibles soulignent le décalage :

- entre le football et le **tennis**, si l'on considère, comme l'a indiqué Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, lors de son audition, le 4 avril 2019, que les dirigeants du *Grand Chelem* de tennis ont établi la **parité entre les prix offerts aux vainqueurs féminins et masculins depuis 2007** ;

- entre le football et les **Jeux olympiques**, cadre dans lequel les primes versées aux athlètes sont **identiques pour les hommes et les femmes**. Cette remarque vaut également pour le **handisport**.

Ces disparités importantes sont, s'agissant du football, le reflet d'un **modèle économique centré sur les clubs masculins**, *a fortiori* pour les clubs de haut niveau, qui bénéficient à la fois des retombées économiques des transferts de joueurs, des revenus liés aux ventes diverses (notamment de maillots au nom des joueurs), ainsi que des droits télévisés acquittés par les chaînes pour diffuser les matchs.

La question des **droits télévisés**, qui accentuent les différences de moyens entre les équipes masculines et féminines de football, sera évoquée ci-après.

c) Des joueuses en situation de précarité ?

À l'exception des joueuses relevant de clubs qui, comme l'OL, rétribuent correctement les footballeuses, la plupart d'entre elles sont contraintes d'avoir une activité rémunérée parallèlement à leur entraînement, comme cela a été mentionné plus haut.

¹ Ligue des champions de l'UEFA : compétition annuelle de football organisée par l'Union des associations européennes de football, regroupant les meilleurs clubs d'Europe.

² Ligue des champions féminine de l'UEFA, coupe féminine de l'UEFA. Cette compétition annuelle existe depuis 2001. Le club le plus titré est l'Olympique lyonnais (six titres).

À titre d'exemple, en octobre 2011, Laëticia Tonazzi, footballeuse internationale française sélectionnée à plusieurs reprises en équipe de France, a dévoilé son budget au média en ligne *Rue89*¹ : c'est en réalité son emploi de fonctionnaire territoriale de catégorie C qui assure 90 % de ses revenus : « *Le foot ne lui permet pas de vivre, même si l'on pourrait arguer que son activité de footballeuse a sans doute facilité son embauche* », observe le journaliste.

Dans son livre-témoignage *Pas pour les filles ?*, paru en mai 2019, Mélissa Plaza confirme cette nécessité de travailler parallèlement à l'entraînement, à propos de l'équipe de l'EAG (En avant Guingamp) : « *la plupart d'entre nous exercent une activité professionnelle à côté du football. Les plus privilégiées ont signé des contrats fédéraux, mais la majorité n'est pas payée, sous-payée, ou est simplement dédommagée en frais de déplacement* »².

De surcroît, lors de son audition, le 11 avril 2019, Marianne Gazeau, présidente de *Foot d'Elles*, média en ligne dédié au football féminin, a attiré l'attention de la délégation sur le fait que « *la plupart des footballeuses se trouvent dans une situation très précaire* ». Selon elle, si l'on fait exception des quelques footballeuses qui reçoivent de « *bons salaires* », « *les joueuses ont des conditions de vie difficiles* ». Le salaire que certaines reçoivent de leur club pour un mi-temps est « *défini sur la base d'un SMIC* », auquel s'ajoutent les primes de match : « *elles sont souvent "en galère"* », a-t-elle conclu sur ce point.

Le témoignage de Mélissa Plaza confirme ce qui précède. Dans une interview donnée au site *Festival Foot Espoirs*³, l'ancienne championne fait part des grandes difficultés auxquelles sont confrontées de trop nombreuses joueuses : « *Aujourd'hui, on donne à voir le strass et les paillettes comme à Lyon, Paris ou Montpellier, c'est super. Mais ailleurs, ça ne se passe pas comme ça et ce ne sont pas les clubs les plus enclins à évoquer les conditions qu'ils font à leurs filles. Ce n'est pas très glorieux. Dans beaucoup de clubs, les filles sont dans des conditions abominables. Elles ne se rebellent pas car elles savent que de toute façon, elles peuvent être balayées d'un revers de main la saison suivante donc quand la place est précaire, on est prête à tout accepter pour que l'on puisse jouer. C'est triste, mais c'est la réalité* ».

La délégation ne peut que déplorer les inégalités aux dépens des joueuses qui persistent dans le football féminin, s'agissant plus particulièrement du statut et des revenus des footballeuses de haut niveau. Cette situation n'est pas propre au football : elle reflète les inégalités professionnelles persistantes dont elle fait régulièrement le constat dans d'autres sphères d'activité.

¹ Yann Bouchez, « *Laëticia, footballeuse et fonctionnaire territoriale, 1 893 €* », <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-votre-porte-monnaie-au-rayon-x/20111031.RUE5364/laetitia-footballeuse-et-fonctionnaire-territoriale-1893.html>

² Page 208.

³ https://festival-foot-espoirs.com/ladies/detail_actualite.php?id=3962

La délégation appelle donc les clubs où existent des équipes féminines à assurer aux footballeuses de haut niveau des revenus leur permettant de vivre de leur pratique, à l'instar des avancées permises à l'OL ou au PSG.

2. Le statut des joueuses en question

a) Une réelle diversité de profils

Le paradoxe du football féminin est que les joueuses dont le niveau serait qualifié de professionnel dans une équipe masculine ne sont pas considérées comme telles sur le plan juridique. De ce fait, **elles relèvent non pas de la Ligue de football professionnel mais de la FFF, comme les joueurs de pratique amateur.**

À cet égard, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a observé, au cours de son audition, le 7 mai 2019 : « *Si la gouvernance du football féminin n'est pas rattachée à la Ligue de football professionnel, c'est tout simplement parce que le football féminin n'est pas professionnel !* ».

Ce rapport désignera donc, pour plus de clarté, ces joueuses par le terme de « **footballeuses de haut niveau** ».

Laura Georges, ancienne footballeuse devenue secrétaire générale de la FFF, a rappelé ce point à la délégation le 28 mars 2019 en faisant observer que « *le championnat de football féminin est amateur, mais les joueuses s'entraînent comme des professionnelles* ».

Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, a précisé lors de son audition, le 21 mars 2019, la diversité des profils de clubs qui accueillent des équipes féminines dans le cadre de la D1, « **championnat phare** » selon elle de la fédération :

- certains clubs dépendent d'une société anonyme sportive professionnelle (SASP), comme le PSG ou l'OL ;

- d'autres dépendent de l'association du club de l'équipe de garçons à laquelle ils sont adossés, ce qui est le cas des *Féminines Paris Football Club* (PFC) visité à Orly par la délégation le 21 février 2019 ;

- d'autres encore sont à 100 % féminins, ce qui était le cas du FCF Juvisy avant sa fusion avec le PFC.

Ces profils ne sont pas sans influence sur la situation des joueuses, car « *tous les clubs n'ont pas les mêmes moyens* », ainsi que l'a souligné Frédérique Jossinet.

Quant aux contrats souscrits avec les footballeuses, ils sont au nombre de 120 aujourd'hui selon Frédérique Jossinet. Il s'agit, dans 80 % des cas, de contrats à plein temps et non plus à mi-temps.

L'évolution est donc favorable, si l'on considère que l'on ne recensait que trente contrats à mi-temps il y a cinq ans.

b) Des joueuses qui doivent s'effacer devant leurs homologues masculins

Au cours des travaux de la délégation, plusieurs exemples ont illustré le statut secondaire accordé aux footballeuses de haut niveau par rapport à leurs homologues masculins.

Dans son livre témoignage *Pas pour les filles ?*, paru en mai 2019, l'ancienne joueuse internationale Mélissa Plaza fait écho à cette difficulté, en évoquant son club *En avant Guingamp* : « *Le terrain sur lequel nous nous entraînons est éloigné du club et de celui des garçons, puisqu'ils sont à Guingamp et nous à Saint-Brieuc. [...] Et surtout, nous peinons à obtenir des créneaux sur un terrain où nous ne sommes pas prioritaires. Il n'est pas rare que nous nous fassions virer du carré vert par les U17 départementaux au motif qu'ils sont "réservé le créneau". Difficile dans ces conditions d'avoir le sentiment de jouer au plus haut niveau ou de faire partie intégrante du club de l'EAG* »¹.

Dans le même registre, la délégation déplore vivement le fait que, une semaine à peine avant le début de la Coupe du monde et pendant cette période décisive de leur préparation, les Bleues aient été **contraintes de quitter leurs chambres de Clairefontaine pour laisser la place à l'équipe de France masculine**, au motif que les joueurs devaient préparer un match amical contre la Bolivie prévu le 2 juin 2019. Certes, les joueuses se sont accommodées avec élégance de la situation et ont relativisé l'incident, car elles bénéficient des infrastructures de Clairefontaine pour leur entraînement. Il n'en demeure pas moins que cette décision témoigne d'un **manque de considération très regrettable** pour une équipe qui est en train d'écrire une page de l'histoire du football et du sport féminin. Il s'agit d'une **incompréhension flagrante** de la portée de l'événement que constitue la Coupe du monde de 2019.

À l'inverse, la délégation ne peut que saluer la démarche du *Paris Football Club*, qui vient d'inaugurer un nouveau centre d'entraînement et de formation à Orly, que les co-rapporteuses ont eu l'occasion de visiter le 21 février dernier. **Cette structure accueillera joueuses et joueurs dans un lieu unique, formule exemplaire dont il faut espérer qu'elle suscite des émules.**

Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, entendue le 7 mai 2019 par la délégation, approuve cet engagement **favorable à la mixité**, estimant que ce type de projet contribue

¹ Page 209.

à faire progresser l'égalité femme-homme dans le football : « *Par ailleurs, je vais inaugurer tout à l'heure le nouveau centre d'entraînement du Paris Football Club (PFC) : pour la première fois, joueurs et joueuses se côtoieront dans la même structure, dans un même lieu de vie. C'est cela, la solution* ».

c) *Vers la professionnalisation du football féminin ?*

La délégation a découvert avec beaucoup d'étonnement ce système dans lequel **les joueuses de haut niveau relèvent de la même structure que les sportives amateurs, alors que leurs homologues masculins sont reconnus comme professionnels à part entière.**

À cet égard, les interlocuteurs du *Paris Football Club*, rencontrés par les co-rapporteuses en février 2019, ont fait remarquer que **l'absence de contrat professionnel pour les joueuses avait pour corollaire l'inexistence d'une convention collective**, dont bénéficient pourtant les footballeurs professionnels.

Il s'agit là d'une situation que la délégation ne saurait considérer comme satisfaisante sur le long terme : tout comme il existe une convention collective dans le football professionnel masculin, le football féminin de haut niveau devrait bel et bien être doté d'un tel instrument.

Pour la délégation, l'objectif doit tendre, dans le domaine du football comme dans tout autre secteur d'activité, à la disparition des inégalités. **Il convient donc d'avoir pour ambition de faire évoluer les footballeuses vers un statut juridique de professionnelles.**

Selon Frédérique Jossinet, auditionnée le 21 mars 2019, « *Le football féminin est un produit nouveau. Nous sommes encore très loin du développement et de la structuration du football masculin. Nous avons quarante ans de retard, nous en avons rattrapé la moitié, mais du chemin reste à faire* ».

La **Conférence permanente du sport** créée par la loi n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, précédemment citée, **encourage d'ailleurs la professionnalisation des sportives.**

Cette professionnalisation passe-t-elle par la création d'une **Ligue professionnelle dédiée au football féminin ou par le rattachement du football féminin de haut niveau à la Ligue de football professionnel**, si l'on se réfère à la question posée à la directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF le 21 mars 2019 par notre collègue Michel Savin, président du groupe d'études « *Pratiques sportives et grands événements sportifs* » ?

Un consensus s'est exprimé de la part des expertes entendues par la délégation sur la nécessité d'évoluer de manière **progressive** vers la professionnalisation du football féminin et sur la pertinence du rattachement à la Ligue de football professionnel.

Sur ce point, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a présenté les **arguments justifiant selon elle un rattachement à la LFP plutôt que la création d'une ligue féminine autonome** : « *Le président Le Graët et moi ne sommes pas favorables à la création d'une ligue féminine, car cela empêcherait la mutualisation des services et des compétences. De plus, la création d'une ligue féminine reviendrait à mettre le sport féminin à part du sport, donc à l'isoler. Pour autant, confier la gouvernance du football féminin à la Ligue de football professionnel ne posera aucun problème à partir du moment où l'ensemble des structures accueillant les équipes de D1 féminines seront dans les clubs professionnels et que l'économie du football féminin permettra à toutes les joueuses d'être professionnelles* ».

Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, a par ailleurs estimé, le 21 mars 2019, que « *Si on voulait à tout prix professionnaliser le football féminin, on irait certainement trop vite. Beaucoup de chemin reste à faire pour rendre une ligue professionnelle viable, avec des ressources économiques propres* ». La question des ressources économiques serait donc, pour le moment du moins, un obstacle à la création d'une ligue professionnelle féminine.

Pour autant, Audrey Keyzers, entendue le 5 février 2019, considère que cet argument « *était peut-être vrai en 2011, mais aujourd'hui, vu le nombre de licenciées et la médiatisation, pourquoi ne pas profiter de la dynamique du Mondial pour passer à la vitesse supérieure ? Comme d'autres sports comme le basket ou le handball ou d'autres pays tels que l'Allemagne, la création d'une ligue professionnelle de foot féminin pourrait s'inscrire dans la suite logique du plan de féminisation de la FFF* ».

La délégation a entendu l'argument de prudence selon lequel, en matière de professionnalisation, il convient d'attendre le renforcement de l'économie du football féminin, comme l'ont fait observer Brigitte Henriques et Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel. Selon cette dernière, auditionnée le 4 avril 2019 : « *il faudra entre cinq et dix ans pour que les joueuses puissent enfin bien vivre de leur métier* ».

Toutefois, **le cas de l'Argentine, où la professionnalisation a été annoncée le 9 mars 2019 par le président de la fédération de football à l'échéance de 2023 (voir l'encadré ci-après), semble montrer qu'une telle évolution est envisageable.**

**L'ARGENTINE ET LA PROFESSIONNALISATION ANNONCÉE DU FOOTBALL FÉMININ :
UN EXEMPLE À SUIVRE ?**

Les **inégalités** constatées à ce jour en Argentine entre footballeuses et footballeurs rejoignent dans une certaine mesure les constats relatifs à la situation en France.

En ce qui concerne les **infrastructures**, les footballeuses ne jouent pas dans le même stade que les équipes masculines. On observe un décalage sensible non seulement en termes de prestige (les joueuses sont couramment reléguées dans des stades secondaires), mais aussi s'agissant des conditions d'entraînement (vestiaires, gazon synthétique...).

Sur le **plan financier**, l'écart entre footballeurs et footballeuses se manifeste non seulement par le montant très inférieur des **moyens alloués par les clubs**, mais aussi par l'**absence de salaire** pour les joueuses, conséquence de leur **statut non professionnel**.

En 2017, une **grève** des footballeuses argentines a été motivée par les revendications suivantes : amélioration des infrastructures (vestiaires, gazon naturel...), meilleure coordination du calendrier des matchs et des déplacements, augmentation des indemnités de déplacement attribuées lors de matchs à l'extérieur.

Par ailleurs, le fait que le maillot de la sélection féminine pour la saison **2018** ait été présenté non pas par une footballeuse, mais par un **mannequin** (au contraire du maillot masculin, présenté par un joueur) a suscité une **polémique** et un débat sur le **traitement médiatique du football féminin argentin**.

Des **évolutions favorables** semblent toutefois désormais en cours :

- des **sections féminines** devront être créées par tous les clubs participant à la *Copa Libertadores* (l'équivalent de la Ligue des Champion en Europe), comme l'a décidé la Fédération sud-américaine ou *Conmebol*, qui équivaut à l'UEFA ;

- le **développement du football féminin** devrait être encouragé par la **candidature de l'Argentine à la prochaine Coupe du monde féminine de 2023** ;

- ces progrès devraient être renforcés par la **professionnalisation du football féminin**, annoncée le 9 mars 2019, à l'échéance de **2023**, par le président de la Fédération argentine de football, Claudio Tapia.

Source : ambassade de France en Argentine.

La délégation a entendu l'argument de prudence concernant l'évolution du football féminin vers la professionnalisation, en l'absence d'un modèle économique véritablement consolidé.

Cependant, elle estime que l'on ne saurait s'accommoder plus longtemps d'une organisation dans laquelle la structure compétente en matière de pratique amateur, c'est-à-dire la Fédération française de football, gère également le football féminin de haut niveau.

La délégation préconise donc le rattachement, à terme, du championnat de football féminin à la Ligue de football professionnel, au même titre que le championnat masculin. Elle a jugé cette formule plus pertinente que la création d'une ligue féminine autonome, qui selon elle isolerait le football féminin et serait en contradiction avec l'objectif de mixité qu'elle défend.

3. La difficile conciliation de la pratique sportive et des engagements scolaires et professionnels

a) Le « double projet » et la reconversion des joueuses : une exigence

Les joueuses du *Paris Football Club*, rencontrées le 21 février 2019 par les co-rapporteuses, sont nombreuses à **poursuivre un « double projet » conciliant pratique sportive et orientation professionnelle.**

Ainsi, parallèlement aux entraînements quotidiens, Camille Catala est professeure des écoles à temps partiel, Gaëtane Thiney exerce les fonctions de conseillère technique nationale à la FFF et Élixa de Almeida, étudiante, bénéficie d'un statut particulier en tant que sportive de haut niveau. Les horaires d'entraînement du club sont conçus en cohérence avec les contraintes d'organisation des joueuses.

Ce « **double projet** », universitaire ou professionnel, est essentiel dans la perspective de la **reconversion des joueuses**. À cet égard, les cursus observés lors de la visite du le 21 février 2019, ont paru très positifs à la délégation et devraient servir selon elle d'exemples à d'autres clubs.

Dans un registre comparable, Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, entendue le 4 avril 2019, a insisté sur la nécessité d'une **formation** permettant de préparer en amont la reconversion des joueuses, dans le cadre d'un **double diplôme**. Selon elle, « *ce projet éducatif et sportif permettrait de montrer aux jeunes filles que le football est une étape dans la carrière et qu'il existe d'autres façons de s'accomplir professionnellement* ».

Elle a en effet exprimé la préoccupation, dans le processus de professionnalisation du football féminin, d'éviter de « *former trop de joueuses qui ne pourront pas vivre de leur pratique* ». Se référant aux données propres au football masculin, elle a fait valoir que « *seuls 10 % des joueurs deviennent professionnels. Les autres verront leur avenir compromis, car ils ne pourront pas vivre du football professionnel, alors qu'ils y auront consacré plusieurs années de leur vie durant la période clé de l'adolescence* ». Elle a donc plaidé pour la prudence à l'égard de l'évolution du football féminin. « *Nous avons une responsabilité en la matière* », a-t-elle noté.

Toutefois, même s'il est destiné à garantir l'avenir des footballeuses, ce « **double projet** » comporte des **difficultés importantes**.

D'une part, il alourdit les **contraintes pesant sur les joueuses en termes d'emploi du temps**. Selon Laura Georges, secrétaire générale de la FFF, auditionnée par la délégation le 28 mars 2019, la question du « double projet » alliant éducation scolaire ou activité professionnelle et pratique du sport « *constitue l'un des éléments les plus compliqués pour les joueuses de très haut niveau* », même si dans son cas « *le football a été un passeport pour financer (des) études* ».

Florence Audouin, co-entraîneuse de l'équipe de D2 féminine de La Roche ESOE et co-directrice de la Ligue des Pays de la Loire, rencontrée lors de la table ronde en Vendée, le 18 mars 2019, estime que le cumul des études et d'un entraînement à haut niveau dans un contexte amateur demeure difficile. Santana Sahraoui, joueuse à La Roche ESOE, a corroboré ses propos : elle poursuit ses études en en parallèle de son investissement comme joueuse et mène de front un service civique de 24 heures par semaine. Il lui est ainsi très compliqué de concilier ses différentes obligations.

D'autre part, le « double projet » se heurte à certaines **réticences de la part d'organismes de formation**. Laura Georges a fait valoir, le 28 mars 2019, que « *certaines établissements [refusaient] d'accueillir des sportives qui sont régulièrement absentes. Le milieu scolaire peut avoir une image du footballeur ou de la footballeuse comme étant un sportif qui ne veut que gagner de l'argent. Certaines de mes coéquipières m'ont fait part de réactions négatives de la part de directeurs d'établissement en raison de leurs absences répétées* »¹.

Elle a donc insisté sur la nécessité d'« *accompagner les joueuses dans leur projet professionnel au sein de chaque club féminin* », citant les bonnes pratiques observées en Allemagne où les footballeuses peuvent recourir au *e-learning* afin de concilier au mieux leur entraînement et leur cursus de formation. Plus généralement, **Laura Georges a plaidé pour un rapprochement entre les clubs féminins et les universités pour faciliter ce type de parcours**.

¹ Voir le compte rendu du 28 mars 2019.

Par ailleurs, l'objectif consistant à encourager les joueuses à suivre la **formation d'entraîneur**, évoqué par Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF le 21 mars 2019, constitue selon la délégation une **piste d'autant plus intéressante que cette évolution contribue à la mixité du football**, comme le montre l'exemple de **Corinne Diacre, qui a été la première femme à entraîner une équipe masculine de D1**.

Dans cette logique, la délégation ne peut que saluer la démarche entreprise par la FFF pour **faciliter l'accès des joueuses au diplôme d'entraîneur**.

b) L'importance des sections sport-études dans la construction du parcours des footballeuses

La FFF s'attache à développer les sections sport-études au sein des collèges et des lycées. L'objectif affiché est de compter plus de 90 sections, soit une section par district, comme l'a rappelé Frédérique Jossinet le 21 mars 2019.

En 2017, la FFF a créé une « *team espoirs* » afin de préparer les meilleures joueuses de 14 ans aux concours d'accès aux huit pôles régionaux et au pôle France. Il y a dix ans, les joueuses concouraient seulement pour le pôle France.

D'ici deux ans, la fédération entend créer deux pôles régionaux supplémentaires afin d'accompagner et de former davantage de jeunes joueuses.

Les sections sport-études permettent aux jeunes joueuses de bénéficier d'un emploi du temps adapté et d'un encadrement particulier pour préparer les concours. Il est donc essentiel d'en promouvoir le développement sur tout le territoire.

La délégation souhaite que le « double projet », qu'il soit universitaire ou professionnel, soit porteur pour l'avenir des footballeuses et s'inscrive dans un véritable projet professionnel. Il est donc nécessaire que les clubs, à travers la mise en place de ces « doubles projets », aient de l'ambition pour leurs joueuses afin de les accompagner dans les meilleures conditions vers une éventuelle reconversion, en lien avec les universités et la FFF.

B. LA PRATIQUE AMATEURE : UN ACCÈS MOINS AISÉ AUX CLUBS, DES CONDITIONS D'ENTRAÎNEMENT MOINS FAVORABLES

Divers témoignages le rappellent, les conditions d'entraînement des footballeuses ne sont généralement pas aussi favorables que celles de leurs homologues masculins. Cette différence tient en premier lieu à une offre de clubs moins variée pour les joueuses que pour les joueurs.

À cet égard, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a rappelé sa propre expérience, lorsqu'elle a voulu s'inscrire, enfant, dans un club de football : « *J'ai commencé à jouer à l'âge de cinq ans, avec mes six frères. Lorsque j'ai voulu m'inscrire dans un club, on m'a répondu qu'on ne prenait pas les filles...* ».

Par ailleurs, Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, entendue par la délégation le 21 mars 2019, a indiqué qu'un audit réalisé à la demande de la FFF avait permis d'identifier les freins spécifiques à l'accueil des joueuses, « *qui portent essentiellement sur les infrastructures* ».

1. Une évolution souhaitable : augmenter l'offre de sections féminines dans les clubs

Dans un entretien donné à l'*Observatoire de la Géostratégie du Sport*¹, Dominique Crochu, ancienne directrice chargée des médias à la FFF et membre de la Conférence permanente pour le sport féminin depuis août 2017, estime que « *la difficulté des accès aux infrastructures est une réalité pour les femmes dans le sport. [...] Si on réfléchit au niveau de l'espace public, toutes les infrastructures publiques sont faites par des garçons pour des garçons, alors que cela devrait être des espaces de mixité* ».

De manière générale, **les équipements ne sont pas toujours prévus pour une pratique mixte mais tendent souvent à favoriser la pratique des garçons** aux dépens de celle des filles. Le football ne fait pas exception à cet égard.

Les co-rapporteuses ont en effet pu constater au cours de leurs travaux que l'un des freins à la pratique féminine du football tient effectivement à **l'offre limitée de sections féminines au sein des clubs** de football.

¹ IRIS, *Observatoire géostratégique du sport, Programme sport et relations internationales, septembre 2018* : « La mixité : enjeu incontournable de l'évolution de la gouvernance du sport ? », entretien avec Dominique Crochu.

Pourtant, comme l'a affirmé Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF au cours de son audition devant la délégation, le 21 mars 2019 : « *Il convient que chaque fille qui souhaite pratiquer le football, quel que soit son âge, puisse le faire* ».

Si une pratique mixte est envisageable pour les enfants, elle n'est pas sans susciter des réticences et devient beaucoup plus complexe au moment de l'adolescence. Les interlocuteurs de la délégation rencontrés en Vendée ont insisté sur cette difficulté. Par exemple, les dirigeants du club de Nieul-le-Dolent ont indiqué que **le manque d'effectifs féminins conduisait les plus jeunes joueuses à pratiquer le football de façon mixte avec les garçons jusqu'à l'âge de 12 ans**, non sans réserves de la part des parents ou des jeunes filles, d'autant plus que les joueurs ont parfois une attitude moqueuse envers les filles. Dans le même esprit, les joueuses du *Paris Football Club* ont informé la délégation que, **passé l'âge de 15 ans, la pratique mixte se heurtait à un risque de blessures**.

Autrement dit, en l'absence de sections dédiées pour accueillir les adolescentes, ces dernières se voient souvent contraintes de mettre un terme à leur pratique.

À cet égard, l'un des enjeux pour les clubs est donc de constituer des équipes féminines à tous les niveaux, de l'enfance à l'âge adulte.

La FFF est consciente de cet impératif et a engagé des mesures concrètes pour aider et inciter les clubs amateurs à créer des sections féminines, pour tous les âges, anticipant une hausse des demandes d'inscriptions en lien avec la Coupe du monde 2019. C'est l'objet du plan « Ambition 2020 » (*cf. supra*).

Selon Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, « *deux ans après le lancement du plan « Ambition 2020 », le football féminin compte près de (...) 8 500 clubs accueillant des filles, dont plus de 3 000 dotés d'au moins une équipe féminine et 905 écoles féminines de football* ».

Pour sa part, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a indiqué que la **fédération avait porté de 3 000 à 6 000 le nombre de clubs ayant au moins une équipe féminine** depuis 2011. Autre évolution positive, **l'augmentation du nombre de sections féminines s'est accompagnée de la hausse du nombre annuel d'inscrites**, passé de 1 000 avant 2011 à 15 000 depuis 2018.

De surcroît, **l'ambition de la FFF est que, après la Coupe du monde, plus d'un club sur deux accueille des jeunes filles**. À cet égard, Brigitte Henriques a insisté sur **l'importance de développer l'offre de sections féminines pour susciter la demande** : « *Chez les filles, c'est l'offre qui crée la demande et non l'inverse. C'est parce qu'on propose une compétition que les équipes se mettent en place, pourvu qu'on introduise de la flexibilité sur le nombre de participants* ». De ce point de vue, elle s'est réjouie de la **hausse du nombre**

de licenciées dans chaque catégorie d'âge : « *L'accroissement du nombre de licenciées a commencé avec la catégorie 6-8 ans, puis 11-13 ans, puis les adolescentes, et désormais cela concerne tout le monde, et la hausse atteint 24 % cette année* ».

Par ailleurs, au cours de la table ronde du 16 mai 2019 sur le rayonnement de la Coupe du monde de 2019, Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, a souligné les **résultats positifs de la politique volontariste impulsée par la fédération pour la structuration des sections féminines**, ainsi que la **mobilisation des clubs dans la création de sections féminines** : « *La politique « Héritage » a débuté il y a quatorze mois. Les enveloppes sont dépensées à 75 %, ce qui démontre l'engouement des clubs autour de la structuration des sections féminines (...). Nous avons dépassé certains objectifs, grâce aux clubs qui s'engagent fortement et qui accueillent davantage de licenciées, de sections et d'équipes féminines* ».

La délégation prend acte de la dynamique ainsi engagée.

En ce qui concerne le **soutien financier de la fédération aux clubs**, la délégation s'étonne que le système actuel ne soit pas plus incitatif à la création de sections féminines. Ainsi, Jean-Jacques Gazeau, président du district FFF de la Vendée, rencontré lors du déplacement du 18 mars 2019, a regretté qu'une indemnité de pré-formation existe au profit des petits clubs en football masculin, et non pour le football féminin.

Selon lui, un dispositif de ce type permettrait de soutenir les petits clubs qui jouent un rôle moteur dans la formation des joueuses, mais qui ne bénéficient pas d'un retour financier lorsque celles-ci intègrent des clubs de D1. Il a indiqué que la fédération travaillait sur ce sujet. Une telle évolution semblerait positive.

2. Un maillage territorial à dynamiser, a fortiori dans les territoires ruraux

La création de sections féminines permettra de **renforcer le maillage territorial** de l'offre de clubs ouverts aux filles, notamment dans les territoires ruraux, et donc de favoriser leur pratique.

La délégation estime que la réduction des distances est un point central de la généralisation de la pratique féminine pendant l'enfance et l'adolescence, puisque les trajets doivent souvent être assurés par des adultes, lorsque les jeunes ne sont pas encore en âge de conduire. Or cet impératif peut affecter la régularité des entraînements. Cet obstacle s'impose plus particulièrement dans les territoires ruraux.

À cet égard, Frédérique Jossinet a commenté, lors de son audition du 21 mars 2019, les efforts mis en œuvre par la FFF pour **réduire la distance moyenne entre le domicile et un club accueillant des filles** : « *en 2016,*

la distance moyenne [...] était de 35 kilomètres ; nous souhaitons la réduire à 15 kilomètres en 2020 ».

La délégation, particulièrement sensible à la situation des jeunes filles en milieu rural et très attachée à l'accès des jeunes filles au sport, facteur d'autonomie et d'épanouissement, ne peut que saluer cette initiative et espérer que cet objectif soit effectivement atteint.

Elle réaffirme la conviction que les jeunes filles, plus particulièrement celles qui grandissent dans les territoires ruraux, ne doivent pas être privées de la pratique du football faute de club comportant une équipe ou une section féminine suffisamment proche de leur domicile. Elle plaide pour un renforcement du maillage territorial de ces structures, afin que ces jeunes filles puissent bénéficier du facteur d'émancipation que constitue la pratique régulière d'un sport et que leur formation s'enrichisse des valeurs précieuses véhiculées par le football.

3. Des infrastructures à repenser pour les adapter à la pratique féminine

La hausse de la fréquentation féminine susceptible de résulter du Mondial 2019 du fait de l'intérêt que cette compétition ne manquera pas de susciter auprès de nombreuses jeunes filles rend nécessaire une **réflexion sur l'adaptation des infrastructures concernées à un public féminin, ce qui passe par un soutien de la fédération ou des collectivités territoriales**. Or ces dernières sont par ailleurs soumises à de fortes contraintes financières.

Cet enjeu a été plus particulièrement mis en exergue par Marianne Gazeau, présidente de *Foot d'Elles*, au cours de son audition, le 11 avril 2019 : « Je me demande comment cet engouement sera géré en termes d'infrastructures, car les clubs manquent de moyens et d'équipements. Il faudra faire face à ces demandes alors que la place manque déjà. De plus, il sera nécessaire de former plus d'entraîneurs et de bénévoles et de mobiliser davantage de terrains, de vestiaires et de toilettes ».

Comme l'a souligné Cynthia Truong, cheffe de projet Programmes de développement en faveur du football féminin à la FFF, au cours de la table ronde du 16 mai 2019 sur le rayonnement de la Coupe du monde, « si le football féminin est en plein essor, nous faisons face aujourd'hui à des **faiblesses structurelles liées à des installations inadaptées à l'accueil des licenciées pratiquantes, mais également à un manque d'encadrement dans les clubs** ».

a) Une priorité : la structuration des clubs

La FFF est consciente de l'enjeu de la structuration des clubs et de l'adaptation des infrastructures à la pratique féminine. Elle a mis en place de **nombreuses aides** pour permettre aux clubs d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des joueuses. Par ailleurs, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a indiqué à la délégation que la fédération avait « *mis à la disposition des clubs des prestataires pour les accompagner dans la recherche de partenaires privés et publics* ».

Au cours de la table ronde du 16 mai 2019 sur le rayonnement de la Coupe du monde, Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, a pour sa part indiqué que la fédération disposait d'un budget spécifiquement dédié au développement et à la structuration du football féminin. Une **enveloppe de 15 millions d'euros** est ainsi répartie :

- **5,5 millions d'euros pour la promotion, le développement et la structuration du football féminin à travers les clubs, les ligues et les districts, dans tous les territoires.** La fédération souhaite par ailleurs poursuivre la structuration des clubs à travers le label « École féminine de football »¹, qui offre un gage de qualité sur l'accueil des licenciées et les conditions de la pratique. **Les clubs labellisés reçoivent ainsi des dotations matérielles** (ballons, sacs à ballons, chasubles, etc.) pour améliorer les conditions d'entraînement. Dans le même esprit, l'opération « Club deuxième étoile », lancée à la suite de la victoire des Bleus en Russie, a permis la redistribution d'une enveloppe financière de 10 millions d'euros au profit du football amateur. Dans ce cadre, 1 600 clubs comptant des licenciées féminines dans les catégories jeunes ont ainsi pu bénéficier d'un bon de 700 euros leur permettant d'investir dans du matériel.

On notera par ailleurs que la présidente de la Ligue de football professionnel a demandé que la part du bénéfice de la LFP issue de la Coupe du monde 2018, d'un montant de 1,2 million d'euros, soit reversée au football féminin dans la perspective du Mondial 2019. Elle a fait observer que cette mesure avait été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration de la LFP. Nathalie Boy de la Tour a conclu : « *Il est normal que le football professionnel aide le football féminin* ». La délégation ne peut que se féliciter de cette solidarité.

- **9 millions d'euros pour les infrastructures**, qui « *restent le frein majeur pour l'accueil des nouvelles licenciées, car les vestiaires, les terrains et l'encadrement ne sont pas toujours adaptés* ». Selon Frédérique Jossinet, l'aide versée aux clubs après examen de leur dossier par la FFF correspond

¹ La labellisation « École féminine de football » est destinée exclusivement au football féminin et aux écoles de football féminines. Elle permet d'obtenir des dotations fléchées sur la section féminine, au prorata du nombre de licenciées dans le club.

à « 50 % du coût des infrastructures, abondée de 20 % supplémentaires si les investissements sont destinés au football féminin¹ » ;

- **600 000 euros pour la formation**, à travers des bons de formation gratuits pour les femmes qui s'engagent dans l'encadrement et pour les éducateurs impliqués dans l'encadrement des joueuses (*cf. supra*).

b) Une difficulté à surmonter : la question des vestiaires

La question des **vestiaires** est fondamentale dans la féminisation du football.

Il ne s'agit pas d'un problème anecdotique. **La délégation le rencontre régulièrement** : l'absence de vestiaires ou de sanitaires pour femmes et le manque de place allégué pour éviter d'en construire ou d'en aménager **sont fréquemment opposés à la féminisation de certaines activités ou lieux de formation**, comme l'a montré à propos de certains lycées agricoles un précédent rapport sur les agricultrices.

S'agissant du football, nombreux sont les clubs ne disposant pas de vestiaires pour les femmes, ce qui de manière compréhensible rebute certaines joueuses, plus particulièrement à l'adolescence.

C'est précisément ce qu'a regretté Frédérique Jossinet, directrice de la féminisation et du football à la FFF, au cours de son audition par la délégation, le 21 mars 2019 : « *Le manque de vestiaires féminins tend à décourager les jeunes filles de pratiquer le football au moment de la puberté* ».

Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, entendue le 4 avril 2019, a relevé ce problème dans des termes similaires : « *Certaines filles arrêtent le football à partir de douze ou treize ans à cause de l'absence de vestiaire séparé* ».

Cette difficulté a également été abordée au cours de la table ronde organisée en Vendée le 18 mars 2019. Les interlocuteurs de la délégation ont regretté que l'absence ou l'insuffisance de vestiaires féminins dans les clubs décourage bien souvent les jeunes filles de poursuivre la pratique du football à l'adolescence.

Laurent Grelier, président du club de *l'Étoile sportive ornaysienne football* (ESOF), a par exemple indiqué que son club comptait deux vestiaires dédiés à la section féminine. Pour autant, il arrive que les petites filles de niveau U6 et les adolescentes de niveau U16 aient à partager le même vestiaire, ce « *qui n'est pas idéal non plus* »². Le problème peut aussi se poser en cas de déplacement extérieur dans le cadre d'une compétition.

¹ Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a indiqué au cours de son audition que les aides financières de la fédération étaient entièrement consommées par les clubs, ce qui tend à démontrer une réelle dynamique dans la structuration des sections féminines au sein des clubs.

² Voir le compte rendu du déplacement en Vendée.

Pour sa part, Dominique Durand, maire de Nieul-le-Dolent, a souligné que les vestiaires de sa commune avaient été rénovés pour prendre en compte la pratique féminine, ce qui a permis de passer de quatre à six vestiaires. Il a mis en exergue le **coût de ce type d'investissement, difficilement envisageable sans soutien financier pour les petites communes** (cf. *infra*).

Marianne Gazeau, présidente de *Foot d'Elles*, a regretté au cours de son audition que, lorsqu'elle a organisé une opération *Footworking* à Nantes, « *il n'y avait pas de vestiaires ni de toilettes pour les femmes* ».

À cet égard, elle a cité une entreprise qui propose d'installer des vestiaires dans d'anciens *containers*, estimant que cela pourrait constituer une solution à moindre coût pour certains clubs : « *Il est possible de les installer un peu partout pour une somme raisonnable* »¹.

La délégation souligne l'importance de l'existence de vestiaires adaptés dans les clubs fréquentés par des joueuses, afin de fidéliser celles-ci et d'inscrire la pratique féminine du football dans la durée.

Elle estime que les incitations et soutiens mis en place à cet effet par la FFF sont indispensables pour encourager les investissements dans de telles infrastructures.

c) Des difficultés pratiques non négligeables : horaires d'entraînement, accès aux terrains et matériel

Au-delà de la question des vestiaires, d'autres freins matériels tendent à limiter la pratique féminine du football.

En effet, les équipements et les créneaux horaires ne sont pas toujours adaptés ni suffisants pour accueillir des joueuses, suscitant la réticence des parents.

Bien souvent, en l'absence de terrains couverts, les familles ne sont pas toujours favorables à ce que les fillettes ou adolescentes pratiquent un sport tard le soir, sur un terrain parfois boueux en fonction des saisons. L'enjeu est aussi de réserver pour les terrains d'entraînement des plages horaires prenant en compte les préoccupations légitimes des parents concernant la sécurité des jeunes footballeuses. Cette exigence est loin d'être évidente dans la mesure où le nombre de terrains, notamment en synthétique, est limité, la priorité des clubs allant souvent aux équipes masculines.

¹ Voir le compte rendu du 11 avril 2019.

Le volontarisme des clubs est donc un facteur déterminant pour garantir des conditions de pratique égales entre filles et garçons.

Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, entendue le 21 mars 2019 par la délégation, a rappelé **que la fédération se montrait soucieuse de sensibiliser à cette problématique les collectivités territoriales qui mettent les créneaux horaires à disposition des clubs** : *« Nous leur demandons d'exercer une vigilance accrue sur la prise en compte du public féminin, à qui il est préférable de ne pas octroyer le créneau horaire de 18h30. L'idée est de permettre aux jeunes joueuses de pratiquer quelle que soit la saison. Des négociations doivent avoir lieu avec les clubs, via les subventions ».*

Sur ce point, notre collègue Laurent Lafon, membre du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », a souligné au cours de l'audition de Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, que les **réticences à la création de sections féminines émanaient parfois des dirigeants des clubs** qui craignent des conséquences négatives sur la pratique masculine au regard de la question des équipements : *« Les dirigeants estimaient que si le football féminin se développait dans toutes les tranches d'âge, cela occuperait des terrains et des vestiaires. Par conséquent, le développement de la pratique féminine fait craindre aux hommes de voir leurs disponibilités et leurs créneaux réduits ».*

Ces sujets ont été abordés lors du colloque précité « Les semeuses de la République », organisé au Sénat le 26 janvier 2019 par notre collègue Rachid Temal, en lien avec la Ligue Paris-Ile-de-France de la FFF. Les préoccupations concernant la sécurité des petites filles et des adolescentes soucieuses de pratiquer le football ont conduit des intervenants à considérer que le football en intérieur, dans des gymnases disponibles, pouvait constituer une solution.

Des élus ont par ailleurs souligné que la construction d'équipements sportifs pouvait être concurrencée, plus particulièrement en zone urbaine, par la construction de logements (*« Quand il y a un terrain, on construit »*). Ils ont donc estimé que la question des équipements sportifs devait être systématiquement intégrée à celle de l'urbanisme. Selon Anne Hidalgo, maire de Paris, présente à ce colloque, il est souhaitable d'avoir en matière d'infrastructures sportives une *« approche métropolitaine »* et de penser *« en termes de petite couronne »*.

C. QUEL ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS POUR LES FEMMES DANS LE FOOTBALL ? L'ENJEU DE L'ARBITRAGE

La délégation est attachée à l'accès des femmes aux responsabilités, dans tous les domaines. Le plan de féminisation initié par la FFF prend en compte cet enjeu et l'on peut s'en féliciter (*cf. supra*).

L'une des fonctions les plus emblématiques du football est celle d'arbitre, qui doit « *prendre des responsabilités et faire face à des décisions et à des situations de crises* »¹. De surcroît, pour reprendre les mots de Laura Georges, secrétaire générale de la FFF, entendue par la délégation le 28 mars 2019, l'arbitre est « *un leader qu'il faut respecter* ».

En termes d'accès aux responsabilités, il est donc **essentiel de travailler sur la promotion de l'arbitrage, la formation et le recrutement de femmes arbitres.**

1. La féminisation de la fonction d'arbitre et ses difficultés

Selon Laura Georges, la féminisation de la fonction d'arbitre représente un « *réel défi pour la fédération* », car « *l'image de l'arbitrage n'est pas bonne à l'heure actuelle, même si la fonction est respectée* »².

Ce point a été confirmé par la table ronde organisée en Vendée le 18 mars, qui a mis en exergue les **difficultés liées au recrutement des arbitres**, et plus particulièrement des arbitres féminins. Le département compte seulement **dix femmes sur 333 arbitres**.

À cet égard, la délégation salue la **dimension symbolique forte** que revêt la nomination de Stéphanie Frappart, première femme à officier en tant qu'arbitre centrale lors de la 34^{ème} journée du championnat de Ligue 1, pour diriger la rencontre opposant les équipes masculines d'Amiens et Strasbourg.

Consciente de l'importance de susciter des vocations chez les jeunes filles, la FFF a lancé un **plan de développement de l'arbitrage féminin** sous l'égide de Laura Georges, secrétaire générale. Ce plan concerne **à la fois la pratique amateur et le haut niveau**.

Lors de son audition, Laura Georges est revenue sur les objectifs de la fédération en matière d'arbitrage féminin. Elle a rappelé que, pour la saison 2017-2018, la FFF recensait **867 arbitres, soit un chiffre inférieur à l'objectif de 1 000 arbitres fixé en 2016**. Pour atteindre cet objectif, elle entend donner une « *nouvelle vision à l'arbitrage féminin* ».

Elle a présenté les conditions et les qualités requises pour devenir arbitre. Il faut d'abord suivre une formation de quelques jours, sanctionnée par un examen. La fonction implique aussi **d'être capable de s'imposer face à des équipes masculines et féminines qui peuvent manifester des signes d'hostilité**. Laura Georges a par ailleurs insisté sur la difficulté d'arbitrer des matchs d'hommes, au regard des réactions des spectateurs ou des joueurs. Elle a indiqué à la délégation que les jeunes arbitres pouvaient être conduites à abandonner assez rapidement, lassées d'être confrontées à la remise

¹ Voir le compte rendu du 28 mars 2019.

² Voir le compte rendu du 28 mars 2019.

en cause de leurs décisions. Elle a aussi mentionné, parmi les défis de la fonction d'arbitre, les enjeux financiers associés à certaines compétitions comme la Ligue des champions.

De surcroît, la Secrétaire générale de la FFF a fait valoir que, afin d'inciter les ligues et les districts à former et à recruter des femmes arbitres, **la fédération attribuerait des soutiens sous forme de dotations et de personnel** et envisageait une campagne de communication autour de l'arbitrage, afin de déconstruire les préjugés entourant cette fonction.

Autre point important que salue la délégation, Laura Georges a souligné que, **à partir de 2019, les arbitres seraient semi-professionnalisées, faisant de la France la première nation à proposer des contrats aux arbitres féminines sous la forme d'une indemnité fixe et de primes de matchs**, alors que, comme les joueuses, les arbitres demeurent pour le moment cantonnées à une pratique amateur. Dès lors, la mise en œuvre de ce nouveau statut, que la délégation conçoit comme une première étape, devrait permettre à ces femmes de **bénéficier de meilleures conditions de travail** et de se sentir davantage respectées dans leur fonction.

Une **autre avancée du plan en faveur de l'arbitrage féminin** concerne le **suivi médical et les tests physiques qui seront systématisés** pour préparer la saison. Dans ce cadre, les arbitres seront accompagnées par un préparateur physique et un *manager*. Sur le plan matériel, on relève aussi que les arbitres seront équipées de « kit oreillettes' » leur permettant de communiquer durant tout le match, ce qui n'est actuellement pas le cas dans le championnat féminin. En conclusion, la fédération entend « *les doter matériellement, les accompagner médicalement et les aider financièrement pour qu'elles puissent s'adonner à leur discipline* ».

2. La féminisation de l'arbitrage, un enjeu de mixité

Comme l'a indiqué notre collègue Claude Kern, vice-président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », au cours de l'audition de Laura Georges, le 28 mars 2019, il convient de **permettre aux femmes arbitres d'exercer leur fonction dans le cadre de matchs masculins** : « *Je pense (...) qu'il faut que les femmes arbitres puissent arbitrer des matchs de football masculin. En effet, j'ai l'impression que la présence d'un arbitre féminin a un bon impact sur les joueurs masculins (...). L'arbitrage féminin dans le football masculin ne peut être que positif selon moi* ».

Selon Laurent Grelier, président du club de l'*Étoile sportive ornaïsiennne football* (ESOF), **les qualités des femmes exerçant la fonction d'arbitre ne s'opposent pas à ce qu'elles exercent cette fonction dans des compétitions masculines**. Il a en effet relevé l'**autorité naturelle dont elles font généralement preuve** et a estimé qu'elles sont **particulièrement respectées par les joueurs et le public**, qui semblent contester moins fréquemment leurs décisions.

Laura Georges, secrétaire générale de la FFF, a confirmé son objectif « *que des arbitres femmes puissent arbitrer des équipes d'hommes et travailler avec des arbitres masculins* », souhaitant plus généralement que « *les arbitres français de haut niveau, hommes et femmes, deviennent une famille prête à s'entraider* ». Elle a souligné à cet égard que « *Les filles ne doivent pas rester cantonnées entre elles, même s'il peut être compliqué pour elles d'être la seule fille dans un stage d'arbitre ou sur le terrain* ».

De ce point de vue, la délégation prend acte de la volonté de la FFF d'organiser **des stages mixtes pour la formation des arbitres d'élite**, tout en organisant aussi des stages s'adressant spécifiquement aux jeunes filles, afin qu'elles puissent **s'approprier cette fonction et prendre confiance entre elles**.

Par ailleurs, la délégation relève que **si la Coupe du Monde de 2019 sera arbitrée par des femmes sur le terrain, des collègues hommes les accompagneront hors du terrain en matière d'assistance vidéo**. En effet, les femmes n'ont pas encore pu être formées à ces techniques. **Dans un souci d'égalité et de mixité, il est donc nécessaire que la formation des arbitres féminins évolue en conséquence**.

La délégation salue les objectifs de la FFF concernant la **féménisation de l'arbitrage, et notamment la volonté d'offrir des perspectives de carrière aux arbitres féminines**.

Favorable à l'égalité et à la mixité dans le football comme dans le sport en général, la délégation considère que les arbitres féminines doivent pouvoir arbitrer tant les compétitions féminines que les matchs masculins.

Dans cette perspective, elle insiste sur l'accompagnement indispensable des arbitres féminines en matière de formation, plus particulièrement à la technique de l'assistance vidéo.

Elle souligne également la nécessité d'assurer à terme aux arbitres, hommes et femmes, la même rémunération, en cohérence avec l'objectif de professionnalisation du football féminin.

III. UN IMPÉRATIF : SAISIR L'OPPORTUNITÉ DU MONDIAL POUR RENFORCER LA VISIBILITÉ DES FOOTBALLEUSES

A. UNE NÉCESSITÉ : METTRE EN VALEUR LES JOUEUSES

L'insuffisance visibilité des footballeuses a été régulièrement dénoncée par les personnalités rencontrées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Face à cette situation, qui tient notamment au poids des stéréotypes qui persistent à faire du football un sport masculin, la mise en valeur de modèles féminins, susceptibles d'encourager des vocations auprès des jeunes, a été évoquée par la plupart des interlocutrices de la délégation.

1. Un déficit de notoriété persistant

Un exemple est éclairant pour illustrer le manque de visibilité des performances des footballeuses par rapport à leurs homologues masculins, et la différence qui en résulte en termes de notoriété. Sandrine Soubeyrand, rencontrée par les co-rapporteuses lors de leur déplacement au centre d'entraînement et de formation du *Paris Football Club* à Orly, le 21 février 2019, totalise 189 sélections en équipe de France, ce qui fait d'elle « *l'internationale française la plus « capée », hommes et femmes confondus* », pour reprendre le mot de Marie-Christine Terroni, ancienne joueuse et présidente des *Féminines* du club. Malgré ces remarquables performances, la notoriété de Sandrine Soubeyrand auprès du public demeure en retrait de celle de très nombreux footballeurs, qui ne présentent toutefois pas le même bilan en termes de performance.

La délégation a auditionné, le 11 avril 2019, Marianne Gazeau, présidente de *Foot d'Elles*, qui a réalisé une **étude sur la perception du football féminin** auprès d'un panel de footballeuses, footballeurs et supporters. **Les résultats démontrent que malgré une image positive du football féminin pour 80 % des répondants, seulement 5 à 10 % ont déjà vu un match de football féminin.**

Les footballeurs interrogés dans le cadre de cette enquête avouent à 85 % **n'avoir jamais vu de match de football féminin** ; 45 % ne connaissent ni le football féminin ni les joueuses de leur propre club. Les raisons invoquées concernent le manque d'informations relatives aux canaux de diffusion des matchs ou aux clubs féminins.

À cet égard, les amateurs de football féminin demandent, pour 95 % d'entre eux, une meilleure diffusion des matchs.

Quant aux 60 % des supporters de football masculin ne ressentant pas l'envie de voir un match féminin, ils allèguent la qualité et le niveau de jeu, présumés inférieurs, ainsi que l'absence de « *spectacle* » (ce point a été évoqué précédemment).

L'enquête de *Foot d'Elles* confirme donc le manque de visibilité problématique des footballeuses.

2. Le poids des stéréotypes

a) Des préjugés récurrents contre la pratique féminine du football

L'ensemble des témoignages recueillis pour l'élaboration de ce rapport soulignent l'ampleur des **préjugés** dont de trop nombreuses jeunes filles et femmes font encore les frais actuellement dans le **milieu du football**. Ces préjugés sont comparables à ceux qui, dans le **domaine professionnel**, pérennisent la **non-mixité des métiers** et persistent à orienter les jeunes filles, à performances scolaires égales, vers des **filières moins prestigieuses et moins rémunératrices** que leurs camarades masculins.

Le sport, et tout particulièrement le football, ne saurait en effet échapper au poids des **stéréotypes masculins et féminins** qui limitent les rôles, tâches et activités susceptibles d'être exercés par les hommes et les femmes en fonction de critères dans lesquels la **dimension physique**, renvoyant notamment à la **force**, est importante.

Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, auditionnée le 4 avril 2019, a rappelé le **frein culturel qui éloigne les filles de la pratique du football**, se référant à sa propre expérience pour montrer les obstacles imposés aux filles dès l'enfance : « *J'ai grandi à la campagne. Les petites filles faisaient traditionnellement de la danse à la MJC locale ou du tennis. Le football était réservé aux garçons* »¹. Ce constat reste encore d'actualité pour de nombreuses familles.

Les préjugés hostiles à la pratique féminine du football ne sont cependant **pas figés** : **l'influence du contexte culturel** doit être souligné.

Ainsi, comme le rappelait le rapport précité de la délégation publié en 2011, « *Le football, qui est perçu en Europe comme un sport très masculin, est en revanche considéré, aux États-Unis, comme un sport "féminin"* »² (cf. *supra*). Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, a rappelé le 4 avril 2019 qu'aux États-Unis, le *soccer* était presque exclusivement pratiqué par les femmes, les garçons étant orientés vers le football américain et le basket. De ce fait, a-t-elle relevé, le football féminin en France accuse un **net retard par rapport aux États-Unis**, où un **championnat féminin entièrement professionnel existe depuis 2001**.

Dans le même esprit, ces stéréotypes peuvent **évoluer dans le temps**. À titre d'exemple, la gymnastique et l'équitation sont aujourd'hui associées à la pratique féminine, mais étaient considérées à l'origine comme des domaines d'excellence masculine. Ce rappel devrait **conforter les vocations de footballeuses** et encourager la pratique féminine du football.

¹ Voir le compte rendu du 4 avril 2019.

² Égalité des femmes et des hommes dans le sport, comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles. Op. cit., page 100.

b) *Le football, un milieu sexiste ?*

Les attitudes **sexistes et discriminatoires** auxquelles se heurtent les femmes dans le milieu du football, et que dénonce l'ancienne joueuse Mélissa Plaza, ne sont pas réservées aux sportives. Cette notion d'espace « **interdit aux femmes** » est illustrée par cette citation révélatrice du conseiller du président d'un club éminent, répondant à une **auditrice** lors de la retransmission d'un match : « *Je ne discute pas avec les femmes de football. Je le dis parce que c'est mon caractère. Qu'elles s'occupent de leurs casseroles et ça ira beaucoup mieux* »¹.

À l'égard des joueuses, les attitudes sexistes dont la délégation a eu connaissance prennent parfois pour cible, et de manière souvent caricaturale, leur **apparence physique**.

Des excès de ce type, relevant du **sexisme ordinaire**, sont cités par Mélissa Plaza dans *Pas pour les filles ?*, à propos d'une séance de photos destinées à encourager la visibilité d'un club voulant « *mettre en avant les joueuses aux côtés des joueurs* »². Or les photos des joueuses sont **ouvertement suggestives** et les **images intentionnellement sexualisées** : la lascivité des poses est amplifiée par des slogans dénués d'ambiguïté (« samedi soir, prendre du plaisir », « mouiller le maillot », « marquer à la culotte »). Le décalage par rapport aux photos des joueurs, « *nettement moins évocatrices* »³, fait ressortir « *le sexisme qui règne sans vergogne dans le sport, le football n'étant que le miroir grossissant des aberrations de notre société* »⁴, selon l'ancienne footballeuse.

Ces errements, il faut le déplorer, n'appartiennent pas au passé. De semblables excès ont eu lieu **tout récemment**.

On relèvera ainsi, en **octobre 2018**, les **propos outranciers** d'un journaliste sportif hostile au fait qu'une femme **commente un match de football** au motif qu'« *elle ne pourra jamais avoir un timbre de voix qui fonctionne... Dans une action de folie, elle va monter dans les aigus et ce sera délicat* »⁵. Cette déclaration avait suscité une très vive **polémique**.

On peut d'ailleurs rapprocher cet incident des mises en cause relativement classiques de la légitimité des femmes à investir certains secteurs en raison de la prétendue inadaptation de leur voix. Ce préjugé n'est pas propre au commentaire sportif : un tel argument a, par le passé, été mis à profit pour décourager les femmes de s'engager en politique, leur voix présumée douce étant jugée incompatible avec une conception du charisme associée à des démonstrations de force...

¹ Cité par Mélissa Plaza, op. cit., page 180.

² Page 147.

³ Page 150.

⁴ Page 150.

⁵ https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2018/10/17/denis-balbir-qui-est-contre-l-idee-qu-une-femme-commente-le-foot-masculin-tacle-sur-twitter_5370805_4832693.html

Le **3 décembre 2018**, lors de la remise à Ada Hegerberg du premier *Ballon d'or* féminin, le présentateur de la cérémonie lui a demandé si elle connaissait le *twerk*, une danse explicitement sensuelle **sans aucun rapport avec ses performances de sportive de très haut niveau...** Lors de son audition, le 5 février 2019, Audrey Keysers, co-auteure de *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, a tout particulièrement déploré cette dérive sexiste d'une cérémonie qui aurait dû **mettre à l'honneur une athlète et une pionnière**.

c) Une question non anecdotique : la tenue vestimentaire

La question des **tenues vestimentaires** n'est pas non plus sans influence sur **l'image des équipes féminines** et sur les vocations qu'elles peuvent susciter.

De plus, l'équipement des équipes féminines a tardé à s'adapter à la morphologie des joueuses. Si les coupes féminines se sont imposées aujourd'hui pour les maillots comme pour les shorts, et si l'équipement de l'équipe de France montre l'exemple, Élisabeth Bougeard-Tournon, responsable du service communication et promotion du football amateur de la FFF a rappelé, lors de la table ronde du 16 mai 2019, que « *jusqu'à récemment, nous prenions les équipements pour les femmes dans les stocks des équipements masculins. Nous étions très à l'aise dans nos vêtements !* »¹.

Cette pratique consistant à recycler sur les joueuses les anciens maillots des footballeurs pouvait être de nature à faire douter celles-ci de leur légitimité dans un sport réputé aussi masculin que le football. Les choses ont toutefois changé, et c'est heureux, à la faveur de la Coupe du monde de 2019, comme le faisait observer Cynthia Truong, cheffe de projet Programmes de développement du football féminin à la FFF lors de la table ronde du 16 mai : la fédération a en effet mis en place un programme de développement d'équipements vestimentaires spécialement adaptés aux joueuses à l'attention des « Écoles féminines de football », depuis la saison 2018-2019.

d) L'attrait du football auprès des jeunes filles : une tendance relativement récente à encourager dès l'école

En dépit des préjugés défavorables à la pratique féminine du football, ci-dessus évoqués, le **nombre croissant de licenciées** montre que ce sport attire de plus en plus de joueuses².

Toutefois, si ces chiffres montrent que la pratique se développe, il reste important de sensibiliser les jeunes, notamment dans les écoles, au fait que ce sport n'est pas « réservé aux garçons ». Nathalie Boy de la Tour,

¹ Voir le compte rendu du 16 mai 2019.

² Voir ci-dessus l'encadré consacré aux chiffres clé du football en France : 51 000 licenciées en 2011 ; 180 000 en mai 2019.

présidente de la Ligue de football professionnel, l'a indiqué à la délégation lors de son audition : « *Si nous faisons entrer davantage le football dans les écoles [...], les petites filles joueraient au football au même titre que les petits garçons* ».

La politique de féminisation du football de la FFF s'engage en ce sens, si l'on se réfère à des animations telles que la « Quinzaine du football » ou encore « Ma Coupe du Monde 2019 », qui touchent de nombreuses classes et permettent aux élèves de côtoyer des joueuses, d'être initiées au football ou de visionner des vidéos autour des valeurs du football. Destinées au public scolaire, ces actions permettent aux petites filles et aux adolescentes de prendre conscience que le football n'est pas uniquement un sport réservé aux garçons.

La délégation ne peut qu'être favorable à l'initiation du public scolaire, filles et garçons, à la pratique et aux valeurs du football.

De tels projets relèvent de l'éducation à la santé et au bien-être, à laquelle doit participer l'école. Ils s'inscrivent aussi dans l'objectif global de renforcement des valeurs d'égalité et de mixité, dès le plus jeune âge, qui constitue une priorité pour la délégation.

3. L'importance des modèles pour encourager la pratique féminine et renforcer l'intérêt du public

Le rôle décisif des modèles auxquels les femmes peuvent s'identifier pour franchir les obstacles et concrétiser leurs ambitions n'est pas propre au sport, même si celui-ci est associé à une valeur d'exemple spécifique. « *Les sportives sont des modèles, et pas seulement des championnes* », faisait observer de manière éclairante la ministre des Sports en introduisant la deuxième réunion plénière de la Conférence nationale du sport féminin (CPSF), le 28 janvier 2019.

Si les modèles ne manquent pas dans le football masculin, **les jeunes filles peinent à s'identifier à des footballeuses dont la réussite pourrait leur servir d'exemple.** Il est donc important de promouvoir des parcours de footballeuses car « *Les jeunes filles doivent avoir des modèles auxquels s'identifier pour envisager le football comme une pratique qu'elles peuvent s'approprier* », comme le faisait observer Annick Billon, présidente de la délégation et co-rapporteuse lors de la table ronde du 16 mai 2019.

Stéphanie Frappart, « *avant-garde d'un arbitrage au féminin encore à ses prémices* », est **consciente des responsabilités que lui confère sa situation de pionnière** : « *l'un de mes rôles est aussi de susciter des vocations en donnant envie aux filles de commencer l'arbitrage. Je le prends à cœur parce que je me dis que*

j'ai entrouvert des portes »¹. Dans le registre du journalisme sportif, Nathalie Iannetta, consultante à TF1, directrice-associée de l'agence 2017, a souligné, lors de la table ronde du 16 mai 2019, le rôle clé des femmes qui montrent la voie à d'autres : « *Être la première pour rester la seule n'a aucun intérêt. J'espère que ces jeunes femmes vont donner envie, sur les terrains de France, pendant un mois, à des jeunes filles de faire la même chose* ». Elle a commenté, à propos de sa propre expérience, l'importance de cette responsabilité de passeuse de relais dans le registre du journalisme sportif.

Néanmoins, le manque de modèles auxquelles les jeunes filles peuvent s'identifier pour franchir leurs limites tient à un **décalage certain entre la notoriété des joueurs et celle des footballeuses**, comme cela a été observé précédemment. La présidente de la Ligue professionnelle de football a insisté, le 4 avril 2019, sur l'importance de ce « *frein symbolique* » persistant : « *Nous avons Amadine Henry ou Laure Boulleau, mais les jeunes égéries restent rares* ».

Marianne Gazeau, présidente de *Foot d'Elles*, a également fait le **lien entre le manque de modèles et les difficultés auxquelles sont confrontées les footballeuses sur le plan matériel**. « *La réalité, a-t-elle fait observer, est que la plupart de ces femmes ne touchent pas de salaires élevés et qu'elles vivent avec des revenus modestes. Dans les clubs, elles ne sont pas aussi bien considérées que les footballeurs, malgré les avancées que nous constatons* ». « *Il est donc difficile pour elles de se positionner comme rôles modèles alors qu'elles courent après l'argent ou après un logement* », a-t-elle conclu.

Il est certain que, dans le cadre de la Coupe du monde, les **portraits des footballeuses**, dont tous les représentants des médias qui sont intervenus au cours de la table ronde du 16 mai 2019 ont souligné l'intérêt, contribueront à faire de ces joueuses des **modèles non seulement pour les jeunes filles, mais aussi pour tous les amateurs de football, hommes et femmes**.

Le Mondial 2019 pourrait ainsi favoriser une amélioration sensible, selon la ministre des Sports, entendue le 13 décembre 2018, qui a estimé que cet événement devrait encourager l'« *identification [des spectatrices] à une femme que l'on voit à la télévision, que le public écoute ou acclame, qui reçoit une promotion ou une médaille* » et **inciter** « *les petites filles et leurs parents à oser dépasser les habitudes et les stéréotypes* ». En d'autres termes, comme l'a souligné la directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF le 21 mars 2019, « *Pendant un mois, ce sont les femmes qui vont faire le spectacle !* ». [...] *les joueuses - et pas uniquement les Françaises - porteront nos enjeux en tant que femmes dans la société* ».

¹ « *Comme les garçons ? Stéphanie Frappart, avant-garde de l'arbitrage au féminin* », L'Express.fr, 12 avril 2019.

Ainsi que l'a indiqué Élisabeth Bougeard-Tournon, responsable du Service communication et promotion du football amateur de la FFF, lors de la table ronde du 16 mai 2019 à propos du musée itinérant « *Il était une fois les Bleues* », l'effort de communication mis en œuvre à l'occasion du Mondial constitue une opportunité non seulement de **renforcer la notoriété des joueuses qui porteront nos couleurs en juin-juillet 2019**, mais aussi de mieux faire connaître du public une équipe qui, a-t-elle souligné, a **cinquante ans**, même si la plupart font remonter son existence à une dizaine d'années seulement. Évoquant le succès rencontré par les anciennes joueuses aux différentes étapes de cette exposition, la responsable du Service communication et promotion du football amateur de la FFF estime que la Coupe du monde féminine de 2019 offre la **possibilité** « *d'écrire une nouvelle page de l'histoire de l'équipe de France avec la fédération et les joueuses* »¹.

Au-delà du Mondial, qui contribuera nécessairement à rendre plus visible le football féminin et les footballeuses, la ministre des Sports a estimé, le 13 décembre 2018, que la solution pour renforcer la féminisation du sport ne se trouvait pas dans le seul football mais probablement dans un ensemble d'initiatives destinées à **mettre en valeur les sportives en général**. Parmi les outils susceptibles d'être mobilisés pour évoluer, Roxana Maracineanu a évoqué l'idée consistant à « *nommer les équipements sportifs du nom de sportives reconnues. En effet, les grandes sportives sont encore peu connues. [...] Aujourd'hui, seulement 8 % des structures, installations ou équipements dénommés d'après une personnalité sportive portent le nom d'une femme. Pourtant, nos championnes sont nombreuses !* ».

La délégation, soucieuse de favoriser l'existence de modèles susceptibles d'encourager des vocations de sportives, invite les collectivités territoriales à dénommer leurs équipements sportifs (stades, piscines, gymnases...) pour honorer des sportives, à partir d'un répertoire de noms de sportives qui devra être élaboré et mis à jour par le ministère des Sports.

L'un des leviers pour accroître la reconnaissance des joueuses et leur mise en valeur est la médiatisation du football féminin. À cet égard, la Coupe du monde féminine de 2019 constitue une opportunité évidente pour renforcer la visibilité des footballeuses dans les médias.

¹ Voir le compte rendu du 16 mai 2019.

B. UNE DIMENSION ESSENTIELLE : LA MÉDIATISATION

1. Une exigence : renforcer les droits télévisuels

La médiatisation des footballeuses est un enjeu crucial pour évoluer vers une professionnalisation de cette discipline car c'est d'elle que dépend la **stabilisation du modèle économique** du football féminin, à travers les droits télévisés, comme c'est déjà le cas dans le football masculin.

a) La mise en place d'un cercle vertueux sur le plan économique

Comme l'a exprimé Roxana Maracineanu, ministre des Sports, au cours de son audition du 13 décembre 2018 : « *La médiatisation constitue la clé de voûte de la mise en valeur du sport féminin et permet de mettre en place un cercle économique vertueux (...). Plus nous diffuserons de sport féminin et plus nous attirerons de partenaires privés* ».

Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel (LFP), entendue par la délégation le 4 avril 2019, a insisté sur cet enjeu socio-économique, en observant que la **notoriété du football féminin était encore insuffisante pour générer des droits télévisés conséquents** et attirer des **investisseurs soucieux de rentabilité** : « *Nous n'avons pas suffisamment de sponsors et de diffuseurs qui permettent de développer économiquement la pratique du football professionnel à haut niveau pour les femmes.*¹ »

Selon elle, les *sponsors* et investisseurs avertis aux risques privilégient encore des disciplines aux retombées économiques assurées, à l'instar du football masculin. Ainsi, les grands clubs français et leurs joueurs bénéficient d'investisseurs en nombre car la médiatisation et la diffusion des matchs sur les grandes chaînes sportives sont la promesse de retombées économiques pour les marques partenaires.

L'enjeu est donc de médiatiser suffisamment la pratique féminine du football pour attirer des sponsors. Comme l'a souligné Roxana Maracineanu, ministre des Sports, au cours de son audition par la délégation, le 13 décembre 2018, la médiatisation représente « *un outil majeur pour inciter les femmes à pratiquer certaines activités sportives. Elle contribue aussi à une meilleure rémunération des sportives de haut niveau. Nous espérons d'ailleurs que cela incitera davantage de sponsors à les soutenir* ».

¹ Sur la question de la rentabilité du football féminin, Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, a indiqué à la délégation au cours de son audition que le football féminin coûtait initialement plus qu'il ne rapportait à la fédération, mais qu'il a atteint l'équilibre il y a deux ans. Selon elle, l'engouement suscité par la Coupe du monde, la présence d'un public plus nombreux dans les stades et la cession des droits TV du championnat féminin à Canal Plus permettront de générer davantage de recettes.

Cela pose aussi la **question de l'audience**, qu'il s'agisse du public dans le stade ou des téléspectateurs, car c'est bien l'audience qui attire les investisseurs et les sponsors. Ce point a notamment été relevé par Audrey Keysers, co-auteure de *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, au cours de son audition par la délégation, le 5 février 2019 : « Les sponsors arrivent lorsque les audiences sont bonnes ».

Alors que le sport masculin, et notamment le football, bénéficie d'une médiatisation très importante, Audrey Keysers regrette que les **joueuses soient « condamnées à l'exploit pour faire parler d'elles dans la presse et à la télévision »**, ajoutant que « les hommes sont surmédiatisés dès le début de la compétition alors que les femmes doivent parvenir aux quarts ou aux demi-finales pour avoir droit à une médiatisation importante ».

En ce qui concerne la présence du public dans les stades, Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, a souligné que **seule une dizaine de rencontres de Première Division (D1) attirent aujourd'hui plus de 2 000 spectateurs au cours d'une saison**, contre une moyenne de 20 000 spectateurs pour chaque match de la Ligue 1, soit une **affluence dix fois supérieure**. À titre de comparaison, les matchs de l'équipe masculine de Montpellier attirent 14 000 spectateurs, ceux de l'équipe féminine seulement 125.

Pour ces raisons, **les droits télévisés du championnat de D1 féminin sont actuellement de l'ordre de 1 million d'euros par an¹**, quand ceux du football masculin ont franchi le milliard d'euros annuel pour la période 2020-2024.

Comme l'a constaté Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, auditionnée le 21 mars 2019 par la délégation, « Aujourd'hui, le football féminin accuse un retard d'une vingtaine d'années par rapport au football masculin en termes de médiatisation. Les droits télévisuels sont donc vendus à hauteur de ce que représente le football féminin ».

b) Les attentes liées à la Coupe du monde de 2019

Pour autant, la situation a commencé à évoluer favorablement et la dynamique amorcée devrait s'ancrer dans la durée à la faveur de la Coupe du monde 2019. C'est en tout cas le **souhait exprimé par Brigitte Henriques**, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, devant la délégation, le 7 mai 2019 : « Pour qu'elle soit le coup d'accélérateur que nous voulons, cette Coupe du monde doit être bien médiatisée (...) **Cette Coupe du monde doit donner de la visibilité au sport féminin, qui n'est pas suffisamment médiatisé. Nous espérons faire bouger durablement les lignes** ».

¹ Soit neuf fois plus qu'en 2011, selon Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, entendue par la délégation le 4 avril 2019.

De même, la ministre des Sports, entendue le 13 décembre 2018 par la délégation, a affiché son optimisme concernant **l'apport durable de la Coupe du monde à la médiatisation du football féminin** : « *S'agissant de la médiatisation du sport féminin, je suis convaincue que l'engouement autour du Mondial de football féminin nous permettra de progresser significativement* ».

Plusieurs interlocuteurs de la délégation se sont réjouis du fait que, alors que la FFF devait autrefois démarcher les diffuseurs pour vendre les droits du football féminin, elle est désormais sollicitée par les groupes audiovisuels pour l'acquisition de ces droits¹ : « *Depuis 2011, nous n'avons plus à demander aux chaînes de nous diffuser. Aujourd'hui, les médias viennent à nous* »².

En effet, **les diffuseurs constatent aujourd'hui que le football féminin trouve son audience et devient rentable**. Ainsi, comme l'a souligné Audrey Keysers, co-auteure de l'ouvrage *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, au cours de son audition, le 5 février 2019, **le football féminin fait recette** : « *J'ai envie de dire que le football féminin porte chance à ceux qui croient en lui : avec deux millions de téléspectateurs pour la demi-finale entre la France et les États-Unis, Direct 8 a pulvérisé son record d'audience* ».

Elle a cité **plusieurs exemples d'audience records** pour démontrer que le public était au rendez-vous : « *à l'Euro 2017, les exploits des Bleues ont été suivis par 3,3 millions de personnes. Diffusé sur France 2, le match PSG-OL du 11 juin 2017 a été plébiscité par 2,7 millions de téléspectateurs* ».

Autre illustration plus récente mise en exergue par Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, au cours de son audition : en novembre 2018, **la rencontre entre les équipes féminines du Paris Saint-Germain et de l'Olympique Lyonnais a été retransmise en prime time et suivie par 487 000 téléspectateurs**, constituant ainsi un record d'audience en matière de football féminin.

S'agissant du public présent dans les stades, les matchs de préparation des Bleues à la Coupe du monde ont attiré un public important et l'on peut s'en réjouir. Par exemple la rencontre France-États-Unis qui s'est tenue au Havre, le 19 janvier 2019, a réuni 17 000 spectateurs. À titre de comparaison, Audrey Keysers a indiqué que 48 000 spectateurs avaient assisté le 30 janvier 2019, en Espagne, à un match féminin opposant l'*Atlético Bilbao* à l'*Atlético Madrid*, soit un record d'affluence en Europe pour du football féminin. Selon Audrey Keysers, **ces pics d'audience sont « la preuve que le foot féminin de haut niveau intéresse »**.

¹ On rappellera à cet égard qu'en 2011, c'est une chaîne de la TNT qui a acquis les droits de la Coupe du monde féminine qui se tenait en Allemagne, parce que les diffuseurs n'étaient pas convaincus de la rentabilité de l'événement.

² Propos de Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, cités par Audrey Keysers au cours de son audition devant la délégation, le 5 février 2019.

À cet égard, Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la FFF, a souligné, pour s'en féliciter, que *Canal Plus* s'était engagé en faveur de la diffusion des matchs féminins, puisque la FFF lui a vendu les droits télévisuels de la D1 féminine pour cinq ans¹. Elle a fait le **lien entre cette médiatisation et le perfectionnement du modèle économique du football féminin, prérequis de toute professionnalisation** : « *Nous sommes en train de faire du football féminin un véritable produit médiatique. Ce football sera vu à la télévision de façon récurrente, dans des émissions phares ce qui, nous l'espérons, permettra de susciter des vocations. C'est un premier pas, en attendant de chercher de nouvelles ressources économiques d'ici cinq ans* ».

De plus, **le dispositif médiatique inédit adopté pour la Coupe du monde de 2019 traduit les réelles avancées obtenues par le football féminin en termes de médiatisation et de droits télévisés** (cf. *infra*). Selon Roxana Maracineanu, ministre des Sports, entendue par la délégation le 13 décembre 2018, le Mondial 2019 « *devrait concerner un milliard de téléspectateurs dans le monde, contre 750 millions pour l'édition précédente au Canada* ». **On mesure ici l'évolution de l'attractivité du football féminin en quelques années.**

Ainsi, la compétition sera retransmise conjointement sur *TF1* et *Canal Plus*, qui en seront pour la première fois les diffuseurs officiels dans notre pays². D'après Audrey Keysers, co-auteur de l'ouvrage *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, entendue par la délégation le 5 février 2019, **le groupe TF1 aurait dépensé 10 millions d'euros pour acquérir les droits de cette coupe du monde, alors que les droits de la précédente édition, en 2011, n'avaient pas dépassé le million d'euros**³.

Notre collègue Jean-Raymond Hugonet, membre du groupe d'étude « *Pratiques sportives et grands événements sportifs* », revenant le 13 décembre 2018 sur le rôle moteur de *Canal Plus* dans la retransmission des matchs de football féminin, a évoqué la nécessité de « *parvenir à un équilibre pour que le service public de l'audiovisuel ait sa part* », appelant la ministre des Sports à « *faire en sorte que les partenaires se rencontrent et travaillent ensemble* ».

François Pellissier, directeur des sports du groupe *TF1*, a souligné au cours de la table ronde du 16 mai 2019 la concurrence qui a présidé à l'achat de l'intégralité des droits, payants et gratuits, de la Coupe du monde 2019 par son groupe, ainsi que la **forte croissance des droits par rapport**

¹ Sur ce point, Marianne Gazeau, présidente de Foot d'Elles, a rappelé au cours de son audition le 11 avril qu'en 2012, 7 % seulement des matchs de football féminin étaient retransmis, contre 14 à 18 % en 2017. Par ailleurs, l'objectif est de dépasser 20 % grâce à l'effet du Mondial.

² Le groupe *TF1* diffusera les 25 meilleures affiches, dont les matchs des Bleues, et *Canal Plus* la totalité des rencontres pour ses abonnés, soit 52 matchs.

³ Il convient toutefois de comparer ces montants, certes en forte hausse, aux 130 millions d'euros dépensés par *TF1* et *BeIn Sports* pour détenir les droits du Mondial 2018.

au précédent mondial, deux faits qui témoignent selon lui d'une **hausse de la valeur associée au football féminin** par les médias : « *Nous avons payé très cher les droits de diffusion de cette Coupe du monde parce qu'à l'issue d'une forte compétition, les sommes en jeu atteignent un niveau élevé qui est sans commune mesure avec les précédentes éditions* ».

Si les droits télévisés associés à la compétition féminine restent encore très inférieurs à ceux du Mondial masculin, on ne peut contester le **renforcement indéniable de l'attractivité du football féminin auprès des grands diffuseurs**. On peut espérer que cette évolution s'accompagnera d'un investissement plus marqué des *sponsors* et du développement d'un *marketing* dédié au football féminin générateur de recettes.

Sur ce point, Thierry Cheleman, directeur des sports du groupe *Canal Plus*, a présenté le **cercle vertueux qui s'est enclenché avec la médiatisation du football féminin** : « *Nous avons commencé à diffuser des matchs de football féminin, qui ont rapidement trouvé leur public (...). Les audiences ont suivi. Nous avons obtenu de meilleurs résultats, y compris sur d'autres chaînes, mais le cercle vertueux était entamé : un média expose un sport, ce qui entraîne davantage de monde dans les stades et concours à son développement* »¹.

c) L'importance de la performance

Brigitte Henriques, vice-présidente déléguée de la FFF et vice-présidente du Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, entendue par la délégation le 7 mai 2019, a fait le **lien entre l'intérêt des médias et la performance** : « *Lors de la Coupe du monde de 2011, pour la première fois de notre histoire, nous avons franchi les demi-finales. Du coup, les médias se sont emparés du sujet. Beaucoup ont pensé que c'était pour compenser la crise des Bleus en Afrique du Sud. Pour moi, je crois surtout que c'était parce que le niveau de jeu avait progressé. En Allemagne, les stades étaient pleins !* ».

À cet égard, la **délégation a relevé que la victoire des Bleues serait décisive pour une médiatisation à long terme du football féminin, contribuant par là-même aussi à accélérer la professionnalisation du football féminin**. Cet enjeu a été souligné à plusieurs reprises par les interlocuteurs de la délégation.

En outre, Dominique Lebreton, vice-président des *Féminines du Paris Football Club*, a rappelé que le **développement du rugby féminin avait franchi un cap à la suite de la victoire des Françaises à la Coupe du monde**. Il lui paraît donc essentiel de « *ne pas rater le virage de notre Coupe du monde* »². De même, Patrick Gobert, président de l'association du *Paris Football Club*, estime que seul un parcours victorieux des Bleues permettra de progresser durablement dans la reconnaissance et la professionnalisation de la pratique

¹ Voir le compte rendu du 16 mai 2019.

² Voir le compte-rendu du déplacement de la délégation au Paris Football Club.

féminine du football, rappelant qu'en 1998, **la victoire des Bleus avait fait exploser le marketing et les droits télévisés du football masculin dans notre pays** et que deux ans après la compétition, les joueurs gagnaient dix fois plus qu'avant le mondial.

Dans le même esprit, Frédérique Jossinet, directrice du football et de la féminisation à la FFF, entendue le 21 mars 2019 par la délégation, a exprimé sa conviction que *« C'est grâce à [la] performance que le football féminin s'installera ensuite définitivement dans le paysage du sport français. Le succès de cette équipe de France, au-delà de la réussite de l'organisation de la Coupe du monde, sera important »*.

Au cours de la table ronde du 16 mai 2019 sur le rayonnement de la Coupe du monde 2019, **Céline Géraud**, ancienne championne de judo, rédactrice en chef de la matinale de *RMC Sport*, a livré une analyse similaire, dressant également une comparaison avec d'autres sports collectifs féminins : *« On a beau faire tous les efforts de médiatisation possibles, il faut aussi des résultats sur le terrain. (...) Si elles l'emportent, cela leur donnera un éclairage complètement différent. J'ai vécu l'épopée du rugby féminin (...) Une Coupe du monde a été organisée en France et les filles sont allées très loin (...) En handball, de même, elles ont gagné des titres. On en parle davantage. Maintenant, il faut juste gagner : la différence se fait par la performance »*¹.

d) Une piste à envisager pour favoriser la médiatisation du football féminin : l'harmonisation des calendriers des compétitions masculines et féminines

Par ailleurs, **la délégation a retenu avec intérêt une piste d'évolution formulée par Céline Géraud pour renforcer la présence du foot féminin, et plus généralement, de tous les sports féminins, à la télévision, contribuant ainsi à leur médiatisation et à leur visibilité.**

L'ancienne championne de judo estime ainsi que les fédérations devraient faire l'effort de programmer les compétitions de sport collectif féminin en même temps que celles des hommes, comme cela existe pour les sports individuels. Selon elle, *« c'est beaucoup plus simple à médiatiser, car hommes et femmes se trouvent ensemble, au même moment, au même endroit »*.

Dans le but de renforcer la visibilité et la reconnaissance de la pratique féminine du football, la délégation est favorable à la mise à l'étude de l'harmonisation des calendriers des compétitions masculines et féminines, comme pour les Jeux olympiques.

¹ Voir le compte-rendu du 16 mai 2019.

Sans méconnaître ni les difficultés pratiques du rapprochement de ces calendriers, ni les enjeux financiers associés à ces compétitions, elle est d'avis qu'une telle évolution faciliterait la diffusion des matchs des équipes féminines, contribuant ainsi à la notoriété des joueuses et, plus généralement, du sport féminin.

2. Un levier à mobiliser : la présence des femmes dans les programmes sportifs

Malgré la présence relativement récente, plus particulièrement à la télévision, de journalistes femmes à l'expertise reconnue dans des disciplines telles que le football ou le rugby, y compris pour commenter des compétitions masculines, force est de constater que les programmes sportifs demeurent essentiellement masculins, qu'il s'agisse des événements sportifs ou des équipes de présentateurs et de consultants.

En 2017, le *Conseil supérieur de l'audiovisuel* a réalisé un *Rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision*¹ afin de faire état de la part consacrée aux femmes dans les programmes sportifs. Malgré une nette évolution entre 2012 et 2016, où la diffusion de la pratique sportive féminine est passée de 7 % à près de 20 %, celle-ci doit encore être encouragée.

Le volume horaire de transmission de compétitions masculines et féminines en 2016 confirme ainsi le **manque de visibilité des sportives**, plus particulièrement dans le football : 443 heures ont ainsi été consacrées à des compétitions féminines, 4 173 heures à des compétitions masculines. Le **déséquilibre** est évident.

La présence des femmes dans les programmes sportifs peut également être analysée à l'aune du **temps de parole** qui leur est attribué.

En 2016, 17 % seulement de femmes « *présentatrices, commentatrices, joueuses interviewées sur le bord du terrain, supportrices ou médecins interrogées sur une thématique sportive* » ont pris la parole dans le cadre de programmes sportifs.

Lors de la table ronde organisée le jeudi 16 mai 2019 sur le rayonnement de la Coupe du monde 2019, la délégation a souhaité aborder les enjeux et les spécificités de la présence des femmes dans le football sous l'angle du commentaire sportif.

¹ Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, *Rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision*, <https://www.csa.fr/Proteger/Garantie-des-droits-et-libertes/Sport-et-audiovisuel/Rapport-sur-la-diffusion-de-la-pratique-feminine-sportive-a-la-television>

À cet effet, elle a entendu les témoignages de Nathalie Iannetta, consultante à TF1 après un long parcours chez Canal Plus, Magali Munos, présidente du Club Athlétique Paris 14 et Céline Géraud, ancienne championne de judo, rédactrice en chef et présentatrice de la matinale de RMC Sport, qui se sont positionnées en faveur de la présence des femmes, au même titre que les hommes, dans les programmes sportifs.

Selon Nathalie Iannetta, la place qu'occupent les femmes à la télévision et leur position dans les rédactions demeurent problématiques : « *La question porte sur la place où elles sont assises. Elles sont rarement cheffes de table. Elles sont rarement rédactrices en chef ou directrice de rédaction. (...) Nous sommes souvent à côté des hommes. (...) Souvent, nous méritons d'être en tête de table et de piloter seules des émissions* ». Dans ce registre comme dans d'autres activités professionnelles, les femmes demeurent donc souvent des adjointes.

Céline Géraud, qui totalise de nombreuses expériences de journaliste et commentatrice au sein de divers médias (*France Télévisions, TF1, Orange, RMC, Europe 1*) a souligné les efforts particuliers exigés des femmes journalistes pour faire face aux attentes des téléspectateurs et pérenniser leur place : « *ils sont exigeants, et ils le sont encore plus vis-à-vis des femmes. Lorsque nous faisons une faute, nous sommes immédiatement brocardées. Nous devons donc être efficaces, pertinentes et percutantes* ».

La délégation considère que le renforcement de la pratique sportive des femmes, et notamment la pratique de haut niveau, passe par l'amélioration de la visibilité médiatique non seulement des joueuses, mais aussi des journalistes, commentatrices, expertes et consultantes.

3. La question décisive de la communication des clubs sur leurs équipes féminines

En termes de médiatisation, les travaux de la délégation ont mis à jour un enjeu concernant la communication des clubs autour des **footballeuses**. Comme l'a regretté Marianne Gazeau, présidente de *Foot d'Elles*, au cours de son audition par la délégation, le 11 avril 2019 : « *Il est certain que l'énergie des directeurs de la communication des clubs est très centrée sur les footballeurs, et peu sur les footballeuses. Je tiens à souligner ce point, car cela illustre bien le manque de reconnaissance dont souffrent les joueuses* ».

Dans leur ouvrage *Football féminin. La femme est l'avenir du foot*, Audrey Keysers et Maguy Nestoret Ontanon font état d'une enquête réalisée sur la **visibilité des équipes féminines sur les sites Internet des clubs**

mixtes. La conclusion de ce travail est que « *les femmes sont rarement mises en valeur et apparaissent le plus souvent comme une sous-rubrique.* »

À cet égard, force est de constater que la terminologie choisie pour désigner les équipes masculines et féminines est parlante : « pros » pour les hommes, « féminines » pour les femmes. De plus, la majorité des actualités concernent généralement les équipes masculines.

Au cours de son audition, Marianne Gazeau a cité l'enquête réalisée par *Foot d'Elles* sur la perception du football féminin : les footballeuses y dénoncent, à raison de 70 % des interrogées, un **manque d'intérêt autour de leurs performances et de leurs parcours de la part des clubs.**

Selon Marianne Gazeau, les footballeuses « *sont vraiment en recherche de reconnaissance. Elles trouvent que les clubs ne s'intéressent pas assez à elles et à leurs performances. Hormis dans quelques clubs, elles se sentent délaissées* ».

Pour répondre à cette attente, elle estime qu'il serait nécessaire que les clubs « *préparent des dossiers de presse, qu'ils fournissent des histoires, car les médias ne s'intéresseront pas spontanément à une pratique méconnue* », et **renforcent leur effort de communication sur les joueuses**, dans la mesure où le football masculin occupe tout l'espace médiatique.

De surcroît, Marianne Gazeau a **attiré l'attention de la délégation sur un paradoxe** : les joueuses dénoncent l'absence de communication autour de leurs performances de la part des clubs, mais elles sont aussi très nombreuses à **ressentir des difficultés de communication**. Ainsi, d'après l'enquête précédemment citée, **65 % des joueuses interrogées affirment ne pas savoir comment s'adresser aux médias aux fins de communiquer.**

Elle a confirmé ce point en mentionnant la difficulté « *d'approcher les joueuses internationales* », y compris pour des médias spécialisés comme *Foot d'Elles* : « *il n'est pas toujours facile pour nous d'obtenir les informations alors que nous sommes un média spécialisé* ».

Pour Marianne Gazeau, « *les footballeuses ne communiquent pas* », car « *elles n'ont pas conscience du rôle de modèle qu'elles pourraient jouer auprès du public* ». Toutes ces raisons font qu'il est « *très difficile de faire émerger le football féminin dans le monde médiatique* ». Pour remédier à cette situation, elle a exposé plusieurs pistes, qui nécessiteraient cependant un engagement financier des clubs, le cas échéant avec le soutien de la fédération :

- **former les footballeuses et les sections féminines des clubs à la communication**, en mettant par exemple à leur disposition des **kits de formation** sur ce thème ;

- organiser des **séminaires entre clubs pour échanger sur les bonnes pratiques**. Elle a salué à cet égard les initiatives positives impulsées par le club du Havre ;

- donner la possibilité aux joueuses de suivre des séances de *media training* ;

- **développer une médiatisation adaptée pour le football féminin et les joueuses**, car il ne s'agit pas de « *faire des footballeuses des footballeurs bis* ». Au contraire, il est important d'insister sur la singularité de l'histoire des joueuses, dont les parcours de vie sont souvent admirables de ténacité et de persévérance et sont susceptibles d'inspirer un intérêt certain au public.

La délégation note par ailleurs avec intérêt une **évolution encourageante**. D'après Nathalie Boy de la Tour, présidente de la Ligue de football professionnel, entendue le 4 avril 2019, les clubs professionnels de la Ligue 1 se sont mobilisés pour promouvoir la Coupe du monde féminine et plus généralement le football féminin : « *S'agissant de la communication, lors de la Journée internationale des droits des femmes, le football professionnel s'est engagé en faveur de la promotion de la Coupe du monde féminine. Nous avons mobilisé nos quarante clubs professionnels pour promouvoir le développement du football féminin. Cela s'est fait sans aucune difficulté. La communication visait d'une part à encourager l'achat d'un maximum de billets pour les matchs de la Coupe du monde. D'autre part, 80 % de nos clubs ont mis en place des actions de sensibilisation à la mixité et au développement du football féminin* ».

L'implication des clubs professionnels en faveur du football féminin, à l'occasion du Mondial 2019, doit être saluée et l'on peut espérer que cet effort sera poursuivi au-delà de la compétition.

La délégation invite les clubs, avec l'aide de la FFF, à renforcer la communication pour valoriser les joueuses, leurs parcours et leurs performances et à familiariser celles-ci avec les techniques de communication.

C. LA COUPE DU MONDE 2019 : UNE OCCASION INÉDITE D'INSCRIRE LA PROMOTION DU FOOTBALL FÉMININ DANS LA DURÉE ET DANS LES TERRITOIRES

1. Un dispositif médiatique sans précédent pour mettre en valeur une compétition méconnue

Les participants à la table ronde du 16 mai 2019, dédiée au rayonnement de la Coupe du monde féminine de football de 2019, ont fait observer que celle-ci bénéficierait d'une **couverture médiatique sans précédent**, qui se caractérisera par le recours à des supports diversifiés (télévision, radio, presse écrite, y compris médias en ligne) et par des équipes mixtes, dans lesquelles l'**expertise de femmes (journalistes, footballeuses et anciennes sportives)** sera mise en valeur. En outre, le dispositif prévu ne diffère pas – les personnalités associées à cette table ronde ont insisté sur ce point – de celui qu'avait mobilisé le précédent Mondial.

Il s'agit là d'évolutions favorables, non seulement dans la perspective de **l'égalité entre femmes et hommes** dans le football, mais aussi en termes de **mixité**, ce dont la délégation ne peut que se féliciter.

a) La télévision

Le fait que *Canal Plus* et *TF1*, chaînes emblématiques du football, retransmettent tous les matchs de l'équipe de France doit être souligné. Comme l'a indiqué Frédérique Jossinet lors de son audition, le 21 mars 2019, « **TF1 étant le partenaire historique du football masculin, c'est dire la révolution qui est en train se produire !** ».

En effet, *TF1* a acheté l'intégralité des droits à hauteur de 10 millions d'euros puis en a cédé une part à *Canal Plus*. Les deux chaînes ont conclu un accord, *TF1* diffusant les vingt-cinq meilleures affiches, dont les matchs des Bleues, et *Canal Plus* retransmettant la totalité des rencontres pour ses abonnés. Le groupe *TF1* diffusera également les six huitièmes de finale et l'intégralité de la fin de la compétition sur les antennes de *TF1* et *TMC*.

Lors de la table ronde du 16 mai 2019, la délégation a entendu les directeurs des sports de ces deux diffuseurs.

Le représentant de *Canal Plus* a assuré que la diffusion des matchs du Mondial se ferait au même titre que toute autre compétition, « *avec les méthodes et l'expertise de Canal Plus, à savoir que nous prendrons l'antenne 30 à 45 minutes avant les matchs, puis nous diffuserons le match et nous y reviendrons ensuite dans les émissions dédiées* ».

S'agissant de *TF1*, le 7 juin 2019, jour de lancement de la compétition, le journal télévisé de 20 heures sera présenté depuis le Parc des Princes par Anne-Claire Coudray avant la cérémonie d'ouverture et le match opposant l'équipe de France à la Corée du Sud. Le directeur des sports de *TF1* a fait observer que le groupe avait « mis en place un dispositif aussi ambitieux que pour tous les événements diffusés nos antennes ». Le fait que l'annonce de la sélection des joueuses de l'équipe de France par Corinne Diacre ait été diffusée lors du journal télévisé du 2 mai, avec une audience de 5 millions de téléspectateurs, a été le signe d'une préoccupation forte en faveur de la visibilité de la Coupe du monde de 2019 et des Bleues.

Par ailleurs, le dispositif prévu par les deux groupes ne se limitera pas à la retransmission des matchs, car des émissions spéciales seront consacrées à la compétition. Les équipes mobilisée par les deux chaînes sont les mêmes que pour les autres événements d'envergure qu'elles diffusent¹, et seront renforcées pour l'occasion par d'anciennes joueuses telles que Laure Boulleau sur *Canal Plus* et Camille Abily pour *TF1*. La **mixité** de ces équipes doit donc être soulignée comme une évolution très favorable.

¹ Par exemple, citons Grégoire Margotton et Bixente Lizarazu pour *TF1*.

De surcroît, les deux groupes diffuseront divers documentaires autour des matchs afin de mettre en valeur les joueuses et leurs parcours. À cet égard, le représentant de *TF1* a affirmé la volonté du groupe de « *parler des individualités pour que le public puisse s'identifier aux joueuses de l'équipe de France* ». L'un des documentaires diffusés par *TF1* suivra ainsi les histoires de cinq joueuses qui participeront à la compétition : Amandine Henry, Wendy Renard, Kadidiatou Diani, Viviane Asseyu et Gaëtane Thiney. Le groupe considère qu'« *il est important de donner de l'espace à ces personnalités dans des créneaux favorables sur TF1* ». *Canal Plus* diffusera également plusieurs documentaires autour des Bleues mais aussi de joueuses des autres équipes.

Les représentants des deux groupes ont assuré que l'« *engagement envers le sport féminin et le football féminin ne s'arrêtera pas à la Coupe du monde* » et que « *cette Coupe du monde nous offrira une opportunité de franchir un palier pour le football et pour le sport féminins* ». À ce titre, *Canal Plus* a signé un contrat de cinq ans avec la FFF pour l'obtention des droits de diffusion du Championnat de France féminin de football (*cf. supra*).

b) La radio

Les stations de radio ont également prévu un dispositif particulier pour cette Coupe du monde.

Le directeur général de *RMC Sport* a évoqué lors de la table ronde du 16 mai 2019 la place grandissante prise par le football féminin au sein de *RMC* depuis l'Euro 2017. Il a affirmé, en ce sens, que « *nous avons besoin d'avoir des rendez-vous à la radio également. Il est important de faire en sorte que les auditeurs s'approprient les noms des joueuses* ». Il a fait observer que la radio entendait « *traiter cet événement en y mettant la même énergie que lors de la précédente Coupe du monde masculine* ». *RMC* couvrira donc tous les matchs de l'équipe de France à la radio et sur les supports du groupe, tel que *BFMTV*, pour assurer à cette compétition une grande visibilité. De surcroît, la « *voix du football* » de *RMC*, Jean Rességuié, commentera l'ensemble des matchs disputés par l'équipe de France. Enfin, la radio *RMC* consacrera des antennes à « *la partie sportive mais aussi (aux) coulisses, et en ayant des débats sur le football féminin, sur les joueuses ou sur l'actualité à la radio* ».

S'agissant de *Radio France*, le dispositif dédié à la Coupe du monde mobilisera une vingtaine de personnes durant plus d'un mois pour assurer le suivi de la compétition, auxquelles s'ajouteront quarante-quatre journalistes, techniciens et producteurs au niveau régional.

Radio France entend mobiliser toutes ses antennes pour couvrir cet événement. Ainsi, *France Inter* présentera des rendez-vous quotidiens, *France Info* diffusera une série de programmes spéciaux, notamment sous la forme de portraits des joueuses de l'équipe de France, la radio *Mouv* accentuera notamment ses efforts sur les supports digitaux avec des rendez-vous, des quizz et des portraits ; les réseaux *France Bleu* s'empareront de l'événement

dans ses dimensions « *sportives, économiques, politiques et culturelles* ». Le directeur des sports de *Radio France* a ainsi affirmé le souhait d'« *agir comme catalyseur du sport féminin* ».

Enfin, en matière d'expertise, *RMC* s'appuiera sur l'expérience de Laure Boulleau, ancienne joueuse¹ tandis que *Radio France* sollicitera Nadia Benmokhtar, consultante et ancienne joueuse du *Juvisy-Paris FC*.

c) La presse écrite, nationale et régionale

La presse écrite sera également mobilisée de manière inédite autour de la Coupe du monde de 2019, qu'il s'agisse de la presse nationale ou régionale, du papier ou du numérique.

Le représentant de *L'Équipe*, entendu lors de la table ronde du 16 mai 2019, a affirmé que pour son journal, « *la Coupe du monde féminine 2019 sera un événement phare* ». Cet engagement est également partagé par *Le Parisien*, dont le rédacteur en chef adjoint, chargé du Pôle Sport, a estimé que la Coupe du monde constituait « *peut-être l'événement sportif majeur de l'année* ».

L'Équipe entend mobiliser des « *moyens comparables à ceux dédiés aux grands événements tels que la Coupe du monde masculine, l'Euro de football ou le Mondial de handball* ». Un minimum de seize envoyés spéciaux, une dizaine de photographes accrédités et un réseau de correspondants en région seront déployés, soit un dispositif comparable à celui de 2018 en Russie : « *lors de la Coupe du monde masculine en Russie, nous avons six envoyés spéciaux auprès de l'Équipe de France au jour le jour. Nous en aurons cinq dans la Coupe du monde féminine* ». Les équipes couvriront cinquante des cinquante-deux matchs, chiffre semble-t-il sans précédent pour ce journal. Par ailleurs, les experts mobilisés par *L'Équipe* pour l'occasion sont Marinette Pichon, ancienne attaquante des Bleues et Patrice Lair, ancien entraîneur des *Féminines* de l'OL et du PSG, auxquels s'ajoutent certains consultants de matchs masculins comme Paul Le Guen.

Pour *Le Parisien*, l'existence de longue date de clubs féminins en Île-de-France rend la couverture du football féminin naturelle. Outre l'aspect analytique des matchs, le journal entend approcher cette Coupe du monde sous différents angles : « *économiques, sociétaux ou populaires* ». À cet effet, vingt journalistes du Pôle Sport seront mobilisés et deux reporters suivront au plus près l'équipe de France. Le représentant du *Parisien* a également affirmé lors de la table ronde que « *l'ensemble des cinquante-deux matchs de la compétition feront l'objet d'un compte-rendu, ce qui n'est pas anodin pour un quotidien généraliste comme Le Parisien* ». Dans le même temps, ce journal entend publier des portraits et interviews des joueuses afin de raconter leurs parcours et de faire connaître leurs personnalités.

¹ Qui accompagnera l'équipe habituelle, constituée de Christophe Dugarry, Roland Courbis, Emmanuel Petit et Jérôme Rothen.

Dans le même esprit, l'adjointe au chef du service des Sports du journal *Ouest-France*, également entendue lors de la table ronde du 16 mai 2019, a assuré que la couverture du sport féminin était une réelle demande des lecteurs, puisque les trois régions couvertes par le journal (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) comprennent des équipes de haut niveau. Le journal suivra particulièrement les matchs se tenant à Rennes et au Havre. Une équipe de deux journalistes suivra les Bleues durant tout leur parcours, un journaliste accompagnant l'équipe américaine lors des grands matchs disputés dans l'ouest. Une page par jour sera également consacrée à la Coupe du monde sur les deux à trois pages quotidiennes destinées aux sports. La partie *web* du journal couvrira les cinquante-deux matchs en *live* commenté.

La représentante du journal *Ouest-France* a conclu que « *le football féminin reste sous-représenté dans les médias, comme de nombreux autres sports. Cela évolue, mais il ne faut pas se limiter à une compétition en particulier. Pour pérenniser la couverture médiatique, il convient d'assurer un héritage, qui ne doit pas exister uniquement au sein de la fédération, mais qui devra se poursuivre dans les médias* ».

La délégation salue les efforts déployés par les médias pour couvrir le Mondial de 2019. Elle fait toutefois observer que cette médiatisation pourrait être facilitée par le fait que le Mondial de 2019 se tient en France.

Elle espère donc que cet engagement pour valoriser les footballeuses et la Coupe du monde féminine ne prendra pas fin en juillet 2019, mais se poursuivra à l'avenir pour assurer la visibilité d'autres compétitions féminines, y compris lorsqu'elles se déroulent hors de nos frontières.

2. Les collectivités territoriales, des partenaires essentiels pour accompagner la montée en puissance de la pratique féminine dans les territoires après le Mondial

Comme le soulignait en 2011 le rapport précité de la délégation sur *L'égalité des femmes et des hommes dans le sport*, toute action volontaire en faveur de la féminisation des sports doit « *associer les municipalités* »¹, tant les communes et leurs groupements sont présents dans l'organisation du sport en France, qu'il s'agisse, entre autres initiatives, du financement d'équipements sportifs, de l'organisation de manifestations sportives, de l'attribution de subventions aux clubs et associations ou encore de la mise

¹ Page 114.

à disposition de moyens de transport pour faciliter la participation des équipes locales à des manifestations et compétitions.

Notre collègue Michel Savin, président du groupe d'études du Sénat « Pratiques sportives et grands événements sportifs », a insisté sur ce point lors de l'audition de la ministre des Sports, le 13 décembre 2018 : « *La situation du sport féminin en France nous intéresse, car l'essentiel des financements est porté par les collectivités locales, contrairement au sport professionnel masculin qui dispose de nombreux sponsors* ». « **Il s'agit d'un chantier collectif, que l'État et les collectivités doivent mener ensemble** », a-t-il conclu.

Cette contribution des collectivités territoriales est d'autant plus importante pour le football féminin que celui-ci, à la différence du football masculin, **ne dispose pas à ce jour des ressources liées aux partenariats et aux droits télévisés** (cf. supra).

Le rapport précité, publié par la délégation en 2011, relevait aussi que le libre accès aux infrastructures sportives, privilégié dans le cadre de la politique de la ville, avait involontairement « *facilité leur accaparement par les garçons au détriment des filles* »¹, et que tous les équipements ne répondaient pas aux exigences de pratique sportive mixte. Ce dernier constat renvoie à la question, récurrente et non anecdotique, des vestiaires et des sanitaires, conçus au départ pour un public masculin et dont l'adaptation à la fréquentation féminine se heurte à la contrainte budgétaire (cf. supra).

Michel Savin, président du groupe d'études « Pratiques sportives et grands événements sportifs », a souligné l'importance des collectivités territoriales comme « *partenaires de la Coupe du monde* » lors de l'audition de Frédérique Jossinet, directrice du football féminin et de la féminisation à la Fédération française de football (FFF), le 21 mars 2019 : « *Elles se mobilisent pour mettre à disposition des équipements et développent des politiques au bénéfice du sport féminin* », a-t-il fait observer, relevant que « *le Mondial participera de cet effort* » et que, les collectivités territoriales y jouant un « *rôle majeur* », elles devaient selon lui « *être étroitement associées à l'organisation* » afin que les « *différents partenaires [du Mondial] travaillent en harmonie* ». « **Accompagnons en bonne intelligence le football féminin** », a-t-il conclu.

La délégation salue l'engagement des collectivités territoriales, et au premier chef des communes, en faveur du football féminin et, plus généralement, de la pratique sportive féminine.

Elle souligne l'importance de leur contribution à la réussite du Mondial 2019, dont elles sont des partenaires indispensables.

¹ Op. cit., page 115.

IV. LES CONCLUSIONS DE LA DÉLÉGATION POUR FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ DU FOOTBALL À LA FAVEUR DU MONDIAL DE 2019

Au terme de ses travaux, la délégation :

- exprime son **attachement aux valeurs universelles de rigueur, de solidarité, d'effort et d'humilité** qu'incarnent le sport en général et le football en particulier ;

- estime que la **portée éducative et citoyenne de ces valeurs** ne saurait exclure la moitié de l'humanité ;

- espère que le Mondial 2019 confirmera la **dynamique récente observée dans le football féminin** et encouragera un véritable **engouement** en faveur de ce sport, **dans tous les territoires** ;

- souhaite que la mise en lumière de la pratique féminine du football et des joueuses, qui devrait résulter de la Coupe du monde de 2019, contribue également, de manière générale, à valoriser le **sport féminin** ;

- forme le vœu que la Coupe du Monde soit l'occasion de nouveaux **progrès en matière d'égalité et de mixité**, à la fois dans le **traitement médiatique** de cette compétition et dans le **quotidien des clubs et des joueuses** ;

- espère que cet événement majeur laissera un **héritage pérenne** dans les **territoires** ;

- aspire à ce que **l'énergie du Mondial** et l'intérêt suscité par la Coupe du monde féminine auprès du public français ne s'interrompent pas en juillet 2019, mais que cette évolution favorable **se poursuive dans la durée** pour **continuer à accompagner la féminisation du football**.

A. LE SOUTIEN DE LA DÉLÉGATION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, QUI S'ENGAGENT POUR LA FÉMINISATION DU FOOTBALL ET LA MISE EN VALEUR DE LA COUPE DU MONDE

La délégation salue l'engagement des **collectivités territoriales**, et au premier chef des **communes**, en faveur du **football féminin** et, plus généralement, de la **pratique sportive féminine**.

Elle souligne l'importance de leur **contribution à la réussite du Mondial 2019**, dont elles sont des **partenaires indispensables**.

Dans le but de **favoriser l'existence de modèles susceptibles d'encourager des vocations de sportives**, la délégation invite les collectivités territoriales à **dénommer leurs équipements sportifs** (stades, piscines, gymnases...) pour **honorer des sportives**, à partir d'un répertoire de noms de sportives qui devra être élaboré et mis à jour par le ministère des Sports.

La délégation se félicite de l'implication de la FFF en faveur du **football féminin** et de la **mise en valeur** de la première **Coupe du monde féminine** organisée dans notre pays.

La délégation souligne l'intérêt de la **féminisation récente** de fonctions décisives de la **gouvernance du football** et espère que cette situation exercera une influence positive sur d'autres sports réputés non féminins *a priori*.

Elle ne peut que souscrire à l'ambition affichée par la fédération de renforcer la **mixité dans le football**, qu'il s'agisse de l'encadrement ou de la pratique.

La délégation salue par ailleurs les objectifs de la FFF concernant la **féminisation de l'arbitrage**, et notamment la volonté d'offrir des perspectives de carrière aux arbitres féminines.

Favorable à l'**égalité** et à la **mixité dans le football comme dans le sport en général**, la délégation considère que les arbitres féminines doivent pouvoir arbitrer tant les compétitions féminines que les matchs masculins.

Dans cette perspective, elle insiste sur l'accompagnement indispensable des arbitres féminines en matière de **formation**, plus particulièrement à la technique de l'assistance vidéo.

B. DES PERSPECTIVES SOUHAITABLES EN VUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE FOOTBALLEUSES ET FOOTBALLEURS : LA PROFESSIONNALISATION DES JOUEUSES ET L'HARMONISATION DES CALENDRIERS DES COMPÉTITIONS MASCULINES ET FÉMININES

La délégation déplore les **inégalités aux dépens des joueuses** qui persistent dans le football féminin, s'agissant plus particulièrement du **statut** et des **revenus** des footballeuses de haut niveau. Elle rappelle toutefois que cette situation n'est pas propre au football et qu'elle **reflète les inégalités professionnelles** persistantes dont elle fait régulièrement le constat dans d'autres sphères d'activité.

La délégation appelle donc les **clubs où existent des équipes féminines** à assurer aux footballeuses de haut niveau des **revenus** leur permettant de vivre de la pratique du football, à l'instar des avancées permises à l'*OL* ou au *PSG*.

Elle juge souhaitable d'assurer à terme aux arbitres, hommes et femmes, la **même rémunération**, en cohérence avec l'objectif de professionnalisation du football féminin.

La délégation a entendu l'argument de prudence concernant l'évolution du football féminin vers la **professionnalisation, en l'absence d'un modèle économique véritablement consolidé**.

Cependant, elle estime que l'on ne saurait s'accommoder plus longtemps d'une organisation dans laquelle la structure compétente en matière de pratique amateur, c'est-à-dire la Fédération française de football, gère également le football féminin de haut niveau.

La délégation préconise donc le rattachement, à terme, du championnat de football féminin à la Ligue de football professionnel, au même titre que le championnat masculin.

Elle a jugé cette formule plus pertinente que la création d'une ligue féminine autonome, qui isolerait selon elle le football féminin et serait en contradiction avec l'objectif de mixité qu'elle défend.

Par ailleurs, dans le but de renforcer la visibilité et la reconnaissance de la pratique féminine du football, la délégation est favorable à la mise à l'étude de l'harmonisation des calendriers des compétitions internationales masculines et féminines, comme pour les Jeux olympiques.

Sans méconnaître ni les difficultés pratiques du rapprochement de ces calendriers, ni les enjeux financiers associés à ces compétitions, elle est d'avis qu'une telle évolution faciliterait la diffusion des matchs des équipes féminines, contribuant ainsi à la notoriété des joueuses et, plus généralement, du sport féminin.

Dans la perspective de la professionnalisation des footballeuses et des efforts qui doivent être consacrés à leur reconversion, la délégation considère que le « double projet », qu'il soit universitaire ou professionnel, doit être porteur pour l'avenir des joueuses et s'inscrire dans un véritable projet professionnel. Elle juge donc nécessaire que les clubs, à travers la mise en place de ces « doubles projets », aient de l'ambition pour leurs joueuses afin de les accompagner dans les meilleures conditions vers une éventuelle reconversion, en lien avec les universités et la FFF.

C. LA NÉCESSITÉ D'UN NOMBRE ACCRU DE CLUBS ACCUEILLANT DES FOOTBALLEUSES, NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX, ET DE L'ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES À LA PRATIQUE FÉMININE

La délégation réaffirme la conviction que les jeunes filles, et plus particulièrement celles qui grandissent dans les territoires ruraux, ne doivent pas être privées de la pratique du football faute de club comportant une équipe ou une section féminine suffisamment proche de leur domicile. Elle plaide donc pour un renforcement du maillage territorial de ces structures, afin que ces jeunes filles puissent bénéficier du facteur d'émancipation que constitue la pratique régulière d'un sport et que leur formation s'enrichisse des valeurs précieuses véhiculées par le football.

S'agissant des **infrastructures**, la délégation souligne l'importance de l'existence de **vestiaires adaptés** dans les clubs fréquentés par des joueuses, afin de fidéliser celles-ci et **d'inscrire la pratique féminine du football dans la durée**.

Elle estime que les incitations et soutiens mis en place à cet effet par la FFF sont indispensables pour encourager les investissements dans de telles infrastructures.

D. UNE CONVICTION DE LA DÉLÉGATION : L'INTÉRÊT DE L'INITIATION AU FOOTBALL DANS LE CADRE SCOLAIRE, VECTEUR D'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

La délégation ne peut qu'être favorable à l'initiation du **public scolaire, filles et garçons, à la pratique et aux valeurs du football**.

De tels projets relèvent de **l'éducation à la santé** et au **bien-être**, à laquelle doit participer l'école. Ils s'inscrivent aussi dans l'objectif global de renforcement des **valeurs d'égalité et de mixité, dès le plus jeune âge**, qui constitue une priorité pour la délégation.

E. L'APPEL DE LA DÉLÉGATION AUX MÉDIAS, POUR QUE LA MISE EN VALEUR DU FOOTBALL FÉMININ SE POURSUIVE APRÈS LA COUPE DU MONDE DE 2019

La délégation considère que le renforcement de la pratique sportive des femmes, et notamment la pratique de haut niveau, passe par l'amélioration de la **visibilité médiatique, non seulement des joueuses, mais aussi des journalistes, commentatrices, expertes et consultantes**.

Elle salue les **efforts déployés par les médias pour couvrir le Mondial 2019**. Elle espère toutefois que cet engagement pour valoriser les footballeuses et la Coupe du monde féminine ne prendra pas fin en juillet 2019, mais **se poursuivra à l'avenir** pour assurer la **visibilité d'autres compétitions féminines**, y compris lorsqu'elles se déroulent hors de nos frontières.

EXAMEN EN DÉLÉGATION

Réunie le jeudi 6 juin 2019 sous la présidence d'Annick Billon, présidente, la délégation a examiné le présent rapport.

***Annick Billon, présidente, co-rapporteuse.** – Mes chers collègues, nous arrivons ce matin au terme de notre travail inspiré par la Coupe du monde féminine de football. Chaque membre de la délégation a reçu par courriel un projet de rapport, afin de préparer cette réunion.*

Je me bornerai, en introduction, à en rappeler les méthodes de travail, avant de donner la parole aux trois autres co-rapporteuses qui vous présenteront les principaux thèmes développés par le rapport. Puis je passerai en revue avec vous les conclusions que nous soumettons à votre approbation. Enfin, nous procéderons ensemble au choix d'un titre.

Je rappelle donc que notre travail s'est échelonné entre le 13 décembre 2018 et le 16 mai 2019. Nous avons procédé à deux déplacements, l'un à Orly, au Paris Football Club, et l'autre en Vendée (je remercie très chaleureusement Victoire Jasmin d'y avoir participé), que la presse locale a relayé. Nous nous sommes intéressées à la fois à la pratique amateur et à ses implications dans les territoires et à la pratique de haut niveau, dont les enjeux sont assez différents.

Au total, en audition, lors de la table ronde du 16 mai sur le rayonnement de la Coupe du monde et à l'occasion de nos déplacements, quelque 38 personnalités ont contribué à nos réflexions : cadres dirigeants de la fédération, acteurs et actrices des médias, représentants de clubs, joueuses, entraîneurs, ainsi que la ministre des Sports et la présidente de la Ligue de football professionnel.

Pendant cette période, le football féminin a été présent dans les médias, qui ont régulièrement relayé l'événement.

Néanmoins, force est de constater que ces avancées sont dans une certaine mesure ternies, à quelques jours de l'ouverture de la Coupe du monde, par la manifestation d'un certain manque de considération à l'égard des joueuses qui, le 30 mai 2019, ont été priées de céder aux Bleus leurs chambres de Clairefontaine, lieu d'entraînement mythique, sous prétexte que ces derniers devaient préparer un match amical. Plusieurs médias se sont fait l'écho de cet incident, qui montre la priorité dont continuent à bénéficier les hommes, en dépit de l'enjeu important de la Coupe du monde.

J'en viens au plan de notre rapport.

Il dresse d'abord le décor dans lequel s'inscrit cette Coupe du monde : ce contexte est globalement favorable au développement du sport féminin et plus particulièrement de la pratique féminine du football, d'abord parce que la Fédération française de football est engagée dans un processus de féminisation indéniable, ensuite parce que les footballeuses bénéficient d'un capital de sympathie et incarnent

des valeurs dans lesquels le public se reconnaît volontiers, ce qui n'est plus toujours vrai de leurs homologues masculins.

Le rapport commente ensuite les inégalités entre femmes et hommes qui existent dans le football et qui reflètent celles à l'œuvre dans la société.

Il estime donc que le Mondial 2019 doit être l'occasion de renforcer la visibilité médiatique des joueuses et d'inscrire la pratique du football féminin amateur dans les territoires.

En définitive, ce rapport confirme des constats établis à l'égard du sport par un rapport d'information de la délégation publié en 2011 par Michèle André, auquel notre travail se réfère.

Ce rapport était intitulé Égalité des hommes et des femmes dans le sport. Comme dans le marathon, ce sont les derniers mètres les plus difficiles. Il relevait que « le sport constitue le révélateur, le miroir grossissant des inégalités auxquelles sont confrontées les femmes en France et dans le monde ». En effet, notoriété des athlètes, visibilité médiatique, revenus et financement sont les principaux aspects des inégalités entre le sport féminin et masculin, plus particulièrement dans le sport de haut niveau qui, comme le notaient nos collègues en 2011, « reste le plus souvent considéré comme un "parent pauvre" par rapport aux compétitions masculines qui retiennent l'essentiel de l'attention médiatique et des flux financiers qui l'accompagnent ».

Ces constats restent à bien des égards valables s'agissant du football, comme les co-rapporteuses vont vous le montrer.

Je leur donne sans plus tarder la parole.

Céline Boulay-Espéronnier va nous éclairer sur l'histoire du football féminin et détailler le plan de féminisation mis en œuvre par la fédération.

Céline Boulay-Espéronnier, co-rapporteuse. – *Madame la présidente, chers collègues, il m'a paru important de revenir tout d'abord avec vous ce matin sur l'histoire du football féminin, car elle éclaire bien des aspects actuels de la pratique féminine du football et des inégalités qui persistent actuellement aux dépens des joueuses, tant dans la pratique amateur que dans la compétition de haut niveau.*

Premier point : le football féminin est un sport ancien, il est bon de le rappeler. Il a plus de cent ans. Sa pratique remonte à 1881 au Royaume-Uni, et à 1912 pour la France. Un vrai engouement s'est manifesté dans ces deux pays à la faveur de la guerre de 1914-1918 : des matchs d'équipes féminines ont à l'époque attiré un public nombreux des deux côtés de la Manche.

Deuxième point : dès l'origine, le football féminin a fait l'objet de critiques, au nom des convenances et de la décence.

Je cite des propos éclairants publiés en 1925 par un journaliste sportif : « Que les jeunes filles fassent du sport entre elles, dans un terrain rigoureusement clos, inaccessible au public : oui, d'accord. Mais qu'elles se donnent en spectacle, à certains jours de fête, où sera convié le public, qu'elles osent même courir après un

ballon dans une prairie qui n'est pas entourée de murs épais, voilà qui est intolérable ! »

D'autres réticences ont été inspirées par le risque de stérilité que l'on a longtemps associé au football, comme du reste à d'autres sports.

Ce contexte explique que la pratique du football féminin ait décliné à partir des années 1920, jusqu'à ce que Vichy interdise tout simplement la pratique du football aux femmes le 27 mars 1941, au nom de la protection de la maternité. Cette interdiction s'est adressée également aux sports de combat, au rugby et au cyclisme de compétition.

Troisième point : le renouveau du football féminin est très récent, puisqu'il remonte aux années 1960. Des matchs ont été disputés par des équipes françaises et italiennes alors que la pratique féminine du football n'était encore reconnue officiellement ni par la Fédération française de football, ni par les structures internationales (UEFA et FIFA).

La reconnaissance du football féminin par la Fédération française de football remonte à mars 1970 ; la première compétition européenne féminine n'est créée qu'en 1982, la première Coupe du monde féminine de la FIFA n'a lieu qu'en 1991.

Il faut aussi avoir à l'esprit que l'intérêt pour le football féminin, dans notre pays, remonte en réalité à moins de dix ans, puisqu'il date à bien des égards de la Coupe du monde de 2011 organisée en Allemagne au cours de laquelle les Bleues se sont illustrées.

Il est utile par ailleurs de rappeler l'importance du facteur culturel dans l'héritage français : aux États-Unis, à la différence de notre pays, le football ou soccer est considéré comme un sport féminin, à la différence du football américain. Sa pratique est très répandue chez les jeunes filles, plus particulièrement dans le contexte scolaire et universitaire. Cette donnée culturelle contribue à expliquer que l'équipe féminine américaine soit si bien classée à l'international.

On peut donc imaginer que la Coupe du monde de 2019 va permettre en France au football féminin, qui existe depuis plus d'un siècle mais qui n'est reconnu que depuis cinquante ans environ, de progresser encore, tant en nombre de licenciées qu'en audience, sans oublier le statut des footballeuses qui sont les héritières de plusieurs décennies d'effacement, comme le rappellera dans un instant Christine Prunaud.

Dans ce contexte, il faut saluer les efforts mis en place par la Fédération française de football pour encourager la pratique féminine dans une logique de mixité et d'égalité. Le rapport détaille ces évolutions qui nous ont été présentées le 21 mars et le 16 mai 2019.

Notons toutefois que les efforts de la FFF s'appuient, à la suite de la loi du 4 août 2014, sur l'exigence de parité dans les instances de gouvernance des fédérations sportives (auparavant prévalait le principe de féminisation au prorata du nombre de licenciées). La dynamique de féminisation mise en place par la FFF relève

donc de la stratégie globale d'égalité femmes-hommes encouragée par le ministère des Sports et prévue par la loi.

Le plan de féminisation a été mis en place par la FFF en 2011, date de l'accession de l'équipe de France, pour la première fois, à la demi-finale de la Coupe du monde féminine qui s'est déroulée en Allemagne. Ce plan a été complété en 2017.

Voici, très brièvement, les principales orientations fléchées par la fédération (l'infographie qui vous a été distribuée illustre ces évolutions) :

- l'augmentation du nombre de licenciées (51 000 en 2011, l'objectif est de 100 000 en 2016, puis de 200 000 en 2020 – le nombre actuel est de 180 000 ;

- l'encouragement de la création d'équipes ou de sections féminines dans les clubs ;

- la féminisation de la fonction, essentielle, d'arbitre ;

- le recrutement et la formation d'éducatrices et d'animatrices, parallèlement à l'accueil d'un nombre croissant de petites filles et d'adolescentes dans les clubs, sur tout le territoire ;

- la sélection et l'accompagnement de « femmes à haut potentiel » pour féminiser l'encadrement de la fédération et assurer la mixité de ses instances dirigeantes.

Je souhaite sur ce point souligner que les représentantes de la fédération que nous avons entendues se sont toutes déclarées favorables à la mixité dans le football, ce qui rejoint les valeurs défendues par la délégation. Cela va au-delà de la féminisation des instances dirigeantes. À cet égard, je voudrais citer le parcours encore hors normes de Corinne Diacre, première femme à avoir entraîné des joueurs du championnat professionnel. Je voudrais aussi insister sur l'importance de la présence d'arbitres femmes pour arbitrer des compétitions masculines (et inversement). Ce sont vraiment, me semble-t-il, des orientations nécessaires, dans le football comme dans les autres sports.

Enfin, la fédération est consciente du défi que constitue le Mondial pour dynamiser encore les évolutions mises en œuvre depuis quelque huit ans. Ce point est positif et devra être pérennisé.

Notre présidente y reviendra lors des conclusions.

Christine Prunaud va maintenant prendre la suite pour parler des inégalités entre femmes et hommes dans le football.

Christine Prunaud, co-rapporteuse. – Merci, chère collègue. Mes chers collègues, avant toute chose, je voudrais remercier notre présidente d'avoir pris l'initiative de faire réagir la délégation à l'éviction des Bleues des chambres qu'elles occupaient à Clairefontaine.

Je vais donc vous parler des freins et des inégalités caractérisant la pratique féminine du football, tant dans son volet amateur que dans le haut niveau.

En ce qui concerne la pratique amateur, nous avons pu constater que l'accueil des filles dans les clubs est perfectible, malgré les progrès réalisés grâce à l'engagement et à la mobilisation de la Fédération française de football, notamment depuis 2011, comme vient de l'expliquer Céline Boulay-Espéronnier.

La première des conditions pour pratiquer le football tient à l'existence de sections féminines. Or, beaucoup de clubs en sont aujourd'hui dépourvus. Conséquence : si elles veulent faire du football, les petites filles sont obligées de pratiquer avec les garçons. Mais, quand arrive l'adolescence, beaucoup d'entre elles se voient contraintes de renoncer pour plusieurs raisons : risque de blessures, absence de vestiaires pour les filles... Cette question des vestiaires est loin d'être anecdotique, comme l'ont montré de précédents rapports de la délégation (notamment à propos de certains lycées agricoles, dans le rapport qui a été consacré aux agricultrices en 2017).

La création de sections féminines est donc nécessaire pour renforcer le maillage territorial de l'offre de clubs ouverts aux filles, notamment dans les territoires ruraux. Selon la FFF, la distance moyenne entre le domicile et un club doté d'une section féminine est aujourd'hui de 35 kilomètres, ce qui est beaucoup. Son objectif est de réduire cette distance à 15 km en 2020.

L'un des enjeux pour les clubs est également de constituer des équipes féminines à tous les niveaux, de l'enfance à l'âge adulte, pour permettre aux filles de pratiquer le football dans la durée et de participer à des matchs, sans se trouver obligées d'abandonner à l'adolescence, faute d'effectif suffisant.

Par ailleurs, la question des infrastructures est un point central pour accueillir les joueuses dans de bonnes conditions, leur permettre de pratiquer le football depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, mais aussi pour faire face à la hausse de la pratique féminine qui devrait, nous l'espérons, résulter de la Coupe du monde de 2019.

La FFF est consciente de cet enjeu et met en œuvre un soutien et des aides destinés à la structuration des clubs. Il faut souligner aussi l'implication, indispensable, des collectivités territoriales dans ces évolutions. La structuration des clubs concerne notamment les terrains, le matériel, et bien sûr les vestiaires. Attirer durablement les jeunes filles vers le football suppose en effet de leur garantir des créneaux de jeux adaptés, sachant que les familles sont parfois réticentes – de façon légitime – à ce que les fillettes et les adolescentes jouent tard le soir, sur un terrain parfois boueux en fonction des saisons ou craignent pour la sécurité de leur enfant en cas de jeu tardif.

Enfin, cela suppose aussi de garantir aux joueuses un accès aux terrains car le manque d'infrastructures (peu de terrains, absence de terrains couverts) conduit souvent les clubs à donner la priorité aux garçons.

J'en viens maintenant à la pratique de haut niveau.

Nous avons été très surprises d'apprendre que les footballeuses de haut niveau, contrairement à leurs homologues masculins, ne sont pas rattachées à la Ligue de football professionnel mais à la Fédération française de football compétente à l'égard de la pratique amateur. En effet, elles ne sont pas considérées

comme des professionnelles du point de vue juridique. Dans le meilleur des cas, elles souscrivent des contrats fédéraux avec la FFF. Ces contrats représentent néanmoins une avancée car ils n'existaient pas par le passé, comme nous l'a rappelé Sandrine Soubeyrand, coach de l'équipe féminine de D1 du Paris Football Club. Par ailleurs, le nombre de contrats fédéraux tend à augmenter. Ils bénéficient aujourd'hui à environ 120 joueuses et concernent pour la plupart du plein temps.

Malgré tout, la situation ne peut être considérée comme satisfaisante du point de vue de l'égalité femmes-hommes. Comme l'a fort bien résumé Laura Georges, secrétaire générale de la FFF, que nous avons entendue le 28 mars, « le championnat de football féminin est amateur, mais les joueuses s'entraînent comme des professionnelles ».

On ne saurait se satisfaire de cette situation, qui a des conséquences multiples sur la vie des joueuses de haut niveau :

- faute de statut professionnel sur le plan juridique, elles ne sont pas protégées par une convention collective, contrairement aux joueurs professionnels ;

- sauf exception, comme à l'Olympique Lyonnais ou au PSG, elles ne peuvent pas vivre dignement du football et sont très souvent obligées de suivre des études ou de travailler parallèlement à leur engagement de sportive de haut niveau, ce qui n'est pas sans conséquence sur leurs conditions d'entraînement. Certaines vivent même dans la « précarité », pour reprendre les mots de Marianne Gazeau, présidente de Foot d'Elles, que nous avons auditionnée le 11 avril 2019.

Dans ce contexte, plusieurs clubs du championnat de D1, comme le Paris Football Club dont nous avons visité le nouveau centre de formation et d'entraînement, qui accueillera joueurs et joueuses sur un site unique, mettent en place un « double projet » pour permettre aux joueuses de concilier pratique sportive et orientation professionnelle.

Si ce « double projet » est nécessaire tant que les footballeuses de haut niveau ne pourront pas bénéficier d'une rémunération suffisante pour vivre de ce métier, il doit faire preuve d'ambition et nécessite une certaine souplesse de la part des clubs, des emplois ou des cursus universitaires concernés. De ce point de vue, la situation est là encore perfectible.

Le « double projet » pose aussi la question de la reconversion, car les carrières « professionnelles » des joueuses ne génèrent pas suffisamment de revenus pour vivre une fois qu'elles auront pris leur retraite sportive. À cet égard, nous avons été intéressées par la démarche entreprise par la Fédération française de football pour faciliter l'accès des joueuses au diplôme d'entraîneur. À ce jour, très rares sont les anciennes joueuses à avoir obtenu ce diplôme. Corinne Diacre est la première à l'avoir obtenu et à avoir ainsi entraîné une équipe du championnat masculin.

Les inégalités entre joueurs et joueuses de haut niveau sont également flagrantes en matière de rémunération, qu'il s'agisse du salaire ou des primes. Je ne redonnerai pas les chiffres qui figurent dans le rapport, mais on peut garder en tête cet ordre de grandeur très parlant et choquant à la fois, cité par Audrey Keyzers,

co-auteure de Football féminin. La femme est l'avenir du foot : l'écart entre les rémunérations des joueuses et celles des footballeurs serait de 96 % !

Françoise Laborde. – Avec un tel écart, on ne peut que progresser !

Dominique Vérien. – L'écart entre les rémunérations des joueurs professionnels peut aussi être considérable...

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – Certes, en fonction des clubs les différences peuvent être sensibles...

Christine Prunaud, co-rapporteuse. – En effet ! Je précise que les inégalités salariales concernent également des pays où la pratique féminine du football est pourtant bien ancrée et jouit d'une grande visibilité, comme aux USA.

Enfin, je souligne que les questions de statut et de rémunération se posent dans les mêmes termes pour les arbitres. Consciente de l'enjeu spécifique à la fonction d'arbitre, figure d'autorité dans le monde du football, la fédération a lancé un ambitieux plan de développement de l'arbitrage féminin (je vous invite à consulter le rapport pour plus de précisions).

En conclusion, il y a donc encore du chemin à parcourir, malgré les avancées obtenues depuis près de dix ans. Notre présidente vous présentera tout à l'heure les orientations que nous proposons pour progresser dans le domaine du statut, de la rémunération et de la professionnalisation des footballeuses de haut niveau, mais aussi pour développer et ancrer la pratique amateur dans tous nos territoires.

Je vous remercie et je cède la parole à Victoire Jasmin.

Victoire Jasmin, co-rapporteuse. – Mes chers collègues, je tiens à remercier une nouvelle fois notre présidente Annick Billon car j'ai beaucoup apprécié notre déplacement en Vendée. En ce qui concerne la couverture de nos travaux par la presse, je dois dire que la table ronde du 16 mai dernier a été relayée par des médias ultramarins – les outre-mer étaient représentés dans le public présent dans la salle – ce qui est très positif.

L'un des enjeux majeurs du football féminin concerne la communication, la visibilité et la médiatisation des joueuses. Il s'agit de susciter des émules parmi les fillettes et les adolescentes, en mettant en valeur des footballeuses emblématiques. Il s'agit aussi et surtout de développer et consolider le modèle économique du football féminin.

Nous avons ainsi constaté que toutes les problématiques sont liées, pour progresser en matière d'égalité femmes-hommes dans le football : c'est notamment parce qu'il n'est pas encore rentable que le football féminin n'est pas rattaché à la Ligue de football professionnel.

En ce qui concerne la visibilité, on ne peut que déplorer l'insuffisante notoriété des joueuses, illustrée par une anecdote. Nous avons rencontré au Paris Football Club Sandrine Soubeyrand, ex-joueuse internationale qui détient le record de sélections en équipe de France, hommes et femmes confondus. Pourtant, elle est

bien moins connue que certains joueurs de l'équipe de France masculine totalisant beaucoup moins de sélections...

Ce manque de visibilité tient notamment au poids des stéréotypes et des préjugés – je ne reviendrai pas sur ce point déjà bien connu de la délégation – et à l'absence de modèles féminins.

Nous connaissons l'importance des modèles dans tous les domaines d'activité des femmes. De ce point de vue, la Coupe du monde pourra contribuer à faire émerger des portraits de joueuses, dont tous les médias intervenus au cours de notre table ronde du 16 mai dernier ont souligné l'importance pour susciter l'intérêt et l'adhésion du public et inspirer des vocations.

Pour avoir rencontré Laura Georges, secrétaire générale de la FFF et ancienne joueuse internationale à la personnalité et au parcours extraordinaires, je peux souligner combien il est utile de faire connaître au public des joueuses véritablement inspirantes pour nos jeunes. Cela rejoint d'ailleurs la question des valeurs.

Dans cette perspective, je crois qu'il faut aussi souligner la nécessité de faire davantage de place aux femmes dans les programmes sportifs, qu'il s'agisse de la diffusion du sport féminin ou du commentaire sportif.

Enfin, en matière de communication, nos travaux ont fait émerger l'insuffisante implication de certains clubs pour valoriser et mettre en valeur leurs équipes féminines. Il y a, là encore, une marge de progression...

J'en viens maintenant à la médiatisation, levier décisif pour accroître la reconnaissance et la mise en valeur du football féminin.

La médiatisation des footballeuses est aussi un enjeu crucial pour évoluer vers la professionnalisation de cette discipline à l'égal des footballeurs. Elle est le pilier de la stabilisation du modèle économique du football féminin, à travers les droits télévisés, comme c'est déjà le cas dans le football masculin.

C'est en médiatisant suffisamment la pratique féminine que l'on pourra attirer des sponsors et générer des recettes. À cet égard, je voudrais citer les propos très éclairants de la ministre des Sports, auditionnée le 13 décembre 2018 : « La médiatisation constitue la clé de voûte de la mise en valeur du sport féminin et permet de mettre en place un cercle économique vertueux (...). Plus nous diffuserons de sport féminin et plus nous attirerons de partenaires privés ».

Cela pose aussi la question de l'audience, qu'il s'agisse du public dans le stade ou des téléspectateurs, car c'est bien celle-ci qui attire les investisseurs et les sponsors. Si les matchs féminins comptent moins de public et de spectateurs que les matchs masculins, des progrès indéniables ont été constatés depuis plusieurs années, comme plusieurs récentes audiences record, citées dans le rapport, en témoignent.

Signe de cet intérêt croissant, les droits télévisés du championnat de D1 ont franchi la barre du million d'euros, soit neuf fois plus qu'en 2011 (certes, pour le football masculin, on a franchi la barre du milliard d'euros...). De surcroît, Canal Plus a acheté à la FFF les droits de diffusion du championnat de D1 pour une période de cinq ans.

Dans ce contexte, la Coupe du monde féminine de 2019 constitue une opportunité évidente – et bienvenue ! – pour renforcer la visibilité et la notoriété des footballeuses dans les médias.

La FFF espère que cette compétition internationale de grande ampleur sera un « accélérateur » favorable au développement et à la notoriété du football féminin, notamment de haut niveau.

Le dispositif médiatique inédit adopté pour la Coupe du monde traduit les réelles avancées obtenues par le football féminin du point de vue de l'intérêt médiatique et des droits télévisés associés à sa diffusion. Je ne reviendrai pas sur les efforts déployés par les médias pour rendre compte de l'évènement et lui donner tout le rayonnement qu'il mérite, puisque notre table ronde du 16 mai était dédiée à cette question. Je vous renvoie sur ce point au rapport.

En revanche, il me paraît important de souligner la « révolution » que constitue le fait que les deux grands diffuseurs historiques du football se soient associés pour diffuser les matchs de la compétition, pour des montants qualifiés d'importants par leurs représentants... Au chapitre des avancées dont on peut se féliciter, je veux aussi mentionner l'annonce très symbolique de la liste des Bleues par Corinne Diacre en prime time sur TF1 et qui a d'ailleurs réalisé une très forte audience !

On peut donc se féliciter de cette « mobilisation générale » du monde médiatique, tout en espérant qu'elle ne prendra pas fin à l'issue de la compétition. L'enjeu, comme le redira sans doute notre présidente, sera bien d'inscrire cette reconnaissance médiatique du football féminin dans la durée, pour générer des recettes et avancer ainsi vers une réelle professionnalisation des joueuses d'ici quelques années.

De ce point de vue, je souligne aussi que la performance des Bleues nous a été présentée comme décisive.

Pour conclure, je voudrais m'attarder quelques minutes sur un point qui me tient tout particulièrement à cœur, et sur lequel la plupart des interlocuteurs rencontrés lors de nos travaux ont attiré notre attention : l'intérêt de sensibiliser les jeunes, notamment dans les écoles, à la pratique et aux valeurs du football, et au fait que le football n'est pas réservé aux seuls garçons. La FFF a lancé plusieurs initiatives en ce sens. Ces projets me semblent d'autant plus importants qu'ils s'inscrivent dans un objectif global de renforcement des valeurs d'égalité et de mixité, dès le plus jeune âge.

Sur le volet éducatif, nous avons aussi des attentes s'agissant du développement des sections sports-études dans tous les territoires.

Je vous remercie et je laisse la parole à notre présidente qui va vous présenter les pistes d'évolution qui tirent les conséquences de l'ensemble des constats que nous venons de vous exposer.

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – *Je remercie les co-rapporteuses pour leur implication. Je vais donc maintenant vous présenter les conclusions de ce rapport.*

Nous suggérons cinq séries d'orientations souhaitables pour faire progresser l'égalité et la mixité dans le football à l'occasion du Mondial 2019.

Elles sont reproduites sur le document mis à votre disposition.

Elles sont précédées de quelques rappels généraux des convictions de la délégation, notamment sur l'importance éducative et citoyenne des valeurs du sport en général et plus particulièrement du football, dont les femmes ne doivent évidemment pas être exclues.

La première série de conclusions (A) salue l'engagement des acteurs - collectivités territoriales et Fédération française de football - en faveur de la féminisation du football et de la mise en valeur de la Coupe du monde. L'une de ces remarques vise à inviter les collectivités territoriales, qui sont par ailleurs des partenaires essentiels du développement du football féminin, à dénommer des équipements sportifs (stades, piscines, gymnases...) pour honorer des sportives, à partir d'un répertoire de noms de sportives qui devrait être élaboré et mis à jour par le ministère des Sports. Nous savons en effet combien il est important de favoriser l'existence de modèles susceptibles d'encourager des vocations de sportives. Cette thématique rejoint d'ailleurs celle des noms de rues et l'effort qui s'impose pour valoriser ainsi des femmes.

La deuxième série d'orientations (B) s'inscrit dans la perspective de la professionnalisation des footballeuses de haut niveau, dont l'activité est à ce jour, comme vous l'a indiqué Christine Prunaud, assimilée sur le plan statutaire à la pratique « amateur ». Nos interlocutrices de la FFF ont plaidé à cet égard en faveur de la progressivité et de la prudence. Même si elles ne se sont pas plaintes de cette situation lors des auditions, nous ne pouvons admettre que cette inégalité perdure longtemps encore dans notre pays. En Argentine, où les inégalités entre footballeurs et footballeuses sont comparables à ce qui existe en France, la fédération de football a annoncé en mars 2019 la professionnalisation des footballeuses à l'échéance de 2023. Cela semble confirmer que l'objectif est envisageable.

Le rapport propose donc à terme le rattachement du championnat féminin à la Ligue de football professionnel, ce qui permettrait l'harmonisation de la gestion des championnats de football masculins et féminins. Cette formule nous a paru plus pertinente que la création éventuelle d'une ligue féminine autonome, qui isolerait le football féminin et irait à l'encontre de nos convictions sur les bienfaits de la mixité.

Il nous a également paru souhaitable, s'agissant des compétitions internationales, de mettre à l'étude l'harmonisation des calendriers des compétitions masculines et féminines, comme pour les Jeux olympiques. Cette orientation, suggérée au cours de la table ronde du 16 mai sur le rayonnement de la Coupe du monde, faciliterait probablement la diffusion des matchs des équipes féminines et renforcerait la notoriété des joueuses.

Sans attendre la professionnalisation des footballeuses, dont le processus devrait être progressif, il est important également, pour avancer en matière d'égalité, que les clubs où existent des équipes féminines assurent aux footballeuses de haut niveau des revenus leur permettant à tout le moins de vivre de leur pratique, à l'instar des avancées permises à l'OL.

La troisième piste de réflexion (C) a trait à l'adaptation des infrastructures sportives, dans les territoires. Ce point a été évoqué par Christine Prunaud.

Nous sommes convaincues que les jeunes filles, et plus particulièrement celles qui grandissent dans les territoires ruraux, ne doivent pas être privées de la pratique du football faute de club comportant une équipe ou une section féminine suffisamment proche de leur domicile. Cela suppose une augmentation du nombre de clubs susceptibles d'accueillir des joueuses, car il est plus que probable que l'intérêt des petites filles et des adolescentes pour la pratique du football sera stimulée par le Mondial. La fédération travaille dans ce sens.

Mais ce renforcement du maillage territorial des clubs implique aussi que ces clubs soient équipés en conséquence, faute de quoi la pratique de ces joueuses ne s'inscrira pas dans la durée.

Il s'agit d'un vrai défi, qui pose la question, récurrente et non anecdotique, de l'existence de vestiaires adaptés dans les clubs fréquentés par des joueuses. Ces aménagements sont nécessaires pour fidéliser celles-ci. Ce point a été souligné par les responsables de clubs que nous avons entendus.

En tant qu'élues des collectivités territoriales, nous savons que ces aménagements induisent des coûts considérables et imposent de trouver des financements.

La fédération a mis en place à cet effet des incitations et des soutiens financiers, indispensables pour encourager les investissements dans de telles infrastructures. Cette évolution ne peut qu'être encouragée par notre délégation.

Par ailleurs, il nous a paru souhaitable (D) que notre délégation s'exprime en faveur du développement de l'initiation au football en milieu scolaire, pour les filles comme pour les garçons. Ces projets relèvent en effet non seulement de l'éducation à la santé et au bien-être, à laquelle doit participer l'école. Ils s'inscrivent aussi, comme l'a dit à juste titre Victoire Jasmin, dans l'objectif global de renforcement des valeurs d'égalité et de mixité, dès le plus jeune âge, auquel la délégation attache beaucoup d'importance. L'initiation des filles au football dans le cadre scolaire est donc un vecteur d'égalité important.

Dominique Vérien. – *J'ai eu l'occasion de pratiquer ce sport pendant mes études. Je dois aussi dire qu'un club féminin de football, je l'ai appris tout récemment, vient d'être créé à Saint-Sauveur-en-Puisaye, où est née Colette, dans le département de l'Yonne dont je suis élue. C'est un vrai symbole !*

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – *En effet ! J'en viens à la dernière piste dévolution (E), qui concerne l'amélioration de la visibilité médiatique, non seulement des joueuses, mais aussi des journalistes, commentatrices, expertes et consultantes.*

Lors de la table ronde du 16 mai 2019, nous avons pu juger des efforts déployés par les médias pour couvrir le Mondial 2019. Leur implication n'est-elle pas facilitée par le fait que cette compétition se déroule dans notre pays ? Il faut espérer que cet engagement pour valoriser les footballeuses et la Coupe du monde féminine ne prenne pas fin en juillet 2019, mais qu'il se poursuive à l'avenir pour

assurer la visibilité d'autres compétitions féminines, y compris lorsqu'elles se déroulent hors de notre territoire national.

Cette visibilité des footballeuses dans les médias est en effet, comme l'a dit Victoire Jasmin, la clé de l'amélioration du modèle économique du football féminin. C'est par l'augmentation des droits télévisuels que l'on parviendra à mieux rémunérer les joueuses, de manière à permettre à celles-ci de vivre de leur activité, sans avoir à « jongler » entre l'entraînement et un travail. Je le redis car c'est un aspect essentiel de notre réflexion, même si les joueuses que nous avons rencontrées ne s'en plaignent pas, en dépit des contraintes qui résultent de cette organisation pour leur vie quotidienne.

Cette présentation est terminée.

Je suggère que nous délibérions maintenant sur les conclusions du rapport avant de réfléchir à un titre. Qui souhaite intervenir ?

Françoise Laborde. – *Je vous remercie pour ce travail. Je n'ai malheureusement pas été en mesure de m'investir autant que je l'aurais souhaité dans les auditions qui ont nourri ce rapport. Je voudrais vous faire part de quelques remarques qui me viennent à l'esprit, à la lecture du rapport.*

Je salue à cet égard la pertinence des conclusions qui rendent compte des principales problématiques liées à la pratique féminine du football et qui, plus généralement, font écho aux préoccupations de la délégation.

Comme vous le soulignez, l'une des évolutions les plus importantes tient à la professionnalisation des joueuses de haut niveau, à travers la reconnaissance d'un statut juridique à l'égal des footballeurs. Par ailleurs, j'ai été frappée par l'importance de l'écart caractérisant les rémunérations des joueuses par rapport à celles des joueurs. Il est impératif de réduire rapidement les inégalités dans ce domaine.

J'ai noté à ce sujet les actions symboliquement fortes menées par les joueuses américaines ou la première titulaire du Ballon d'or féminin, qui a décidé de boycotter la Coupe du monde pour protester contre les inégalités dans le football.

La question du statut et des rémunérations vaut aussi pour l'arbitrage, comme le met aussi en valeur le rapport.

De façon plus générale, il me paraît essentiel de promouvoir la mixité dans les métiers du football, qu'il s'agisse de l'arbitrage, du commentaire sportif ou de l'encadrement.

En ce qui concerne la pratique amateur, le rapport souligne la question centrale des infrastructures. C'est notamment la problématique bien connue de l'inexistence ou de l'insuffisance de vestiaires féminins.

Par ailleurs, je suis heureuse de constater que la Coupe du monde bénéficiera d'un dispositif médiatique inédit pour une compétition féminine, puisque beaucoup de médias se sont engagés à déployer autant de moyens que lors de la Coupe du monde 2018 pour la couvrir. Je crois qu'il faut soutenir les médias et les diffuseurs dans cette dynamique positive.

Je dirais aussi que la Fédération française de football est sur la bonne voie. Il convient de saluer les efforts réalisés et de les soutenir. La Coupe du monde doit être un événement exceptionnel, qui donnera un véritable essor au football féminin dans notre pays.

Je reviens un instant sur la polémique de Clairefontaine. Je voudrais saluer la présidente et les rapporteuses pour leur réactivité à communiquer sur cet incident au sujet duquel j'ai lu plusieurs articles éclairants.

Pour conclure, je voudrais signaler que j'ai vu à la télévision plusieurs clips faisant la promotion du football féminin dans le contexte du Mondial. J'ai plus particulièrement apprécié celui qui met en scène une jeune fille dans un train, qui discute avec une contrôleuse. La jeune fille dit qu'elle veut « mettre le feu ». La contrôleuse lui demande alors si elle a des tendances pyromanes. Sa réponse est : « Je veux être footballeuse » ! Il me semble que ce type de supports devrait être encouragé pour promouvoir et encourager la pratique féminine du football.

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – *Merci chère collègue, pour votre rigueur et votre implication !*

Françoise Laborde l'a souligné, la professionnalisation du football féminin est intimement liée à la question des droits télévisés que pourront générer les compétitions féminines.

Or, la Coupe du monde bénéficie d'une médiatisation exceptionnelle, qui doit être le déclencheur d'une évolution en profondeur et dans la durée en faveur de la féminisation du football. Il est important de créer cette dynamique.

De ce point de vue, le rattachement à terme du championnat féminin de haut niveau à la Ligue de football professionnel sera la garantie d'un réel statut pour les joueuses. Je note que certaines de celles que nous avons rencontrées ne semblent pas se plaindre de la situation actuelle et du « double projet » qu'elles mènent, entre leur pratique sportive et leurs études ou un emploi par exemple à la fédération. J'ai même lu dans un article récent qu'une des Bleues disait que s'il fallait payer pour participer à la Coupe du monde, elle le ferait volontiers, tant elle est fière de porter le maillot de l'équipe de France. Au final, les joueuses semblent réellement animées par leur passion.

Dominique Vérien. – *Merci à nos co-rapporteuses pour le travail mené et les conclusions auquel il aboutit. Pour moi, la question centrale est celle du changement de regard sur la pratique féminine du football. Nous avons pu constater dans des articles récents que même les footballeuses se contentent de la situation actuelle, qui est pourtant très inégalitaire par rapport aux joueurs. On peut comprendre leur pusillanimité, car elles veulent être acceptées dans ce bastion masculin. C'est une attitude compréhensible. Pour autant, la délégation ne peut se contenter de ces différences de traitement entre footballeuses et footballeurs. Certaines situations, comme l'incident de Clairefontaine, ne sont pas normales. Nous devons donner un coup de pied dans la fourmilière !*

Vous le savez, la question de la médiatisation du sport féminin est un sujet qui m'intéresse. De ce point de vue, je suis heureuse de constater que les médias jouent pleinement le jeu pour valoriser le Mondial 2019. J'ai entendu plusieurs publicités pour cet événement, y compris à la radio.

Pour moi, la médiatisation et la notoriété des footballeuses qui en résultera sont le point de départ. Car une fois qu'elles existeront dans les médias, on ne pourra plus les ignorer ! J'espère que cette médiatisation va perdurer et que les joueuses prendront alors conscience que certaines inégalités ne sont pas acceptables !

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – *Vous avez raison, la médiatisation est essentielle. De ce point de vue, le fait que la Coupe du monde se déroule en France est une chance, car cela favorise sans aucun doute l'implication des médias. Les constats que nous avons pu faire sur la médiatisation du football féminin concernent de façon générale tous les sports féminins.*

Dominique Vérien. – *C'est malheureusement vrai. Même quand les handballeuses françaises ont gagné la Coupe d'Europe, elles n'ont pas fait la Une de L'Équipe !*

Laurence Rossignol. – *Certaines prises de parole sont clairement hostiles à la médiatisation des sportives. J'ai encore entendu à la télévision des propos négatifs d'Alain Finkielkraut concernant cette Coupe du monde.*

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – *Je vous remercie pour votre participation à ce débat. Je constate que ce rapport est adopté.*

S'agissant du titre, nous vous en soumettons quelques-uns :

1 - Coupe du monde féminine de football : un enjeu de progrès pour un sport méconnu

2 - Mondial 2019 : une mobilisation en faveur de l'égalité à confirmer pour la pratique amateur et les footballeuses de haut niveau

3 - Mondial 2019 : un mois pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans le football

4 - Coupe du monde féminine de football : pour l'égalité par le sport dans la compétition de haut niveau, dans les médias et dans les territoires

5 - La place des femmes dans le football, enjeu social et d'égalité

Pour ma part, je trouve qu'il serait bon de ne pas tout axer sur le Mondial 2019 car notre rapport est plus large et ne s'y limite pas. Nous parlons de la pratique féminine du football et plus généralement du sport féminin, en faisant le lien avec la place des femmes dans la société. Le titre doit donc à mon avis trouver un juste équilibre entre l'impératif de garantir un bon référencement de notre rapport sur Internet - de ce point de vue, la référence au Mondial est intéressante - tout en laissant une place à des thématiques plus générales, chères à la délégation.

Qu'en pensez-vous ?

Céline Boulay-Espéronnier, co-rapporteuse. – *Pour ma part, j'ai une préférence pour la proposition n° 3, que j'ai par ailleurs un peu adaptée.*

Que diriez-vous de : « Mondial 2019 : un enjeu pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans le football et dans le sport, de manière durable ? »

Françoise Laborde. – Je suis favorable à garder la référence au Mondial 2019. J'aime bien la proposition n° 3 également.

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – Gardons donc la référence au Mondial, mais élargissons un peu le sujet. Je trouve que la proposition n° 5 est intéressante pour évoquer les différentes dimensions du football et ses enjeux.

Dominique Vérien. – Ma préférence irait, à moi aussi, vers la proposition n° 3, mais je suggère une formule plus brève : « Mondial 2019 : un mois pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans la durée ».

Christine Prunaud, co-rapporteuse. – Pour ma part, j'aime bien la proposition n° 4.

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – N'est-elle pas un peu longue ?

Victoire Jasmin, co-rapporteuse. – J'avais également une préférence pour le titre n° 4, mais la suggestion de Dominique Vérien m'a convaincue.

Laurence Rossignol. – Il me semble que les propositions de titres devraient être plus accrocheuses. Pourquoi ne pas proposer un titre plus court, plus en phase avec les exigences de communication, du type : « Mondial 2019 : vive les footballeuses ! ».

Céline Boulay-Espéronnier, co-rapporteuse. – Ce qui me gêne un peu avec la référence au Mondial est qu'elle inscrit notre rapport dans une actualité. Qu'en sera-t-il dans dix ans ?

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – Il nous faut en effet un titre valable au-delà de la Coupe du monde.

Dominique Vérien. – J'aime beaucoup la suggestion de Laurence Rossignol. Afin de ne pas se limiter à la référence au Mondial, on pourrait compléter cette proposition par un sous-titre plus général, ce qui donnerait : « Mondial 2019 : vive les footballeuses ! Un mois pour faire progresser l'égalité femmes-hommes ».

Françoise Laborde. – Je suis d'accord !

Victoire Jasmin, co-rapporteuse. – Cela me convient également.

Christine Prunaud, co-rapporteuse. – Je trouve que c'est une bonne proposition, mais il ne faudrait pas que la référence à la durée d'un mois laisse penser que les progrès sont appelés à intervenir dans ce court laps de temps. Qu'en sera-t-il au-delà ?

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – La proposition de Laurence Rossignol me semble très pertinente du point de vue de la communication, mais il ne faudrait pas qu'elle occulte le contenu du rapport, qui va bien au-delà.

Céline Boulay-Espéronnier, co-rapporteuse. – J'émettrai la même réserve. Par ailleurs, cette formulation ne fait-elle pas un peu « militante » ?

Françoise Laborde. – Ce débat me rappelle notre rapport sur les femmes et l'automobile, que nous avons publié au moment du Mondial de Paris de 2016. Derrière ce parti pris de communication, le rapport abordait des questions très sérieuses liées notamment à l'égalité et à la précarité des femmes privées de moyen de transport dans certains territoires.

Dominique Vérien. – Compte tenu du sujet, nous n'avons pas à adopter un titre « académique ». La proposition de Laurence Rossignol me semble adaptée au contexte de la Coupe du monde.

Laurence Rossignol. – Pour répondre à la préoccupation de durée exprimée par Christine Prunaud, je suggère la formule « qui fera progresser ».

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – Cette adaptation vous convient-elle ? Je me range à l'avis général. Je ne vois pas d'opposition. Le titre du rapport est donc adopté comme suit : « Mondial 2019 : vive les footballeuses ! Un mois qui fera progresser l'égalité femmes-hommes ».

Laurence Rossignol. – Juste pour terminer, il y a une phrase que j'aime beaucoup et qui s'appliquerait à mon avis très bien au football féminin : « Une femme pianiste ne joue pas du piano féminin, elle joue du piano ». On pourrait dire de la même façon : les footballeuses ne jouent pas au football féminin, mais au football...

Annick Billon, présidente, co-rapporteuse. – Le rapport revient sur cet enjeu sémantique. Par ailleurs, notre document de communication recensera les citations emblématiques du rapport, parmi lesquelles plusieurs insistent sur ce point. Ce document sera élaboré très prochainement et vous pourrez le diffuser dans vos territoires si vous le souhaitez.

[Le rapport, intitulé *Mondial 2019 : Vive les footballeuses ! Un mois qui fera progresser l'égalité femmes-hommes* est alors adopté à l'unanimité]